

2017-2018

Master 2 Sciences de l'information et des bibliothèques

MUSIQUE ET AUDIOVISUEL EN MÉDIATHÈQUE

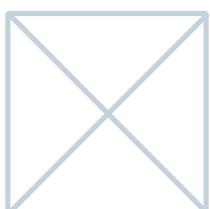
RAPPORT DE STAGE

Rouquette Léa |

Sous la direction de Mme |
Alibert Florence |

Membres du jury

Alibert/Florence | Maître de conférences en humanités numérique et conservatrice des bibliothèques
Gautier/France | Conservatrice des bibliothèques



Soutenu publiquement le :
3 juillet 2018



L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tout particulièrement Véronique Martin, Sylvie Mathieu et Céline Chesnais pour leur accueil enthousiaste, bienveillant et chaleureux. Grâce à elles j'ai appris les bénéfices d'une équipe soudée et optimiste. Lorsque l'on y croit, tout peut être réalisable, et l'imagination se trouve souvent être une des armes les plus puissantes du bibliothécaire. Je suis grandement reconnaissante de la confiance qu'elles m'ont accordée, du professionnalisme avec lequel elles m'ont guidé, et du temps précieux qu'elles m'ont concilié.

Je remercie de même Monsieur Gilles Lagardère, élu à la Culture de la commune de Mondonville, pour avoir soutenu ma candidature et offert la possibilité d'évoluer librement dans l'équipe.

Sommaire

INTRODUCTION

1. MUSIQUE ET AUDIOVISUEL : QUEL MODÈLE AUJOURD'HUI ?

1.1. Présentation de la structure d'accueil : entre bibliothèque rurale et bibliothèque urbaine

1.1.1. Anticiper l'expansion et les nouvelles pratiques

1.1.2. Le public

1.1.3. Le réseau Toulouse Métropole

1.2. Quelle place pour la musique et l'audiovisuel

1.2.1. Les pratiques culturelles liées à la musique et l'audiovisuel aujourd'hui

1.2.2. La place du CD et du DVD en bibliothèque : état du fonds et prêts

1.2.3. Les nouveaux modes d'écoute, de visionnage et de diffusion

1.3. Le droit

1.3.1. Des régimes de prêt spécifiques

1.3.2. Les droits de représentation

1.3.3. Des tensions entre légalité et mise en œuvre des missions

2. DÉVELOPPER UNE COLLECTION ET LA COMMUNIQUER

2.1. Acquérir

2.1.1. Définition de la politique et processus

2.1.2. Veille, outils de veille et sélections

2.1.3. Les sources d'acquisition : le marché aujourd'hui

2.2. La valorisation « intellectuelle »

2.2.1. L'importance des métadonnées dans les secteurs musicaux et audiovisuels

2.2.2. Catalogage et indexation : enjeux et limites

2.2.3. Le classement

2.3. La valorisation physique

2.3.1. L'espace et la signalétique

2.3.2. Les nouveautés et autres sélections thématiques

2.3.3. Le rôle de médiateur

3. MÉDIATION, ANIMATION ET ACTION CULTURELLE

3.1. Faire le lien

3.1.1. La sensibilisation : intégrer la musique et l'audiovisuel aux animations scolaires

3.1.2. La culture générale et la place du conseil

3.1.3. L'intermédiaire avec les nouveaux modèles

3.2. La bibliothèque « troisième lieu »

3.2.1. La place de l'action culturelle

3.2.2. Inscription dans un réseau

3.2.3. Vers l'usager acteur : pratiques participatives

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLE DES TABLEAUX

Introduction

Alors que se développent de nouvelles plateformes qui accélèrent la diffusion de la musique et des créations audiovisuelles tout en modifiant les pratiques d'écoute et de visionnage, il devient nécessaire de s'interroger sur la place de ces deux secteurs dans les médiathèques. En effet, si les supports physiques tels que les CD et les DVD tendent à être défavorisés face à l'émergence du numérique, de la vidéo à la demande et du streaming, il demeure cependant difficile de parler de crise dans les pratiques liées à la musique et à l'audiovisuel. On remarque plutôt un intérêt démultiplié pour ces domaines, qui se traduit simplement par une évolution des supports. Face au coût de certains dispositifs et à un cadre législatif qui ralentit l'implantation de services innovants, la bibliothèque peine parfois à s'accommoder aux pratiques émergentes. De plus, les évolutions dans les champs de création, d'échange et de diffusion de contenus musicaux et audiovisuels sont constantes et rapides. Il en revient donc au bibliothécaire d'établir une synthèse des contenus et outils existants, d'une part afin d'appréhender l'environnement actuel qui influence son métier, et d'autre part pour mieux accompagner le public dans l'accès aux différents supports et contenus.

L'objectif de ce travail est d'observer et de rendre compte des pratiques liées à la musique et à l'audiovisuel dans les médiathèques aujourd'hui, à l'échelle d'une structure municipale (ici, la médiathèque de Mondonville en Haute-Garonne). Par « pratiques », il est entendu deux champs d'action. Le premier concerne les pratiques des usagers, c'est-à-dire leur comportement et la place qu'ils réservent à la musique et à l'audiovisuel dans leur quotidien et dans leurs actions à la bibliothèque. Le deuxième se rapporte aux pratiques des professionnels, ce qui entend le développement des collections, leur mise en valeur, et leur mise à disposition, tout cela dans le respect d'un certain cadre législatif. Ce sont ces deux notions que j'ai pu observer et mettre à exécution pendant mon stage, puisque ma mission principale consistait en la prise en charge des secteurs « musique » et « audiovisuel » (qui comprend les films de fiction, les documentaires, les séries télévisées et tout autre production qui ne relève pas forcément de l'image animée). Ainsi les travaux qui ont accompagné ma mission, comme la veille, les acquisitions, l'indexation, le catalogage, l'équipement, la valorisation de fonds, l'accueil des publics, la médiation et l'animation, m'ont permis de m'interroger sur la place aujourd'hui réservée à la musique et à l'audiovisuel en médiathèque, ainsi que les enjeux et les limites inhérents à ces deux secteurs. Ce rapport rendra compte du travail effectué, en lien avec des apports théoriques qui ont nourri ma réflexion tout au long du stage.

Dans un premier temps, il sera question d'étudier le modèle propre à la musique et à l'audiovisuel tel qu'il évolue aujourd'hui dans les bibliothèques publiques, en prenant pour exemple le lieu de stage. Dans un deuxième temps, il s'agira d'énoncer et d'étudier les problématiques et enjeux liés au développement d'une collection : de son acquisition à sa mise à disposition du public. Et enfin, dans un troisième temps, il importera d'analyser la place de la médiation, de l'animation et de l'action culturelle dans un contexte où l'usager devient acteur de sa bibliothèque.

1. MUSIQUE ET AUDIOVISUEL : QUEL MODÈLE AUJOURD'HUI ?

1.1. Présentation de la structure d'accueil : entre bibliothèque rurale et bibliothèque urbaine

La médiathèque de Mondonville a ouvert ses portes en mai 2016, faisant suite à un projet de construction de nouveaux locaux municipaux dans la commune. Mitoyenne au nouveau bâtiment regroupant l'Hôtel de ville et le commissariat, la médiathèque est désormais directement rattachée – et donc pleinement intégrée – aux services municipaux et à la politique de la commune. Les bureaux du service culturel se trouvent d'ailleurs à l'intérieur-même de la médiathèque. Alors qu'il existait auparavant une structure de 60 m² qui présentait peu de collections alternatives aux imprimés, et celles-ci en nombre réduit, la nouvelle médiathèque propose aujourd'hui un fonds musical, un fonds audiovisuel, ainsi qu'une offre multimédia (tablettes, liseuses, télévision, postes informatiques, bornes d'écoute musicale, etc.).

1.1.1. Anticiper l'expansion et les nouvelles pratiques

Alors que la population de la commune croît rapidement et que de nouveaux logements sont construits à l'intérieur de la ville et à ses alentours, le besoin et la demande en équipements culturels se voient progressivement grandir. Mondonville est situé à 20 kilomètres de Toulouse, et le développement important de la ville et de sa zone péri-urbaine est un atout pour la médiathèque, qui bénéficie du flux. De plus, les usages en bibliothèque évoluent, et il devient nécessaire de penser ou repenser les espaces afin de s'adapter aux nouveaux besoins. Usages *in situ* et simples fréquentations, animations, ateliers, collaboration et cocréation des bibliothécaires avec les usagers, utilisation du multimédia... ces pratiques nécessitent une appropriation des lieux qui est mouvante et dynamique. C'est en tenant compte de celles-ci que l'édification de la médiathèque de Mondonville, de même que l'aménagement de ses espaces, ont été conçus.

Le ministère de la Culture, à travers l'Observatoire de la lecture publique, note dans sa synthèse nationale des données d'activité que la surface moyenne d'une bibliothèque municipale serait de 213 m² pour une commune comptant entre 2 000 et 4 999 habitants¹. C'est le cas de celle de Mondonville, qui comptait, au 1^{er} janvier 2018, une population de 4 583 habitants. Alors que le nouveau bâtiment occupe une surface de plus de 600 m², c'est donc en se projetant dans le long terme et en anticipant l'accroissement de la population que sa construction a été pensée. Bâtie de plain-pied, la médiathèque est organisée selon un modèle de « lieu unique », où tous les secteurs existent dans une continuité, comme le montre la première annexe à ce rapport. Faisant suite aux réflexions quant aux publics et à ses usages qui ont accompagnées sa création, la volonté était de ne pas cloisonner les collections, de permettre la déambulation facile, le lien entre les secteurs, et de considérer tous les publics et tous les documents sur « un pied d'égalité », comme l'écrit Hélène Jacobsen dans un article intitulé

¹ *Bibliothèque municipale et intercommunales, données d'activité 2015, synthèse nationale*. DGMIC – Service du Livre et de la Lecture, Observatoire de la lecture publique, p.19.

« Section des jeunes et section des adultes »². Ainsi, les documentaires pour la jeunesse par exemple, dont la cote est munie d'une pastille jaune, se trouvent sur les mêmes étagères que ceux destinés aux adultes. Si les albums pour les petits sont séparés des romans « premières lectures », des romans pour adolescents, des romans pour adultes ou des bandes-dessinées par exemple, la division n'est pas marquée de manière matérielle. C'est simplement l'agencement des rayonnages qui permet l'identification des différents secteurs. Cela favorise aussi le caractère modulable du mobilier pour accueillir et organiser des animations, et encourage des pratiques plurielles. De plus, la répartition de l'offre documentaire entre en cohérence avec ce principe « d'égalité », puisque les budgets attribués aux différents secteurs tendent à un équilibre selon les catégories, en tenant aussi compte des divers inconvénients (comme le coût élevé des DVD par exemple).

Ce projet de création d'édifice culturel s'est donc développé en considérant la population qui l'entourerait, son territoire et ses acteurs. Deux aspects ont été largement étudiés pour faire de la médiathèque un lieu qui reflèterait son environnement et s'y insérerait de manière cohérente. Le premier est la géographie alentour : ici, celle d'une commune moyenne située entre des espaces ruraux et une agglomération plus dense qu'englobe Toulouse métropole. Le deuxième concerne la place de la bibliothèque par rapport aux autres équipements culturels, sociaux et éducatifs : ici, elle au cœur de la commune, près des crèches, réseaux d'assistantes maternelles, écoles maternelle et primaire, et mitoyenne à la mairie et donc en contact direct et régulier avec le CCAS ou le pôle « Enfance et Jeunesse » par exemple.

S'il existe à ce jour un certain renouvellement de la conception même du service et du métier de bibliothécaire, comme le fait remarquer Dominique Tabah³, ces changements sont dus notamment à des débats concernant les nouveaux publics, l'évolution de leurs besoins et de leurs pratiques. Michel Melot, dans l'avant-propos de l'ouvrage *L'action culturelle en bibliothèque* précise que « la "médiathèque" n'est pas seulement une bibliothèque multimédia, c'est une bibliothèque pluriactive⁴ ». Espace de socialisation, espace culturel, espace de travail individuel ou collectif, espace de création, la bibliothèque n'est plus seulement une « banque » de livres. Elle est ouverte à toutes les nouvelles pratiques et encourage l'usager à s'approprier les lieux et à interagir activement avec les ressources qu'elle met à sa disposition.

1.1.2. Le public

Comme le démontre le tableau 1 ci-dessous, le public principalement présent à la médiathèque de Mondonville est constitué d'enfants résidents de la commune. En effet, ceux-ci représentent près de 45% du nombre total

² Jacobsen, Hélène. « Section des jeunes et section des adultes ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1999, n° 3, p. 76-79. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1999-03-0076-011>>, dernière consultation le 6 mai 2018.

³ Tabah, Dominique. « Le rôle social et culturel des bibliothèques vu de Bobigny ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1997, n° 1, p. 41-50. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-01-0041-007>>, dernière consultation le 8 mai 2018.

⁴ Melot, Michel. « Avant-propos » in Huchet, Bernard et Payen, Emmanuelle. *L'action culturelle en bibliothèque*, Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2008, p.3.

d'inscrits. La gratuité de l'inscription pour ce type de cotisation (passant à sept euros pour les jeunes Mondonvillois et quinze euros pour les adultes Mondonvillois) justifie peut-être cette tendance. Ne demandant pas d'engagement financier, ces cotisations constituent une « porte d'entrée » facilitée aux familles. S'il n'est pas possible d'emprunter des documents du secteur adulte sur une carte d'enfant, cet abonnement gratuit peut permettre aux adultes accompagnants de consulter sur place ou de se familiariser avec les collections et les services qui leur sont destinés, pour une éventuelle future inscription. Les « collectivités », type de cotisation qui englobe les crèches, les classes des écoles de la commune, et les associations périscolaires comme l'ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement), l'ALAE (Accueil de loisirs associé à l'école) ou le CAJ (centre d'actions jeunesse), représentent aussi une part importante des inscriptions, compte tenu du nombre total d'individus qu'elles comprennent. Il est donc possible d'observer à travers ces statistiques que les enfants de 0 à 11 ans font partie du public « cible » de la médiathèque. Seule médiathèque dans un rayon de 15 kilomètres, la structure tend aussi à accueillir le public des communes limitrophes, dépourvues d'équipement culturel. L'augmentation des tarifs pour toute inscription d'individu extérieur à la commune (cinq euros pour les enfants, quinze euros pour les jeunes et trente euros pour les adultes) peut cependant constituer une barrière à la fréquentation, en plus du déplacement géographique nécessaire.

Type de cotisation	Nombre d'inscriptions
1 – Adulte Mondonvillois	337
2 – Enfant Mondonvillois – 0/11 ans	493
3 – Jeune Mondonvillois – 11/15 ans	58
4 – Jeune Mondonvillois – 15/18 ans & étudiant	25
5 – Adulte extérieur	59
6 – Enfant extérieur – 0/11 ans	89
7 – Jeune extérieur – 11/15 ans	8
8 – Jeune extérieur – 15/18 ans & étudiant	3
Collectivité	31
Total	1098

Tableau 1 - Nombre d'inscriptions par type de cotisation au 26 avril 2018 (depuis l'ouverture au 3 mai 2016)

C'est donc à destination des familles que l'action culturelle est majoritairement orientée. Les principaux temps forts de la médiathèque sont les heures du conte (« contes en pyjama », organisés en soirée une fois par an, et les « contes en vacances », organisés pour les vacances scolaires de Pâques, d'été, de la Toussaint et de Noël) et les matinées du « Petit Déj' musical », du « Café BD » et du « Café Littéraire », organisées respectivement une fois par trimestre. Tandis que les heures du conte attirent naturellement les enfants, souvent accompagnés, Cafés et Petits Déj' sont davantage destinés aux adultes, à l'exception du Petit Déj' musical, qui rassemble toutes les générations autour d'un concert-débat. De plus, le service culturel met régulièrement en place des ateliers et des expositions, qui se déroulent au sein même de la médiathèque ou dans sa salle d'animation (salle communément utilisée par la mairie). De l'éveil corporel aux ateliers théâtre et arts plastiques, la médiathèque est impliquée dans de nombreux projets qui la place au cœur de la vie sociale et culturelle de la commune, et

parvient à proposer une action culturelle adaptée à son public. C'est cette position confortable qui la cantonne aussi à ce qu'elle connaît déjà et l'empêche de s'élargir vers des horizons moins fréquentés (comme l'accueil des jeunes de plus de 15 ans, qui peinent à trouver leur place dans la bibliothèque aux vues du taux d'inscription). Néanmoins, la bibliothèque tente de s'inscrire dans des projets de plus grande échelle.

1.1.3. Le réseau Toulouse Métropole

Le rapport Orsenna, *Voyage au pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain*, remis à la ministre de la Culture Françoise Nyssen en février 2018, encourage grandement les projets de constitution de réseaux de bibliothèques à l'échelle intercommunale⁵. D'après le rapport, la lecture publique devrait être envisagée, voire repensée, comme la compétence des intercommunalités, dont la métropole fait partie, ainsi pour éviter les disparités territoriales, pour enrichir l'offre documentaire et culturelle et mutualiser les services et les initiatives entre bibliothèques⁶. Il s'agit de cette manière de créer des partenariats entre tous les acteurs d'un même territoire afin d'élargir et de rendre cohérente sa politique culturelle.

C'est ce à quoi aspire Toulouse Métropole, qui regroupe 37 communes, et dont Mondonville fait partie. Ce réseau est notamment constitué de 12 librairies bénéficiant du label LiR⁷ et de 52 bibliothèques : 22 bibliothèques dépendantes de la Ville de Toulouse (la médiathèque centrale José Cabanis, la bibliothèque d'Étude et du Patrimoine, une bibliothèque nomade et 19 « bibliothèques de quartier »), associées à 30 bibliothèques des communes intégrées à la métropole. L'objectif est donc « d'écrire une politique culturelle commune qui s'appuie sur Toulouse Métropole et les 37 communes qui la composent, à partir des projets, équipements et services des deux collectivités, mutualisés ou transférés.⁸ » C'est pour impulser et concrétiser cette démarche qu'une Charte de la lecture publique a spécifiquement été rédigée, en faveur du soutien et du développement de la création, du livre et de la lecture dans la métropole toulousaine.

Alors que l'impact du numérique et des technologies de l'information et de la communication est porté jusqu'au domaine culturel, l'enjeu pour la métropole dans sa politique devient de « proposer des lieux permettant la coopération, le co-apprentissage pour reconstruire du commun », en considérant la révolution courante pour mettre en place « une politique culturelle innovante en phase avec les usagers et pratiques actuels »⁹. Dans ce cadre, plusieurs initiatives d'envergure métropolitaine ont été portées au sein de la médiathèque de Mondonville. Un partenariat avec le Quai des savoirs, centre toulousain de diffusion et de partage de la culture scientifique,

⁵ Orsenna, Erik et Corbin, Noël. *Voyage au pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain*. Ministère de la Culture, février 2018, p.15.

⁶ Orsenna, Erik et Corbin, Noël. *Op. cit.*, p.36-37, p.42.

⁷ Librairie indépendante de référence. Label délivré conjointement par le ministère de la Culture et le Centre National du Livre, qui vise à « reconnaître, valoriser et soutenir les engagements et le travail qualitatifs des libraires indépendants. »

⁸ « Ville – Métropole, des perspectives culturelles communes ». Toulouse Métropole, 2017. Disponible sur : <<https://www.toulouse-metropole.fr/missions/culture/projet-culturel>>, dernière consultation le 9 mai 2018.

⁹ Charte de la lecture publique de Toulouse Métropole : lire, comprendre, innover, coopérer. Décembre 2016, p.7.

technique et industrielle, a été établi pour accueillir en 2019 des expositions sur le thème de l'intelligence artificielle, des chercheurs pour des conférences et débats avec les usagers, et des ateliers d'expériences et de découvertes pour les scolaires, inspirés du travail réalisé en Fablab. De plus, pour donner suite aux réflexions portées sur les nouvelles relations qui existent entre les habitants d'une commune et leur bibliothèque, la volonté d'initier des services innovants pour favoriser les échanges entre individus est née. Tandis que de nouvelles pratiques de troc émergent continuellement (pratiques qui permettent notamment la facilitation de l'échange d'information et de savoirs), l'idée principale était de démontrer que la bibliothèque n'a pas un seul rôle de prescripteur, mais qu'elle peut devenir le lieu d'accueil des usages des habitants, en favorisant les échanges entre eux. C'est ainsi que s'est développée l'idée d'une boîte où les usagers pourraient librement et en toute autonomie déposer et emporter des documents et autres objets culturels : la « boitatroc ». La médiathèque de Mondonville, en tant que nouvelle structure et plus petite commune du groupe des participants à l'opération, a pu tester le prototype entre ses murs avant le développement plus général.



Photo 1 - La « boitatroc »

L'innovation – qu'elle soit technique ou culturelle – s'invite donc au cœur des problématiques de la lecture publique, tandis que les bibliothèques du réseau deviennent ces lieux d'expression nouvelle en impulsant des projets qui lient le territoire, ses acteurs et les enjeux liés aux pratiques actuelles. C'est dans ce contexte global que j'ai essayé de m'inscrire : prendre en compte la politique de la médiathèque de Mondonville dans un premier temps, et son appartenance dans un réseau plus large dans un deuxième temps.

1.2. Quelle place pour la musique et l'audiovisuel

Les effets de la numérisation rendent difficile l'évaluation statistique des pratiques culturelles aujourd'hui. Le développement rapide des nouveaux moyens d'accès, de diffusion et de partage des œuvres culturelles l'emporte souvent sur les dispositifs pérennes de mesure, comme le précise Olivier Donnat dans ses études concernant les pratiques culturelles à l'ère du numérique¹⁰. En effet, désormais, toutes les activités culturelles ne sont plus strictement rattachées à un support physique (il est possible d'écouter de la musique sans lire de CD audio par exemple), et les pratiques deviennent difficilement séparables en grands domaines, car elles ont tendance à fusionner avec l'utilisation d'internet. Néanmoins, il m'a semblé essentiel avant d'entamer la gestion des secteurs musique et audiovisuel de prendre connaissance des pratiques liées à ces domaines, de leur évolution, et de leur possible avenir.

1.2.1. Les pratiques culturelles liées à la musique et l'audiovisuel aujourd'hui

L'étude des statistiques du ministère de la Culture sur les pratiques culturelles apporte un éclairage essentiel, bien que plutôt vieillissant, sur la place que les français réservent notamment à la musique et à l'audiovisuel dans leurs actions du quotidien et dans leurs actions en bibliothèque. La dernière enquête, qui date de 2008, ne rend pas compte des évolutions actuelles induites par le numérique sur les pratiques musicales et audiovisuelles, mais peut aider à construire et proposer des services en bibliothèque. Cependant, les chiffres observés sont à considérer avec précaution ; en effet, ceux-ci ne peuvent pas fonctionner comme des données absolues ou des vérités applicables à tout contexte. Il me semblait important de relativiser et contextualiser ces résultats, puisque ceux-ci démontrent avant tout des tendances, des moyennes, calculées sur des échantillonnages étroits. De plus, les données observées ne peuvent s'appliquer et produire du sens dans toutes les situations. Ici par exemple, j'ai avant tout sélectionné les seules données qui m'intéressaient : celles qui concernent l'accès à la musique et à la vidéo, les modalités d'écoute et de visionnage, ainsi que les usages en médiathèque. Afin de les appliquer au contexte de la commune et au lieu de stage, je me suis concentrée seulement sur les chiffres concernant les groupes d'âges et de situations familiales, car ces données sont recensées lors de l'inscription à la médiathèque ; ce n'est pas le cas par exemple des catégories socio-professionnelles, c'est pourquoi je ne les ai pas prises en compte. Cette singularisation peut écarter les résultats d'un contexte général et global, mais c'est l'angle que j'ai décidé d'adopter pour obtenir un premier aperçu.

Si ces statistiques sont à étudier avec prudence, elles aident néanmoins à percevoir une image globale des pratiques culturelles, une inclination générale. Elles ont tout de même nourri mon travail de départ, en fonctionnant comme base sur laquelle évoluer suivant le contexte. En outre, la taille de la médiathèque de Mondonville, le nombre restreint d'inscrits, et par conséquent le rapport de proximité qui existe entre bibliothécaire et usager, permettent de se rendre compte des pratiques à plus petite échelle, et d'individualiser, de replacer dans un contexte précis. C'est donc une image à double niveau qu'il me semblait important

¹⁰ Donnat, Olivier. « Les pratiques culturelles à l'ère du numérique ». *L'Observatoire* 2010/2 (N°37), p. 18-24.

d'observer ; ainsi, pour trouver un équilibre, il est possible de se placer au niveau de la commune (de manière à représenter les tendances locales, en fonction des usagers), tout en proposant une offre qui corresponde aux pratiques nationales, afin de ne pas être trop en décalage, et de se tenir informer de ce qui se fait.

C'est donc en tenant compte des enjeux et limites des résultats que j'ai étudié la dernière enquête sur les pratiques culturelles des français. Tous les chiffres qui suivent sont extraits des statistiques réalisées par Olivier Donnat pour le ministère de la Culture et de la Communication¹¹, aussi placées en annexes (voir annexe 2). En ce qui concerne la fréquence d'écoute de musique hors radio, il est possible d'observer que ce sont les jeunes, de 15 à 34 ans, qui écoutent de la musique le plus souvent : en effet, 75% des 15 – 19 ans, 65% des 20 – 24 ans, et 53% des 25 – 34 ans en écoutent tous les jours ou presque. La fréquentation d'écoute semble nettement diminuer avec l'âge, et les personnes de plus de 65 ans sont celles qui écoutent le moins la musique, avec 46% d'entre elles qui n'en écoutent jamais. Il en retourne que les personnes qui écoutent le plus de la musique sont étudiants (71%) et lycéens (73%), en somme les personnes seules de moins de 35 ans ou les couples sans enfant de moins de 35 ans. Il en est de même avec la vidéo, puisque 50% des 20 – 24 ans regardent des DVD ou cassettes de manière hebdomadaire (25% d'entre eux en regardent plusieurs fois par semaine, et 25% en regardent environ 1 fois par semaine), tandis que 65% des personnes de 65 ans et plus en regardent rarement ou jamais. Il en ressort cependant que le visionnage de vidéo sur DVD ou cassette est une pratique qui s'effectue au mois – de manière régulière, mais pas fréquente ; par exemple, 28% des 15 – 19 ans visionnent des DVD environ 2 à 3 fois par mois, contre 15% qui en regardent plusieurs fois par semaine.

Si ces données renseignent sur les habitudes générales des individus, exercées au sein de leur foyer, il semble important de confronter ces pratiques avec les usages observés et évalués en bibliothèque.

1.2.2. La place du CD et du DVD en bibliothèque : état du fonds et prêts

L'enquête globale, par la suite replacée dans le contexte de la médiathèque de Mondonville en confrontation avec ses statistiques propres, permet de se constituer un rapport aux collections et aux services pouvant être proposés. L'enquête nationale concernant l'accès à la musique révèle que le téléchargement est le modèle le plus pratiqué, notamment par les jeunes de 15 à 19 ans. Dans cette même tranche d'âge, il est intéressant de noter que l'achat de musique sur internet se fait dans les mêmes proportions que l'emprunt de CD en médiathèque : en 2008, sur 100 personnes du groupe, 56 ont téléchargé, 13 ont acheté de la musique numérique et 12 ont emprunté des CD. Ces deux dernières pratiques semblent coexister, bien que, face au téléchargement – qu'il soit légal ou illégal – elles restent plutôt minoritaires. Avec le développement des appareils nomades et des applications qui permettent l'écoute en continu (comme Spotify, SoundCloud, Bandcamp ou Deezer par exemple), le support physique que constitue le CD ne semble plus importer ou même convenir. Alors que plus de la moitié de la population achète moins de 5 CD par an, le rapport à « l'objet » paraît s'amoindrir. Il semblerait que ce soit tout

¹¹ Donnat, Olivier. *Les pratiques culturelles à l'ère du numérique*. Paris : La Découverte, 2009. Les résultats complets de l'enquête 2008 sont disponibles en ligne : <<http://www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr/>>, dernière consultation le 14 mai 2018.

le contraire qui se produit avec la vidéo, puisqu'il est possible d'observer que 43% des 15 – 19 ans possèdent entre 1 et 29 DVD dans leur collection personnelle et que 49% d'entre eux en possèdent au moins 30. Le rapport au support et à la collection résiste donc davantage chez les jeunes. La tendance est sensiblement la même pour les autres catégories d'âge, avec une exception pour les 65 ans et plus, qui pour l'accès à la musique et à la vidéo, restent marginalisés. En effet, 81% d'entre eux n'achètent pas de CD, et 60% ne possèdent aucun DVD.

Les tranches d'âge 15 – 19 ans et 20 – 24 ans, qui sont les plus actives quant aux pratiques de la musique et de la vidéo, sont aussi les publics qui fréquentent le plus les médiathèques : 17% des 15 – 19 ans et 21% des 20 – 24 se rendent en bibliothèque au moins une fois par semaine. Toutefois, ce n'est pas l'emprunt de CD ou de DVD qu'ils pratiquent le plus. Le livre reste, pour toutes les catégories d'âge, le document le plus emprunté dans les bibliothèques. Le tableau ci-dessous présente les détails d'emprunts par type de document dans la médiathèque de Mondonville. À l'instar des pratiques nationales, le livre reste le document le plus emprunté. Les DVD « de fiction » (pour adulte et pour la jeunesse regroupés) sortent plus que les CD. Dans les détails, la vidéo « jeunesse », qui regroupe les films pour la petite enfance et pour enfants, ainsi que les films tout public, qualifiés dans la structure de « séance familiale », sort deux fois plus que la vidéo adulte. Ceci semble correspondre avec le public qui fréquente le plus la médiathèque, c'est-à-dire les familles avec des enfants.

Type de document	Nombre de prêts
Livre adulte	11 670
Livre jeunesse	31 470
Sous-total	43 140
Presse adulte	745
Presse jeunesse	1 665
Sous-total	2 410
DVD adulte	1 859
DVD jeunesse	4 838
Sous-total	6 697
Livre-CD	1 126
CD audio adulte	3 258
CD audio jeunesse	486
Sous-total	4 870
Liseuse électronique	34
DVD musicaux	63
DVD documentaires	659
Partition	40

Tableau 2 - Nombre de prêts par type de document à la médiathèque de Mondonville au 26 avril 2018

À mon arrivée dans la structure, le fonds audiovisuel comptait 1 560 exemplaires, soit près de 10% du fonds total de la bibliothèque (tous secteurs confondus). Le secteur musique comptait 2 090 exemplaires, soit 12% du fonds total. En ce qui concerne l'attribution des budgets et les acquisitions, ces deux secteurs ne sont donc pas négligés, malgré le nombre de prêts plus réduit. Le nombre d'emprunt, par secteur, donne une idée de la place que les usagers réservent aux supports musicaux et audiovisuels. Prendre connaissance du public qui fréquente la médiathèque d'une part, et leurs usages, pratiques d'emprunt et demandes d'autre part, m'a paru essentiel avant d'entamer une politique particulière.

De plus, afin d'obtenir une vision globale des deux secteurs qui seraient à ma charge, et de me placer au cœur des collections, j'ai choisi d'en constituer un inventaire complet. Avec l'aide du SIGB Paprika, du prestataire Decalog, j'ai pu recenser les exemplaires de chaque secteur en utilisant la fonction « sélection bibliographique » (comme le démontre le deuxième livrable dans la onzième annexe). J'ai ainsi créé une liste qui classe par genre, puis par auteur, tous les exemplaires du fonds musical. De même avec le fonds audiovisuel, qui recense le nombre de DVD documentaires, classés par genre, le nombre de DVD « de fiction », classés par catégories (petite enfance, enfants, séances familiales, adulte). Grâce à l'outil de sélection bibliographique, j'ai aussi pu séparer les exemplaires du fonds propre et ceux provenant de la bibliothèque départementale de prêt, pour discerner les acquisitions temporaires des exemplaires propres. Ces listes m'ont donc servi d'outil de travail, de base pour la connaissance en profondeur des fonds, de leur constitution, et de référence pour leur développement et leur évolution. L'offre musicale et audiovisuelle numérique proposée à la médiathèque de Mondonville, en partenariat avec la bibliothèque départementale de prêt, rentre difficilement dans les statistiques de la structure. En effet, ces pratiques échappent pour l'instant à l'évaluation quantitative.

1.2.3. Les nouveaux modes d'écoute, de visionnage et de diffusion

Comme le note Gilles Rettel, c'est une « totale révolution que nous vivons dans la diffusion de la musique¹² ». En effet, ce dernier note un changement de paradigme dans le domaine musical, dû notamment à la « circulation de phonogrammes sans support dédié », à la « diffusion sur plusieurs supports et formats » et au « bouleversement des modèles économiques »¹³. Le téléchargement est largement démocratisé, les offres payantes pour de la musique « illimitée » en ligne se multiplient, et de nombreux sites de musique libre de droit se développent et gagnent de l'importance, notamment pour des utilisations collectives. Il en est de même dans le domaine audiovisuel, où les pratiques de téléchargement, de streaming légal ou illégal, et de vidéo à la demande occupent une place majeure. Alors que l'on en vient souvent à se demander si l'offre de CD et de DVD fait encore sens dans les médiathèques, il apparaît souvent difficile de faire entrer ces nouveaux usages dans les structures pour des questions principalement législatives. Afin de tester la pertinence de ces supports face à la dématérialisation, de nombreux établissement tentent d'introduire des offres alternatives.

¹² Rettel, Gilles. « L'évolution du paysage de la diffusion musicale » in Pierret, Gilles (dir.). *Musique en bibliothèque*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2012, p.59.

¹³ Rettel, Gilles. *Op. cit.*, p.59.

La bibliothèque départementale de la Haute-Garonne propose aux usagers des bibliothèques de son réseau (dont Mondonville fait partie) une « Médi@thèque numérique ». Cette dernière regroupe des ressources numériques, disponibles en ligne, dans les domaines du cinéma, de la musique, de la presse, des livres, et de l'autoformation. Sur inscription auprès de la bibliothèque d'accueil, les usagers bénéficient de documents consultables en streaming à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone. L'accès est gratuit, mais limité pour certains documents. Les usagers disposent d'un « forfait » mensuel de 2 films du menu « Cinéma », et de 4 magazines du menu « Presse ». Tous les autres documents sont disponibles en illimité ou en « accès libre ». Il s'agit là principalement des documentaires, des grands classiques du cinéma, des films d'animation et courts métrages, des livres, des conférences, des méthodes de langue et autres types formations. Dans le domaine de la musique, la médiathèque numérique propose gratuitement des partitions, des enregistrements, des livres et du matériel éducatif sur la musique à travers le site Musopen. Elle met aussi à disposition des « Webradios », sélections de titres de musique sur un thème particulier que l'on peut écouter librement, ainsi qu'un accès au site de la Philharmonie de Paris « à la demande », qui propose notamment des concerts vidéo, des concerts audio, des dossiers pédagogiques, des documentaires, des conférences et des œuvres musicales. Cet outil que constitue la médiathèque numérique permet donc d'enrichir et prolonger les collections physiques de la bibliothèque, de proposer aux usagers des contenus originaux, disponibles depuis chez eux.

Bien que de plus en plus de bibliothèques municipales proposent des services en ligne, la transformation vers la bibliothèque purement virtuelle n'est à ce jour pas effective. Un nouveau modèle se dessine plutôt, celle de la bibliothèque hybride. Ce dernier se caractérise par la complémentarité entre les collections physiques et les collections numériques. L'offre de prêt numérique, comme le permet le site BiblioMedias¹⁴ du réseau Carel par exemple, ou le streaming, avec des plateformes comme MusicMe¹⁵, de même que les dispositifs d'écoute sur place, parviennent à s'implanter aujourd'hui dans les bibliothèques municipales. Ainsi, la musique et l'audiovisuel en bibliothèque, en accord avec l'évolution des pratiques, ne sont plus uniquement représentés par le disque compact et le DVD. La tendance vers la bibliothèque hybride s'accentue, et la diversité, autant dans les contenus que dans les supports, est ainsi préservée. Les collections traditionnelles, sous forme physique, existent conjointement avec les collections alternatives, souvent sous forme numérique. Cependant, les nouveaux dispositifs sont souvent en phase de transition ou d'expérimentation dans les structures, et les prestataires et partenaires ne s'adaptent pas toujours aux besoins ciblés des bibliothèques. Les évolutions prennent du temps à s'installer concrètement dans les structures, ce qui implique souvent des décalages entre l'offre et la demande.

1.3. Le droit

Comme le définit le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique, cette dernière a pour mission principale de donner « un accès gratuit et sans restriction au savoir, à la pensée, à la culture et à l'information.¹⁶ »

¹⁴ <<http://reseaucarel.org/bibliomedias>>, dernière consultation le 29 mai 2018.

¹⁵ <<https://www.musicme.com/>>, dernière consultation le 29 mai 2018.

¹⁶ Manifeste de l'UNESCO sur les bibliothèques publiques, 1994.

Cependant, il est parfois difficile, comme le rappelle Pierre Grivaz, de concilier cette mission d'intérêt général au droit d'auteur¹⁷. De plus, les nouveaux usages et les évolutions techniques ne sont pas toujours pris en compte dans la législation, et celle-ci se trouve peu adaptée aux pratiques collectives des bibliothèques. La gestion des secteurs musique et audiovisuel implique une confrontation directe avec la législation : acquisitions, prêt, diffusion, exploitation, communication... tous les maillons de la chaîne exigent une prise en compte du droit, général dans un premier temps, et appliquée aux bibliothèques dans un second temps.

1.3.1. Des régimes de prêt spécifiques

Dans les bibliothèques, la mise à disposition des différents documents n'est pas soumise aux mêmes règles juridiques selon leur nature : livres imprimés, documents sonores, documents audiovisuels et ressources numériques n'existent pas tous de manière égale. Ces contrastes, qui induisent des particularités, impactent grandement les possibilités d'achat et d'accessibilité. Les régimes des documents sonores et audiovisuels sont particulièrement complexes, c'est pourquoi, il me semblait important de rappeler leurs spécificités ici, dans la mesure où ces dernières ont souvent dicté mes actions. Dans un premier temps, et comme le rappelle Yves Alix, « d'un point de vue juridique, ni la musique, ni le cinéma (ou la vidéo), en tant que moyens d'expression et œuvres de l'esprit, n'ont un caractère spécifique ; c'est la fixation de l'œuvre dans l'enregistrement sonore ou audiovisuel qui crée cette spécificité.¹⁸ » Cette fixation, qui se rapporte au *contenant* des œuvres musicales et audiovisuelles plutôt qu'à leur *contenu*, ouvre des droits particuliers. Ces droits, inscrits dans la loi n°85-660 du 3 juillet 1985, sont qualifiés de « droits voisins » et protègent ceux qui n'étaient alors pas couverts par les droits d'auteur, c'est-à-dire les artistes et interprètes de ces œuvres musicales et audiovisuelles, les producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes, ainsi que les entreprises de communication audiovisuelle. Ces derniers disposent donc, depuis 1985, de droits similaires à ceux des auteurs : des droits moraux et droits patrimoniaux. Selon l'article L 212-1 du Code la propriété intellectuelle, les premiers leur permettent de jouir d'un droit de paternité (leur nom doit être associé à leur interprétation) et d'un droit d'intégrité (appliquant l'impossibilité de modifier leur interprétation), tandis que selon l'article L 212-3 les seconds leur donne la possibilité d'autoriser ou d'interdire l'utilisation et l'exploitation de leur prestation et donne lieu à des rémunérations, le cas échéant.

Ces dispositions, qui ont des effets visibles sur les conditions d'achat et de prêt, ont influencé mes décisions lors des périodes d'acquisition. Le premier effet concerne les phonogrammes, qui existent dans une certaine insécurité. Si, comme le rappelle Pierre Grivaz, « tout organisme qui propose au public un prêt de CD audio doit s'assurer du consentement de l'auteur et s'acquitter d'une rémunération aux ayants droit », il se trouve que dans la réalité, les ayants droit ne demandent aucune rémunération, ce qui fait que, jusqu'à présent, « les bibliothèques

¹⁷ Grivaz, Pierre. « La musique et les droits à l'heure d'internet », in Pierret, Gilles (dir.) *Musique en bibliothèque*. Paris : Éd. du Cercle de Librairie, 2012, p. 117.

¹⁸ Alix, Yves. « Acquérir la documentation sonore et audiovisuelle ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2011, n° 3, p. 29-33. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-03-0029-006>>, dernière consultation le 20 mai 2018.

bénéficient d'une tolérance de fait »¹⁹. Le prêt des documents sonores, à la différence du prêt des livres ou des documents audiovisuels, ne fait l'objet d'aucune taxe et se pratique de manière assez libre dans les bibliothèques. Alors que nous avons vu que le prêt des disques reste assez marginalisé dans les statistiques globales, cette « tolérance » n'est contraignante pour personne. Les bibliothèques ne sont pas soumises à des contrats avec des fournisseurs, ne subissent pas les effets de négociations de droits, et peuvent donc proposer plus de titres. Un effet plus nocif pour les ayants droit est la multiplication de la copie privée, qui est largement favorisée par ce type de prêt peu sécurisé. En effet, la copie privée de tout document, afin d'être licite, doit se conformer à plusieurs critères : elle doit être réservée à l'usage du copiste, et, depuis la loi DADVSI du 1^{er} août 2016, doit être réalisée à partir d'une source autorisée. En d'autres termes, « un particulier n'est désormais habilité à faire une copie privée d'un document que s'il y a accédé de façon licite²⁰ ». Il s'avère que le prêt en bibliothèque est en lui-même une source licite (consacré par une directive européenne et par l'article L 133-1 du Code de la propriété intellectuelle), et que les usagers de la bibliothèque sont donc en droit de réaliser des reproductions de documents empruntés pour un usage personnel. C'est ici que la copie privée d'un CD devient plus problématique, étant donné que le prêt de ce type de document est entouré d'un vide juridique – ce qui entraîne une source « illégale », et donc une reproduction non autorisée.

En ce qui concerne les documents audiovisuels, leur prêt et leur consultation sont soumis à un cadre strict. Ces derniers sont généralement acquis, dans un cadre contractuel, chez des fournisseurs spécialisés, qui ont déjà négocié les droits directement auprès des producteurs de vidéogrammes et des ayant droits, et qui présentent leur catalogue à la bibliothèque. À la différence des phonogrammes, dans ce cas, l'achat de documents audiovisuels porte à la fois sur leur support (principalement le DVD aujourd'hui) ainsi que sur des droits d'usage (prêt, consultation, projection), qui eux, diffèrent pour chaque document. Ceci impacte grandement les prix de vente, qui peuvent aller de 30 euros à plus de 100 euros par document. En effet, selon les accords passés, certains titres bénéficient seulement d'un droit de prêt individuel pour une consultation privée à domicile, d'autres d'un droit de prêt individuel complété d'une autorisation de consultation sur place ou de projection publique non commerciale. Ces « options » sont à prendre en compte lors de l'achat, puisqu'elles conditionnent les futurs usages.

1.3.2. Les droits de représentation

À la différence du prêt des CD qui se fait de manière peu sécurisée, la diffusion musicale sur place est encadrée par la loi : elle est taxée et fortement surveillée. En effet, cette diffusion se fait dans le cadre général du droit de représentation, qui consiste en « la communication de l'œuvre au public par un procédé quelconque²¹ ». Si le droit de représentation connaît comme exceptions « les représentations privées et gratuites effectuées exclusivement dans un cercle de famille²² », la bibliothèque, qui est publique par nature, rentre difficilement dans

¹⁹ Grivaz, Pierre. *Op. cit.*, p. 117.

²⁰ Grivaz, Pierre. *Op. cit.*, p. 118.

²¹ Code de la propriété intellectuelle et artistique, article L. 122-2.

²² Code de la propriété intellectuelle et artistique, article L. 122-5.

ce cadre d'exclusivité. En effet, comme l'arrête Lionel Maurel, « les représentations d'œuvres effectuées au sein de l'établissement [que constitue la bibliothèque] présenteront en principe un caractère collectif et ne pourront être couvertes par l'exception de représentation privée, même quand elles s'effectuent à titre gratuit²³ ». La sonorisation des espaces en bibliothèque est donc considérée comme un usage collectif. C'est la Sacem, société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, qui se charge d'établir des contrats de représentation, accompagnés de rémunérations forfaitaires avec les bibliothèques qui diffusent de la musique. C'est le cas de la médiathèque de Mondonville, qui dispose entre autres de deux bornes d'écoute avec casque individuel et de postes internet équipés de haut-parleurs. Dans le cadre du stage, il m'a été possible de consulter les contrats et accords déjà établis avec la société, afin d'en percevoir les enjeux : la diffusion se fait selon un cadre strict, règlementé, et doit entrer en considération dans le budget.

En ce qui concerne les documents audiovisuels, représentés principalement par les DVD, leur représentation sur place fait l'objet d'un « droit de consultation », dont, comme il a été précisé plus tôt, le bibliothécaire s'acquitte en achetant les supports physiques auprès d'un organisme spécialisé. Ce droit concerne la consultation en groupe dans la bibliothèque (comme les classes par exemples, ou plusieurs usagers ensemble), mais s'applique aussi à la consultation individuelle dans l'établissement : il s'agit d'un usage non-privé et donc « collectif », même si un seul usager consulte. Ce droit a un coût.

	Contes de Frédéric Back - Films d'animation De Frédéric Back Documentaire : Cinéma 1970 54mn Réf. PP1295 	PPNC	164,48 € TTC	 <input type="checkbox"/>
	Contes de Frédéric Back - Films d'animation De Frédéric Back Documentaire : Cinéma 1970 54mn Réf. DVD11381 	P+C	59,93 € TTC 50,94 € TTC	  <input type="checkbox"/>
	Contes de Frédéric Back - Films d'animation De Frédéric Back Documentaire : Cinéma 1970 54mn Réf. DVD10443 	P	42,02 € TTC 35,72 € TTC	  <input type="checkbox"/>

Photo 2 – Différence chez un fournisseur des prix d'un même titre selon les droits accordés

La photo 2 démontre de la différence de prix selon les droits accordés : « PPNC » signifie « projection publique non commerciale », « P+C » signifie « prêt + consultation », et « P » signifie « prêt » seulement. L'utilisation désirée d'un document doit être pensée en amont de l'achat. Celle-ci influence et oblige à faire des choix, puisque

²³ Maurel, Lionel. « Usage collectif et usage privé en bibliothèque : essai de clarification ». *S.I.Lex* [en ligne]. Publié le 12 décembre 2010. Disponible sur : <<https://scinfolex.com/2010/12/12/usage-collectif-et-usage-prive-en-bibliotheque-essai-de-clarification/>>, dernière consultation le 21 mai 2018.

le coût de ces droits porte un impact parfois conséquent sur le budget attribué. Selon l'option choisie lors de l'achat, l'intégration des exemplaires dans le fonds s'accompagnera d'une mention spécifique dans la notice (dans la zone « note générale »), et d'une vignette indiquant le droit accordé, à apposer sur la jaquette de l'exemplaire.

Toute projection ou consultation sur place doit donc impérativement être couverte par une autorisation contractuelle, ce qui laisse peu d'espace aux bibliothécaires pour diffuser des contenus sans contrainte. En effet, la prise en compte des usages collectifs dans les bibliothèques est un combat difficile, comme le souligne l'IABD. Ces notions peuvent se montrer complexes, et m'ont parfois poussé à faire des choix orientés et à me questionner de la légalité de mes actions.

1.3.3. Des tensions entre légalité et mise en œuvre des missions

Dans le cadre de réflexions sur la vie des documents sonores et audiovisuels à la médiathèque, j'ai été amenée à penser certains projets à mettre en place à la rentrée 2018, qui pourraient prendre en compte les nouveaux usages. La considération des questions législatives soulevées précédemment est inéluctable dans la mise en œuvre concrète, et m'a parfois freinée dans mes actions. Yves Alix le précise d'ailleurs dans un article du BBF concernant le droit de l'audiovisuel : « l'état du droit lui-même témoigne de tensions spécifiques, qui constituent des freins supplémentaires à l'utilisation du patrimoine cinématographique²⁴ ». La complexité de certaines procédures et de certains textes législatifs peut tendre à une frilosité d'action, mais il reste important de mener à bien la mission de mise à disposition et d'accès – même s'il est souvent nécessaire de composer avec les simples moyens à disposition.

Le premier projet à mettre en place concernerait une action autour du cinéma. En effet, la musique à la médiathèque est représentée par les Petits Déj' musicaux, la littérature adulte par les Cafés Littéraires et la bande dessinée par les Cafés BD, mais le cinéma, ou l'audiovisuel en général, est peu abordé autour de temps forts. Alors qu'un partenariat avec le CAJ (centre d'actions jeunesse) avait déjà été mis en place autour de la bande-dessinée, avec des ateliers d'écriture et de dessin, il me semblait intéressant de poursuivre ces rapports autour du cinéma. Le CAJ accueille les jeunes mondonvillois de 11 à 17 ans après l'école et pendant les vacances, et leur propose des projets, des activités et des sorties ; c'est dans ce cadre que le contact avec la médiathèque s'est fait de manière assez naturelle. Il s'agissait en effet d'un espace d'accueil déplacé où le lien avec la culture et des projets proches de leurs intérêts personnels a permis une certaine implication de leur part. L'idée du partenariat autour du cinéma prendrait la forme d'un accueil d'un groupe d'une dizaine de jeunes du CAJ pendant les vacances, et d'une projection d'un film sur la télévision, suivit d'une discussion/débat. Toujours en cours de réflexion et de développement (avec une présentation nécessaire aux élus), le projet engendre une prise en compte des droits liés aux documents qui seraient exploités. Les films projetés devraient donc faire partie de la collection de la médiathèque, acquis auprès des organismes spécialisés, et devraient porter la mention « droit de

²⁴ Alix, Yves. « Droit des œuvres et métiers du patrimoine cinématographique et audiovisuel en Europe ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2006, n° 2, p. 83-84. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-02-0083-009>>, dernière visite le 23 mai 2018.

consultation ». En effet, le fournisseur précise que « la consultation sur place est une représentation en dehors du cercle de famille donnée à titre gratuit (sans billetterie CNC) dans le cadre de l'activité des circuits institutionnels ». Par ailleurs, il est précisé que, les « programmes acquis sont destinés à être consultés gratuitement au sein de l'organisme acquéreur par une ou plusieurs personnes. Il ne devra en aucun cas faire l'objet de publicité extérieure »²⁵. Ce genre de représentation est à distinguer de la projection publique non commerciale, qui elle, entre obligatoirement dans le cadre d'une « programmation » publique et collective, et qui donne lieu à des tracts et affiches. La projection telle que je l'envisage en partenariat avec le CAJ consiste donc en une consultation sur place : le choix des titres sera limité à ceux dont les droits de consultation ont été négocié et acquis. Yves Alix le conclue ainsi : « l'augmentation parallèle de la diffusion des films et des contraintes juridiques, dans un marché du patrimoine en constante expansion, oblige chacun à se positionner en fonction d'une économie globale, sauf à se marginaliser définitivement, et invite *nolens volens* à s'intégrer à la chaîne contractuelle.²⁶ »

Une deuxième réflexion s'organise actuellement autour de l'introduction d'une tablette dans le secteur musique, avec une connexion à un site d'écoute en streaming. En effet, la médiathèque possède trois iPads, dont deux, qui proposent des applications et jeux, sont implantés dans le secteur jeunesse. Une tablette reste donc inutilisée, actuellement entreposée dans les bureaux. La réflexion quant à sa destination reste en suspens : outil professionnel, écran pour la lecture de la presse en ligne, borne musicale... c'est plutôt cette dernière qui serait retenue, et que je me suis proposée à défendre. À l'instar de la médiathèque José Cabanis, à Toulouse, qui propose au sein de son secteur musique une borne d'écoute, l'objectif premier serait de prolonger les collections de la médiathèque, de proposer des contenus en lien et de favoriser les pratiques actuelles. La mise en place concrète est à l'heure actuelle toujours en discussion. Les problématiques liées à la diffusion des contenus restent un des premiers freins. S'il semble possible de donner accès, sur cette tablette, à la médiathèque numérique de la bibliothèque départementale de prêt et à ses contenus musicaux (concerts, dossiers pédagogiques, partitions, titres, etc.), il paraît plus complexe de proposer un accès à des sites d'offres musicales payantes (comme Spotify ou Deezer par exemple) où les catalogues sont largement plus fournis. En effet, les conditions d'utilisation de ces sites se montrent problématiques pour un usage en bibliothèque, puisqu'elles exigent une « utilisation personnelle, non commerciale ». Peut-être serait-il essentiel d'entamer un partenariat avec des plateformes de streaming, comme l'ont fait les médiathèques de Mulhouse et de Strasbourg par exemple, avec le site MusicMe.

Les procédures s'avèrent lourdes et nécessitent souvent un investissement important et de grande échelle. De tels combats pour mener à bien les missions de mise à disposition de la culture se heurtent souvent à des questions concrètes de droit d'auteur. Alors, quelle limite franchir pour mettre à disposition des contenus ? Quels risques prendre ? Lionel Maurel, pour répondre à cette question, s'appuie sur les principes de permissivité et de

²⁵ « Droits négociés auprès des éditeurs », site du fournisseur Colaco.

²⁶ Alix, Yves. *Op. cit.*, 2006.

tolérance²⁷. Si le doute pèse face à la mise en place de projets qui pourraient se montrer innovants, la prise de risque face à un flou législatif peut alors devenir la seule issue, ou « élément normal à prendre en compte » pour tout prise de décision. En outre, il s'agit souvent du seul moyen d'assurer l'offre des services et de mener à bien la mission même des bibliothèques, qui est la mise à disposition pour tous de contenus culturels. Bertrand Calenge par exemple prône une certaine liberté dans les pratiques, pour une information libre et publique, en passant, s'il est nécessaire, par des « chemin[s] de traverse²⁸ ». Dans ce sens, il est préférable d'innover dans la proposition des services et « inventer de nouveaux espaces » que de se limiter, comme le rappelle aussi Lionel Maurel, qui avance qu'il s'agit là de la seule manière de faire évoluer le droit. Il est question de se faire entendre auprès des pouvoirs publics quant au vide juridique qui existe et qui empêche l'exercice même des fonctions et missions des bibliothécaires. C'est ainsi qu'il faut mener une « action de fond » pour une prise en charge juridique claire et adaptée au contexte actuel.

²⁷ Maurel, Lionel. « Faut-il respecter le droit en bibliothèque ? ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2011, n° 3, p. 6-10. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-03-0006-001>>, dernière consultation le 31 mai 2018.

²⁸ Calenge, Bertrand. « Contre l'aporie provoquée par le scrupule juridique ». *Carnet de notes* [en ligne]. Publié le 25 juin 2010. Disponible sur : <<https://bccn.wordpress.com/2010/06/25/contre-laporie-provoquee-par-le-scrupule-juridique/>>, dernière consultation le 31 mai 2018.

2. DÉVELOPPER UNE COLLECTION ET LA COMMUNIQUER

2.1. Acquérir

Dans le cadre de la gestion des fonds musical et audiovisuel, l'acquisition est l'une des missions principales qui m'a été proposée. La structure étant de taille moyenne, et les agents en nombre restreint (deux titulaires), la pluridisciplinarité est nécessairement pratiquée. Chaque agent a à sa charge un secteur, et intervient pour celui-ci à chaque étape du circuit du document : veille, achat, équipement, valorisation. Acquérir des documents n'est pas une action isolée et ponctuelle, mais recouvre plusieurs aspects : de la veille, à l'achat lui-même, en passant par les processus administratifs, elle se place « au cœur même des fondations, du fonctionnement, de la légitimité²⁹ » d'une bibliothèque. C'est pourquoi, à l'arrivée dans la structure, ce n'est pas une mission aisée. L'acte d'acquisition requiert dans un premier temps une bonne connaissance du fonds présent, de la politique générale de l'établissement, des habitudes des usagers, mais aussi du marché actuel. Avant d'entamer une telle mission, il était primordial de préparer mon intervention. Beaucoup de questions se sont posées à moi et ont nourries mes démarches, comme celles de la légitimité, de l'objectivité, du choix, de la censure, de la cohérence, de l'influence ou de la prescription. Être en « pouvoir » d'acquisition est une position complexe, qui, à mes yeux, représente le point central des problématiques liées au métier de bibliothécaire : quelle place celui-ci dispose-t-il dans la mise à disposition de contenus, dans l'accès à la culture. C'est cette question de « pouvoir » même qui m'a le plus portée à la réflexion : quelle est ma légitimité, en tant que stagiaire, débutante dans le métier, pour gérer un budget, faire des sélections ou proposer un contenu plutôt qu'un autre. Les réponses trouvées auprès de mes collègues, dans les forums de bibliothécaires, ou dans la littérature m'ont aidé à relativiser et à replacer l'acte de choix et d'achat dans un contexte purement professionnel. Bien que les actes d'acquisition laissent forcément la place à une part de subjectivité, de goût, de tendance, j'ai été accompagnée dans mes opérations et essayé de créer une base de travail en m'appuyant sur des techniques fiables et objectives.

2.1.1. Définition de la politique et processus

Bien que la bibliothèque propose un « socle commun » pour la connaissance, elle doit aussi offrir un lieu où l'individu peut se reconnaître. En effet, « [I]es collections doivent refléter les tendances contemporaines et l'évolution de la société de même que la mémoire de l'humanité et des produits de son imagination.³⁰ » L'accès à la culture et à la connaissance, rappelle Lionel Dujol, est un droit fondamental, et les bibliothèques demeurent des institutions « facilitatrices et garantes de cet accès pour tous aux savoirs, de leur préservation, de leur circulation.³¹ » Si tel est l'objectif des bibliothécaires, le développement des collections y participe activement.

À l'heure actuelle, la rédaction officielle de documents publics, tels qu'une charte des acquisitions ou un plan de développement des collections, ne fait pas partie des pratiques de la médiathèque de Mondonville. Il existe bien

²⁹ Calenge, Bertrand. *Les politiques d'acquisitions*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 1994, p. 9.

³⁰ Manifeste de l'UNESCO sur les bibliothèques publiques, 1994.

³¹ Dujol, Lionel (dir.). *Communs du savoir et bibliothèques*. Paris : Éd. du Cercle de Librairie, 2017, p. 11.

entendu un règlement intérieur ainsi qu'une charte d'utilisation des postes informatiques et des tablettes, mais aucun document ne détaille la politique documentaire de l'établissement. Cela étant, les acquisitions se font tout de même selon des objectifs clairs, même si admis de manière informelle. La justification au public de choix ou de positions particulières liés aux achats se fait ponctuellement à l'oral lorsqu'une question est posée. En ce qui concerne la communication en interne, le nombre restreint d'agents permet des échanges faciles et réguliers. Les bibliothécaires de la structure n'écartent pas la possibilité de rédaction d'une telle charte, mais considèrent qu'elle n'est pas justifiée ou nécessaire pour l'instant. Afin de clarifier mon action et de l'inscrire dans la durée pour assurer une certaine cohérence, j'ai néanmoins rédigé un document, pour un usage personnel, permettant de guider mes acquisitions. Celui-ci, disponible en annexes (voir annexe 3), détaille pour le secteur musical et le secteur audiovisuel, le budget annuel, les prévisions et rythme d'achat, ainsi que les potentielles contraintes. Ce document me permet de prévoir et anticiper les acquisitions en tenant compte des impératifs, des procédures et des modalités de commande et de livraison de chaque fournisseur. Par exemple, il est noté pour le fournisseur de phonogrammes que la livraison des commandes se fait de manière sporadique : en effet, une fois la commande validée, les délais d'expédition sont parfois longs, et tous les produits ne sont pas tous envoyés en même temps. Il est donc du ressort de l'acquéreur de pratiquer un suivi des commandes rigoureux. Une fois que le devis est demandé et envoyé par le fournisseur, celui-ci se doit de passer par la signature de la tutelle (ici dans un premier temps l'élu à la Culture, et le maire dans un second temps), puis par le service comptable, qui engage la commande. Ensuite, le devis est renvoyé, signé et validé, au fournisseur qui le transforme en bon de commande. Il se déroule généralement une à deux semaines entre la demande de devis et la commande. Une fois livré, il est important d'effectuer un récolement en pointant les exemplaires reçus, pour comparer le bon de commande avec le bon de livraison. Il arrive souvent, notamment pour les phonogrammes et vidéogrammes, que des exemplaires commandés deviennent épuisés entre la demande de devis et la commande (pour des besoins de réassort, de repressoage, de décalage de sorties, etc.). Dans ce cas-là, il est nécessaire de noter les reliquats et de reporter la différence dans le suivi du budget. Les factures seront renvoyées au service comptable après chaque livraison conforme. Un tableau, commun à tous les agents de la bibliothèque, recense le budget attribué pour chaque secteur ; ainsi le montant engagé est comparé avec le montant facturé, et la différence entre les deux (le plus souvent positive, au profit de la bibliothèque) est reportée comme « avoir » chez le fournisseur. Toute trace d'achat (devis, bons de commande, factures) est à conserver en double exemplaire : un exemplaire consacré au service administratif de la collectivité et un exemplaire consacré aux acquéreurs.

La recherche de l'exhaustivité absolue ne peut plus faire partie des objectifs de l'acquisition aujourd'hui, dû à « l'explosion de la production documentaire [qui] a rendu vaine cette quête de l'impossible³² ». La problématique de l'accroissement des collections englobe trois principes : la connaissance du fonds propre déjà établi, la connaissance de son public et de ses usagers, et la connaissance du marché et de son état. Ici, les statistiques d'inscription et d'emprunt ont pu me guider pour dessiner des tendances générales d'achat. Par exemple, les DVD « séances familiales » sortant le plus, c'est à ces titres que j'ai donné la priorité. Pour autant, il est important de proposer d'autres contenus pour favoriser la diversité. De plus, l'inventaire des fonds, rédigé à l'entrée dans le

³² Calenge, Bertrand. *Op. cit.* p. 22.

lieu de stage, m'a permis de visualiser et suivre les suites (suites de films ou des séries dans le secteur audiovisuel, et discographie d'un artiste précis dans le secteur musical). Il m'a aussi semblé nécessaire d'étudier attentivement les collections déjà établies pour noter certains « manques ». Pour mes premières commandes, j'ai pu tenter d'observer un équilibre entre les demandes des usagers (notés dans un cahier de suggestions disponible à l'accueil), et l'offre disponible : les nouveautés, les « meilleures ventes » et « indispensables », mais aussi les artistes et productions plus indépendants ou méconnus pour privilégier leur représentation dans la structure. En effet, la politique d'achat observée par l'agent anciennement chargée du secteur musique peut être considérée comme « engagée ». Dans la défense d'une certaine « scène locale », il était question de promouvoir des artistes de la région, en acquérant leurs œuvres d'une part, et en les mettant en valeur d'autre part. Tandis que la plupart de ces artistes sont indépendants ou auto-producteurs et ne passent pas forcément par les grands circuits de distribution, il est souvent nécessaire d'établir un contact direct pour faire acquisition de leurs œuvres. Ainsi se sont dessinés des questionnements liés aux enjeux du plan de développement des collections de la médiathèque : est-il préférable de poursuivre dans le sens de la politique déjà établie précédemment pour maintenir la cohérence du fonds ? Cela semble nécessaire dans une certaine mesure, mais l'individualité et les goûts propres de l'acquéreur entrent inéluctablement en jeu lors du processus de choix (choix d'artistes, choix de contenus, choix de pratiques, etc.).

Tandis que certains tentent de tout maîtriser dans un domaine particulier et d'autres d'« embrasser le champ du savoir dans sa diversité³³ », les positions peuvent être multiples. Dans un premier temps, c'est la deuxième attitude que j'ai choisi d'adopter, afin de me familiariser avec l'offre générale disponible, de faire moins d'erreur de sélection (puisque je ne possède pas de connaissances pointues pour certains domaines comme la musique classique ou le jazz par exemple) et de proposer des contenus variés. Alors que la médiathèque de Mondonville est plutôt restreinte en taille (autant dans sa superficie que dans son rayonnement régional), il n'existe pas de comité de lecture ou de sélection. Par conséquent, une certaine responsabilité incombe à l'acquéreur, et c'est cette responsabilité qui m'a le plus intimidé dans mes premiers actes de sélection, de choix et d'achat. En effet, ce que l'acquéreur propose devient la base de référence de la bibliothèque, ce que les usagers « consomment ». Pour autant, comme le fait remarquer Bertrand Calenge, l'acquisition apporte pour celui qui la pratique une certaine valorisation personnelle et professionnelle³⁴ ; en effet l'acquisition est considérée de manière générale comme la facette « intellectuelle » du métier, et la gratification reçue lors des retours positifs produit un effet d'accomplissement directement évaluable.

2.1.2. Veille, outils de veille et sélections

La veille documentaire peut être considérée comme la colonne vertébrale du travail en bibliothèque : elle se pratique quotidiennement et nourrit un grand nombre d'actions. Elle est notamment essentielle dans le processus d'acquisition et permet de développer des compétences nécessaires pour effectuer des sélections de documents.

³³ Calenge, Bertrand. *Op. cit.*, p. 23.

³⁴ Calenge, Bertrand. *Op. cit.*, p. 23.

Le développement constant et la profusion de l'information aujourd'hui, en particulier sur le web, tend parfois à un phénomène « d'infobésité » ou de surcharge informationnelle, qui peut affecter nos compétences de littératie médiatique³⁵. Dans le domaine de la bibliothèque, la surinformation, qui provoque « beaucoup de bruit pour rien » peut nuire à la faculté de sélection. De plus, en ce qui concerne la musique et l'audiovisuel tout particulièrement, il est possible de remarquer « le caractère fluctuant et en voie de disparition des ressources traditionnelles³⁶ » de recherche documentaire. Par exemple, il est très peu édité de discographie de référence aujourd'hui. Tandis que les flux remplacent les supports, les sources documentaires ont tendance à se dématérialiser – comme le font aussi la musique et l'audiovisuel³⁷. Si grâce à internet, la musique et la vidéo indépendantes ont connu un essor considérable (phénomènes d'autoproduction, de pratiques amateurs, etc.), il en va exactement de même pour les sites de référence ou de critiques, considérés comme des outils de veille. Dans le domaine de la musique, ce sont des sites comme *Indipoprock*, les *Oreilles Curieuses* ou *Goûte mes disques* qui font office de référents et qui ont pu me guider dans mes choix. Il est aussi intéressant de noter qu'aujourd'hui, les utilisateurs (de musique, d'audiovisuel) et usagers des bibliothèques deviennent aussi prescripteurs et sources de recommandations. Avec des sites comme *sens critique* ou *critikat* par exemple, la critique, auparavant compétence réservée aux journalistes spécialisés, devient une occupation, un loisir ou même une pratique en amateur. Dans un contexte de surproduction et de surconsommation de produits culturels (rendus possibles notamment par des applications qui rendent disponibles des contenus « à la demande » et qui encouragent des pratiques *de binge watching* ou « gavage télévisuel » par exemple) et où noter une œuvre devient une banalité, il en devient parfois ardu de faire le tri et de se situer – en tant qu'individu et en tant que professionnel de l'information. Bien que ces sites généraux puissent se montrer grandement utiles pour se renseigner quant aux tendances actuelles, ils ne peuvent pas suffire et servir d'uniques sources de veille. La presse professionnelle et les sites professionnels, qui proposent des sélections, des dossiers pédagogiques, des formations ou des bibliographies, permettent de guider l'acquéreur dans ses choix, tout en développant ses capacités et compétences de sélections.

En effet, la sélection, facilitée par des pratiques de veille constante, est une des étapes clés du processus d'acquisition. De ces étapes, Bertrand Calenge en identifie trois³⁸. La première est la pré-sélection. Il s'agit d'une opération intellectuelle qui se fait de manière plutôt naturelle, en amont de tout travail d'acquisition. Elle est effectuée en fonction de l'offre disponible, de la production actuelle et des nouveautés, ainsi que des demandes des usagers. Ces deux dernières ont en effet leur place dans les politiques d'acquisition d'une bibliothèque. Alors que les demandes des usagers, notamment en nouveautés, sont importantes et grandissantes, il m'a semblé important de me demander dans quelle mesure celles-ci devaient être prises en compte. Les suggestions émises par le public qui fréquente régulièrement la structure influencent nécessairement les choix (Bertrand Calenge

³⁵ C'est-à-dire nos compétences d'évaluation critique de notre environnement médiatique : faculté de reconnaître l'information, faculté de localiser l'information, faculté de sélection de l'information dans un contexte où les médias s'imposent comme seuls prescripteurs.

³⁶ Caron, Alfred. « La recherche discographique en ligne » in Pierret, Gilles (dir.). *Musique en bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2012, p. 343.

³⁷ Caron, Alfred. *Op. cit.*, p 343.

³⁸ Calenge, Bertrand. *Op. cit.*, p. 75-78.

parle alors d'usager « sélectionneur »³⁹) puisque, *in fine*, c'est à eux que les collections sont destinées. Cependant, les demandes particulières ne constituent pas la totalité des titres achetés. Il n'existe pas de politique particulière ou de critère de retenue concernant les demandes des usagers dans la structure, si ce n'est l'étude au cas par cas de chaque suggestion. Il est toujours délicat de traiter les demandes des usagers, puisque celles-ci sont souvent ponctuelles et donc potentiellement vouées à l'obsolescence rapide. Il en va de même pour le traitement des nouveautés, qui « consiste à prévoir en amont la forte demande susceptible d'intervenir sur certains titres au moment même où ils apparaissent en librairie⁴⁰ » (ou ici, dans les bacs ou au cinéma). En effet, la bibliothèque connaît en grande partie une certaine « pression » des nouveautés. Cependant, le rythme des acquisitions (environ quatre commandes à l'année, soit une commande tous les trois mois), ne permet pas de pratiquer une politique de « l'urgence » pour alimenter en continu les collections en nouveautés. Cependant, la veille continue sur les sites des fournisseurs permet de suivre le rythme des sorties, et d'anticiper leur achat en constituant des paniers avec des titres « bientôt disponibles ». Ces pratiques nécessitent de l'organisation, pour faire coïncider au mieux les dates de sorties avec les périodes de commande et pour anticiper le budget réservé à ce genre de titres.

Une fois cette pré-sélection établie, c'est l'étape de la sélection elle-même. Il s'agit ici de faire des choix, ce qui nécessite un examen approfondi des contenus. Cela implique une forte connaissance dans les domaines documentaires retenus. C'est ce qu'il me manquait à l'arrivée à la médiathèque, et que j'ai essayé de combler en me renseignant, en étudiant des bibliographies et en m'appuyant sur des sélections établies par des professionnels compétents dans les domaines. Toute action de choix exige en effet une réelle capacité d'analyse ainsi qu'une certaine maîtrise des techniques employées dans les domaines attribués (le vocabulaire musical et audiovisuel, l'histoire de ces arts, leurs grandes théories, etc.), afin de parvenir à établir des critères objectifs. La formation de ces critères requiert de l'expérience, et c'est en réalisant mes premières acquisitions, et en me basant sur la littérature professionnelle, que j'ai pu commencer à la constituer. Les premières semaines du stage ont été consacrées à l'écoute des phonogrammes du fonds de la médiathèque, au visionnage de ses vidéogrammes, ainsi qu'à l'élaboration et à l'étude de bibliographies sur les sujets concernés. De plus, la veille assidue permet d'affuter son sens critique, et c'est à travers elle que l'on peut aussi se décider de la « légitimité » d'une demande d'un usager par exemple.

Enfin, la dernière étape de l'acquisition consiste en la décision à proprement parler. Il s'agit alors de faire un tri dans les documents retenus par l'étape précédente, pour répondre aux exigences de contenus et d'usages des collections de la bibliothèque, ainsi qu'aux contraintes liées aux budgets attribués par secteur. Ces décisions ne sont pas accomplies de façon solitaire : en effet, le secteur musical et le secteur audiovisuel ne peuvent fonctionner comme entités isolées et indépendantes dans les collections de la médiathèque. Il s'agit plutôt, tout en leur donnant une individualité, de les inscrire en complémentarité avec les autres secteurs, dans une cohérence générale et commune.

³⁹ Calenge, Bertrand. *Op. cit.*, p. 320.

⁴⁰ Calenge, Bertrand. *Op. cit.*, p. 318.

2.1.3. Les sources d'acquisition : le marché aujourd'hui

Comme le fait remarquer André Nicolas, chargé des statistiques à l'Observatoire de la musique, la filière musicale a connu une dévalorisation de son marché depuis le début des années 2000, notamment due au développement des usages sur internet qui ont conduit à un changement total de paradigme dans le secteur de la production phonographique⁴¹. Comme le démontre le tableau 3, c'est en grande partie une mutation progressive vers le marché numérique que l'on observe, aboutissant à une diversité de l'accessibilité des contenus musicaux.

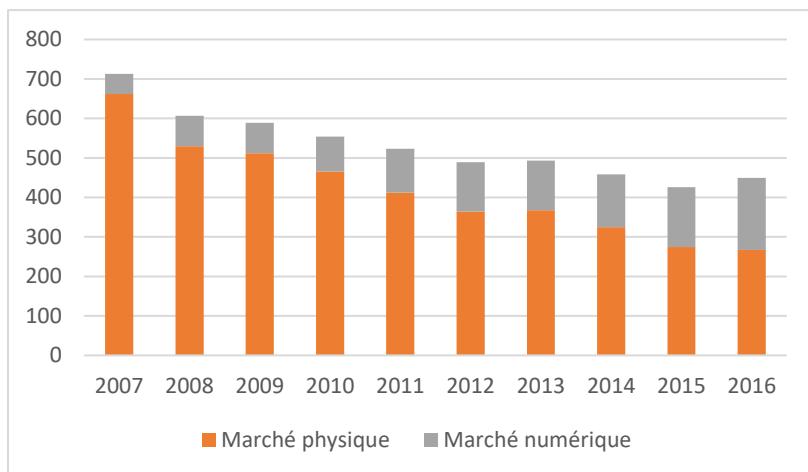


Tableau 3 - Evolution du marché de la musique enregistrée (en million d'euros).

Source : Syndicat national de l'édition phonographique, 2017.

La production phonographique est aujourd'hui partagée entre les majors (distributeurs comme Universal, EMI, BMG, Sony et Warner) et autres labels importants, et quelques petits producteurs indépendants qui tentent de résister à la marginalisation. Alors que le graphique ci-dessus démontre une évolution fulgurante du marché numérique à partir de 2007, il est possible d'en observer l'impact direct sur la répartition des ventes de CD par distributeur. En effet, à la même période s'opère une croissance dans les ventes des producteurs indépendants. André Nicolas note que cette augmentation « résulte largement d'un effet mécanique car les performances de marché liées à la crise et à une désaffection des publics cibles (les jeunes) ont entraîné une réduction plus drastique des ventes chez les majors.⁴² » Nous l'avons vu, ce sont les jeunes qui écoutent le plus de la musique, mais surtout, qui téléchargent le plus, et qui se détournent donc naturellement des supports physiques et des grands canaux de distribution, au profit du marché numérique. Ces tendances ont des conséquences positives pour les producteurs indépendants, dont les modèles se rapprochent plus des pratiques actuelles : autodiffusion en ligne, contre-culture musicale, démocratisation, contact rapproché avec le public, etc.

⁴¹ Nicolas, André. « L'évolution des marchés de la musique en France de 2003 à 2010 », in Pierret, Gilles (dir.). *Musique en bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2012, p. 79.

⁴² Nicolas, André. *Op. cit.*, p. 83.

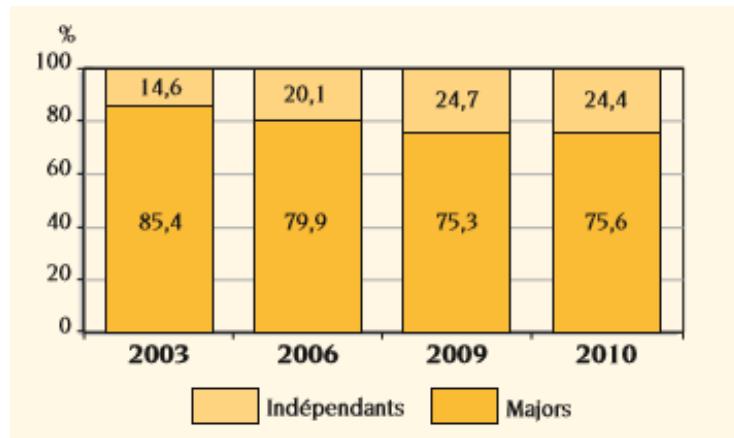


Tableau 4 – Répartition des ventes de CD, en valeur, par distributeur. Source : « Disque ». *Chiffres clés 2012, statistiques de la Culture*. Ministère de la Culture et de la Communication.

Les moyens de diffusion et de distribution de la musique, tout comme des productions audiovisuelles, impactent forcément les procédures d'achat dans les bibliothèques. Rappelons-le cependant, tout achat public se doit d'être encadré par des procédures prévues au Code des marchés publics. C'est pourquoi, chaque dépense doit être contrôlée et avisée par la tutelle, ici l'élu à la Culture dans un premier temps, puis le maire dans un second temps. À la médiathèque de Mondonville, cette partie administrative n'est pas du ressort du bibliothécaire acquéreur, qui s'attache avant tout à respecter le budget accordé. Pour chaque secteur, des contrats sont liés avec des fournisseurs, aujourd'hui aussi qualifiés de « prestataires », dans la mesure où leur rôle ne se limite plus à la simple livraison⁴³. Pour la production musicale, c'est chez le fournisseur CVS que je me suis majoritairement fourni. Ces contrats offrent aux collectivités une certaine remise, qui pour CVS, correspond à 26% du prix hors taxe. Les commandes peuvent être réalisées « en gros », et les références possédées sont extrêmement variées et nombreuses. En ce qui concerne l'audiovisuel, un contrat a été établi avec le fournisseur Colaco pour une remise de 15% sur les achats vidéo. Tandis que les procédures administratives et financières liées aux acquisitions sont réglementées et complexes, il se montre parfois compliqué de privilégier d'autres canaux que ceux qui dominent le marché. Les procédures liées aux marchés, qui impliquent donc de passer par l'intermédiaire de ces grandes sociétés distributrices, peuvent être désavantageuses pour les collections, qui tendent vers une uniformité générale dans les bibliothèques.

D'autres acquisitions se font en dehors de ces marchés et contrats avec les fournisseurs. Par ces biais, il est possible de faire preuve de plus d'individualisation, de promouvoir la diversité et remédier en partie au problème d'uniformisation des fonds. Les relations avec la bibliothèque départementale de prêt, qui dessert les structures implantées dans des communes de moins de 10 000 habitants, permettent notamment des acquisitions dites « temporaires ». En musique, les documents provenant de la BDP constituent actuellement 17% de la collection

⁴³ Alix, Yves et Desrichard, Yves. « Du fournisseur au partenaire ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2008, n° 2, p. 13-18. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-02-0013-001>>, dernière consultation le 31 mai 2018.

totale de phonogrammes. Pour l'audiovisuel, les documents provenant de BDP constituent actuellement 10% de la collection totale de vidéogrammes. Une visite par an est organisée sur le site même de la bibliothèque départementale, où les agents se procurent plusieurs centaines de documents. Sont privilégiées par ce biais les demandes des usagers qui ne correspondaient pas à une volonté d'achat de la part des bibliothécaires (car vouées à l'obsolescence comme mentionné plus tôt), et toute référence plus pointue qui ne justifient pas une acquisition réelle. Il s'agit avant tout de diversifier et d'amplifier les collections. Dans le secteur musical par exemple, c'est en musique classique que l'on se fournit le plus auprès de la BDP, puisque, même si ces documents sortent peu, il est tout à fait important de les représenter. Dans certains cas, le prêt à la bibliothèque départementale se suit d'un achat pérenne : en effet, ces prêts peuvent servir de « test » pour évaluer l'intérêt des usagers, et révèlent quelque fois une demande particulière. D'autres demandes de prêts plus ponctuels sont aussi réalisées auprès de la BDP pour des besoins précis, comme pour des animations par exemple. Ces documents arrivent sous forme de « navette », caisses libres, au début de chaque mois.

Enfin, certaines acquisitions se font par le biais du don de la part des usagers. Ces documents ne constituent qu'un infime pourcentage dans les collections, notamment dans le secteur de la musique (en comparaison avec les imprimés par exemple, où le don est plus important). Pour les vidéogrammes, les dons ne peuvent être acceptés pour des questions législatives : les droits n'ayant pas été négociés en amont, puisque les vidéogrammes ont souvent été achetés en grande surface, le prêt de ces documents serait illégal. Aux vues du vide juridique qui existe autour du prêt de CD, les dons dans ce secteur sont acceptés par la structure. La procédure d'acceptation des dons est illustrée en annexes (voir annexe 4). Avec une attention portée à l'état physique du document et à sa pertinence dans la collection, le don permet à l'usager de se reconnaître dans le fonctionnement de sa bibliothèque, et de se sentir représenté.

2.2. La valorisation « intellectuelle »

Toute acquisition est suivie d'une intégration « intellectuelle » dans les collections, qui se caractérise par la production et la gestion de données et métadonnées descriptives d'une ressource documentaire. Renseigner un document, c'est-à-dire décrire sa forme, sa source, son contenu, et sa nature, c'est le mettre en valeur. Le mettre en valeur d'une part en l'accréditant correctement, et d'autre part en mettant l'information à disposition de l'usager, qui pourra rechercher, identifier et localiser le document. Aujourd'hui, l'ère du numérique arrive comme un défi pour le catalogage⁴⁴ ; en effet, l'information existe sous forme de flux, mouvante et ubiquiste, entraînant des métadonnées à la structure toujours plus complexe. Le traitement de l'information en bibliothèque aujourd'hui nécessite donc une adaptation aux techniques du web, mais l'on note une difficulté d'évolution parfois, face aux instances plus élevées que représentent l'IFLA, l'Afnor ou même les fabricants de logiciels de gestion par exemple.

⁴⁴ Le Bœuf, Patrick. « Cataloguer la musique au début du XXI^e siècle », in Pierret, Gilles (dir.). *Musique en bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2012, p. 299.

De plus, la particularité de référencement des documents musicaux et audiovisuels échappe souvent aux normes établies – plus adaptées pour les documents imprimés.

2.2.1. L'importance des métadonnées dans les secteurs musicaux et audiovisuels

La chaîne de valeur dans le secteur musical, c'est-à-dire l'ensemble des services qui interagissent entre eux et forment le domaine, s'est vue nettement bouleversée par le développement d'internet et des technologies numériques. Un nombre important d'acteurs variés intervient à chaque étape de la chaîne (création, production, édition, distribution, diffusion, consommation, et même gestion des droits), impliquant la production de métadonnées multiples. On comptabilise des métadonnées de description (renseignant titre, responsables, années de production, etc.), des métadonnées de propriété (principalement des codes d'identification normalisés, tel que l'EAN pour les phonogrammes), des métadonnées de gestion des droits (comme le prix de vente), ou des métadonnées dites « d'enrichissement » (apportant des informations supplémentaires comme paroles, biographies d'auteurs, photographies, etc.). La transition actuelle vers le numérique a un impact sur l'intégralité de la chaîne, introduisant notamment des étapes alternatives (comme la distribution, la diffusion et la consommation en ligne, le stockage et l'échange, etc.) et bouleversant la production et l'échange de métadonnées⁴⁵. Les interactions complexes qui existent entre les acteurs de la chaîne nécessitent donc dorénavant une structuration et une maintenance de ces métadonnées, afin d'identifier l'ensemble des acteurs et régler les rapports – ceci autant pour des questions de référencement que pour des raisons juridiques et financières. C'est en tout cas ce que préconise le rapport Lescure, réalisé en 2013 pour le ministère de la Culture et de la Communication. En effet, la mise à disposition, pour chaque œuvre, de métadonnées consolidées (c'est-à-dire harmonisées, complétées et fiabilisées) par les producteurs phonographiques constituerait un réel besoin pour le secteur de la musique⁴⁶.

S'il existe aujourd'hui des bases de métadonnées, détenues majoritairement par des sociétés comme la Sacem, Adami ou SPEDIDAM, les informations disponibles restent « fragmentées, encodées dans différents formats et dispersées⁴⁷ ». Pour pallier ces problèmes de système de reconnaissance et de documentation hétérogènes ou incomplets, l'ancienne ministre de la Culture Aurélie Filippetti, lançait en 2014, sur les conseils du rapport Lescure, un appel à contribution pour la création de registres « ouverts » de métadonnées. Ces derniers pour engager la marche vers la création d'une norme internationale, afin de développer une interopérabilité des systèmes et une fiabilité des échanges.

⁴⁵ Pons, Jérôme. « Les métadonnées : un enjeu majeur pour secteur de la musique ». *INA global* [en ligne]. Publié le 21 avril 2015. Disponible sur : <<https://www.inaglobal.fr/musique/article/les-metadonnees-un-enjeu-majeur-pour-le-secteur-de-la-musique-8226>>, dernière consultation le 4 juin 2018.

⁴⁶ Lescure, Pierre. *Mission « Acte II de l'exception culturelle » : contribution aux politiques culturelles à l'ère du numérique*. Ministère de la Culture et de la Communication, mai 2013.

⁴⁷ Marché public de prestations intellectuelles. Cahier des clauses particulières (C.C.P.). Ministère de la Culture et de la Communication. Disponible sur : <https://cdn2.nextinpath.com/medias/ccp-etude-metadonnees_v2-3.pdf>, dernière consultation le 4 juin 2018.

La révolution numérique a eu le même impact dans le secteur de l'audiovisuel, qui souffre de problèmes de normes et d'homogénéisation de ses bases. Tandis que le marché de la vidéo en ligne se développe de manière exponentielle, les acteurs de la chaîne de valeur démontrent un besoin croissant en données d'identification et de descriptions⁴⁸. Aurélie Filippetti soulignait aussi en 2014 l'importance cruciale des métadonnées dans le secteur culturel aujourd'hui et de leur gestion harmonisée :

« L'enjeu des métadonnées culturelles est une priorité structurante pour le développement des industries culturelles à l'ère numérique, aussi bien pour l'identification, la protection des droits et la rémunération des créateurs que pour le développement d'une offre légale diverse et innovante (valorisation des contenus, développement de services innovants...) et une meilleure visibilité des œuvres dont la diffusion est plus confidentielle - ce qui constitue un enjeu majeur pour la promotion de la diversité culturelle.⁴⁹ »

La gestion coordonnée de ces métadonnées est tout autant essentielle pour les médiathèques, actrices importantes dans la chaîne de diffusion de la musique et de l'audiovisuel, pour qui les métadonnées sont au cœur du métier. La mutualisation et l'échange de métadonnées fiables et complètes, qui ne peuvent se pratiquer que grâce à l'interopérabilité des systèmes, sont aujourd'hui une priorité pour enrichir et rationaliser le travail de catalogage dans les bibliothèques. Des modèles comme FRBR ou FRAD par exemple, basés sur des technologies issues du domaine du Web sémantique pour structurer l'information bibliographique, permettent notamment de lier, exploiter, mettre à disposition et réutiliser les données des catalogues de bibliothèque. Mais ces modèles ont encore du mal à s'imposer, surtout dans les petites structures. La médiathèque de Mondonville par exemple, ne va pas encore dans ce sens. Cependant, les problématiques globales liées à l'ouverture des données ont nourri mes réflexions.

2.2.2. Catalogage et indexation : enjeux et limites

Les fournisseurs aujourd'hui, contacts principaux des acquéreurs, sont aussi qualifiés de « prestataires », puisqu'ils pourvoient les bibliothèques, entre autres prestations, de notices bibliographiques. Ce genre de service facilite grandement le travail de catalogage informatique, qui ne se pratique plus manuellement. Le SIGB Paprika de la société Decalog, utilisé à la médiathèque de Mondonville, permet une récupération des notices directement fournies par les fournisseurs Colaco et CVS, et la description des documents acquis se fait automatiquement. Ce genre de protocole de transfert d'information implique donc la gestion et l'échange de métadonnées. Bien que

⁴⁸ Bon, Hugo. « Les métadonnées, un enjeu crucial pour la vidéo ». *INA global* [en ligne]. Publié le 24 février 2016. Disponible sur : <<https://www.inaglobal.fr/numerique/article/les-metadonnees-un-enjeu-crucial-pour-la-video-8819>>, dernière consultation le 4 juin 2018.

⁴⁹ Filippetti, Aurélie. « Appel à contributions pour une étude sur les métadonnées dans les médias et les industries culturelles ». *Ministère de la Culture et de la Communication* [en ligne]. Publié le 17 juin 2014. Disponible sur : <<http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Industries-culturelles/Actualites/Appel-a-contributions-pour-une-etude-sur-les-metadonnees-dans-les-medias-et-les-industries-culturelles>>, dernière consultation le 4 juin 2018.

fortement avantageuse, la récupération de notices préétablies par des sources privées n'est pas sans limite. Premièrement, il s'agit d'un service payant, même si compris dans le contrat établi avec le fournisseur, et deuxièmement, les notices peuvent parfois s'avérer incomplètes ou insatisfaisantes (car mal renseignées en amont).

La structuration des données, établie selon le mode de découpage unimarc, est interprétée par le logiciel de gestion, qui assigne ces données à des champs distincts. L'interface visible par le catalogueur est donc simplifiée, comme le montrent les captures d'écran en annexes (voir annexe 5). Bien qu'il soit nécessaire de sélectionner le type de document à intégrer avant toute action de catalogage, il est possible de remarquer cependant que les zones sont exactement les mêmes pour les documents musicaux et audiovisuels que pour les documents imprimés par exemple. Cette distinction lors de la sélection sert simplement au renseignement du support dans la base de données. Cependant, des particularités existent pour les documents sonores et audiovisuels. Pour les premiers, il s'agit de procédés d'enregistrement (AAD, ADD, DDD, FLAC, MP3, MP4, etc.), de rééditions et remasterisations, de mention d'enregistrement studio, live ou acoustique, de différentiation auteur/interprète, ou distributeur/producteur par exemple. Pour les seconds, il est principalement question de formats d'images et de son : compatibilités écran (images 1.79 ou 1.85 par exemple, compatibilité 16/9 et 4/3), formats audio Dolby Digital, Dolby Digital DPL, 2.0 ou 5.1, procédés couleurs PAL ou SECAM, etc. Ces informations qui ne bénéficient pas d'une zone propre et dédiée à leur renseignement spécifique, nécessitent une adaptation dans d'autres zones voisines. La durée d'un film et les standards de codage de la couleur sont à renseigner dans la zone « Importance matérielle », associés au type de support et nombre de support (1 DVD ou 2 DVD par exemple) ; les formats image et son apparaissent dans la zone « Illustration ». Toute mention de brochure, livret et autre item dépendant au document entre dans la zone intitulée « matériel d'accompagnement ». Cette adaptation informatique aux pavés SIGB et leur simplification entraînent nécessairement des manques dans la mise à disposition des informations concernant un document.

Les notices unimarc fournies par les prestataires comprennent seulement la description bibliographique du document acquis. L'indexation, action qui suit le catalogage, reste à la charge du catalogueur et s'effectue manuellement. Celle-ci se fait en deux temps. La première étape est l'indexation systématique, qui consiste en l'attribution d'un indice – caractère numérique qui établira la cote du document. Il s'agit d'un langage documentaire classificatoire qui permet d'organiser les documents (plus précisément, leur contenu), selon le domaine de connaissance auquel ils appartiennent. Un indice est employé pour les phonogrammes et dépend de la classification Massy, employée par le lieu de stage pour l'organisation du fonds musical. Pour les films documentaires, l'indice dépend de la classification décimale de Dewey. Les films de cinéma (c'est-à-dire en majeure partie, des fictions) ne possèdent pas d'indice, puisqu'ils ne relèvent pas d'une classification décimale.

L'indexation systématique est grandement liée à la deuxième étape, l'indexation analytique. En réalité, ces deux notions ne sont pas hiérarchiques et s'effectuent plutôt simultanément dans la réflexion liée au contenu d'un document, puisque l'analyse du contenu induit sa future place dans la classification. Dans le remplissage des champs cependant, l'indexation analytique s'effectue dans un second temps (comme le montrent les captures d'écran en annexe 5). Celle-ci correspond à une opération intellectuelle qui vise à analyser le contenu du

document et à le transcrire selon un langage documentaire. Il s'agit donc d'attribuer au document des termes spécifiques qui qualifient son contenu. Ces termes, non renseignés par le fournisseur, doivent suivre l'arborescence du thésaurus Rameau, répertoire d'autorité-matière unifié et non modifiable par le catalogueur. C'est une opération complexe, puisqu'elle nécessite de la part du catalogueur une compétence d'analyse ainsi qu'une faculté de faire des choix rigoureux. En effet, il est important d'attribuer des mots clés (ou vedettes matières) concernant le sujet d'un document pour identifier un contenu et faciliter la recherche future d'un utilisateur, mais la rigueur dans le choix des termes et dans le nombre de ces termes est primordiale, afin d'éviter de générer trop de bruit et brouiller l'information essentielle. L'étude poussée de chaque documents acquis est donc nécessaire, et induit une connaissance du vocabulaire précis et technique du secteur concerné. Cela se montre particulièrement délicat pour la musique, notamment concernant la musique savante (jazz, musique classique, musique moderne et contemporaine), dont la terminologie est pointue et dont les règles varient suivant les cas. Pour réaliser ces opérations, j'ai pu me servir du guide d'indexation matière fournie par la bibliothèque départementale de prêt, qui recense la totalité des termes à employer, selon le genre musical. À titre d'exemple, voici représenté le détail de l'indexation de trois phonogrammes de genre différent que j'ai pu réaliser :

- Musique du monde

Musique de nuit / Ballaké Sissoko ; Vincent Segal. - Sony BMG Music Entertainment, 2015. - 1 CD.

Indice : 017. - Centre d'intérêts : Afrique Noire.

Sujets (vocabulaire libre) :

Musique instrumentale ** Mali ** Phonogramme

Violoncelle

Kora

- Musique classique

Les quatre saisons / Antonio Vivaldi ; James Ehnes ; Andrew Armstrong ; Sydney Symphony. - Arles : Harmonia Mundi Musique, 2015. - 1 CD.

Indice : 319. - Centre d'intérêts : Musique de chambre, concertos.

Sujets (vocabulaire libre) :

Classique ** Phonogramme

Violon ** Phonogramme

Concerto pour violon ** Période baroque ** Phonogramme

Sonate ** Période baroque ** Phonogramme

- Jazz

Panic / Caravan Palace. - Paris : Wagram music, 2011. - 1 CD + Brochure.

Indice : 191. - Centre d'intérêts : Jazz.

Sujets (vocabulaire libre) :

Electro-jazz ** France ** 2010-2019 ** Phonogramme

Jazz swing ** France ** 2010-2019 ** Phonogramme

Jazz manouche ** France ** 2010-2019 ** Phonogramme

- Variété internationale

Dark side of the moon / Pink Floyd. - Paris : Warner music, 2011. - 1 CD + 1 brochure avec texte.

Indice : 240. - Centre d'intérêts : Rock psychédélique / Rock progressif.

Sujets (vocabulaire libre) :

Rock progressif ** Angleterre (GB) ** 1970-1979 ** Phonogramme

Rock psychédélique ** Angleterre (GB) ** 1970-1979 ** Phonogramme

L'indice numéraire, suivit des trois premières lettres du nom de l'auteur, apparaîtra sur la cote du document.

Enfin, dernière étape du catalogage : l'exemplarisation. Cette étape consiste en l'intégration dans la base des caractéristiques spécifiques à l'exemplaire possédé par la médiathèque. Le SIGB Paprika découpe l'exemplarisation en trois parties (voir annexe 5) : une partie « généralités » qui nécessite la saisie du numéro de code barre attribué à l'exemplaire, ainsi que la date de sa mise à l'inventaire ; une partie « acquisition » qui renseigne le nom du fournisseur et le prix d'achat du document (nécessaire en cas de remboursement par exemple, si l'exemplaire a été perdu par un usager) ; et une partie « circulation » qui renseigne notamment quant au secteur où se situera le document (espace cinéma, espace musique, documentaires, etc.), à sa cote, à son statut spécial éventuel (en réserve, en réparation, fonds professionnel, à consulter sur place), la présence ou non d'un identifiant visuel (une étiquette jaune par exemple qui identifie les documentaires jeunesse), ainsi que de possibles « notes » ou « pièges », que l'on renseigne pour des raisons de communication en interne.

2.2.3. Le classement

L'indexation, nous l'avons vu, se fait en fonction de la classification employée. Ici, le modèle retenu pour le secteur musical est la classification Massy, qui diffère quelque peu de la table PCDM, généralement utilisée dans les bibliothèques publiques. C'est un choix qui se justifie essentiellement par une volonté d'adaptation au classement appliqué par la bibliothèque départementale de prêt de la Haute-Garonne. Alors que la médiathèque de Mondonville se fournit largement en documents dans cette structure, il était indispensable d'adopter la même méthode de classification afin de permettre une uniformisation de l'indexation et de la cotation des exemplaires, ainsi qu'une intégration cohérente et facilitée dans nos propres collections.

La classification Massy est divisée en huit classes :

Classe 0 – Musiques du monde

Classe 099 – Chanson francophone

Classe 1 – Jazz, Soul, Blues

Classe 2 – Rock

Classe 3 – Musique classique

Classe 400 – Musique contemporaine

Classe 5 – Musique fonctionnelle

Classe 7 – Musique pour enfants

Classe 8 – Sciences et techniques musicales

Chaque grande classe est elle-même subdivisée en sous-classes, variables pour chaque genre. Pour la musique du monde, les subdivisions correspondent à une aire géographique. Ainsi par exemple, les subdivisions 010 à 019 se rapportent à la musique d'Afrique noire (010 : les anthologies, 011 : Iles de l'Océan Indien, 012 : Afrique australe, 013 : Afrique orientale, 014 : Afrique Centrale etc.) et les subdivisions 020 à 029 à la musique du Maghreb, Moyen-Orient et Asie Centrale, ainsi de suite. Ensuite vient un dernier caractère numérique qui indique la forme musicale : la subdivision 1 correspondant aux musiques traditionnelles et la subdivision 2 correspondant aux musiques modernes ou traditionnelles modernisées. Pour la classe 2, qui englobe l'intégralité de la variété internationale, la subdivision se fait par genre musical : 10 pour le rock Pionnier, Rock'n'roll, Rockabilly, Psychobilly ; 20 pour la Pop ; 40 pour le Rock psychédélique, Rock progressif, Rock symphonique, etc. Dans cette classe, il existe une indexation spécifique pour la musique Country, Blues-rock et Folk-Rock (230), le Rap et le Hip-Hop (290), l'Électro (292) et le Reggae, ska, raggamuffin et (297). La cotation diffère selon la classe employée. En annexes se trouve un extrait du guide de la classification Massy et ses méthodes de cotation spécifiques, outil de travail prodigué par la bibliothèque départementale de prêt de la Haute-Garonne, qui démontre l'hétérogénéité des systèmes pour chaque classe (voir annexe 6). Ces spécificités, parfois complexes à appréhender, sont pourtant essentielles pour une cohérence dans la structuration et la mise à disposition de l'information. Le classement influence les comportements des usagers, qui se dirigeront avec plus ou moins de facilité vers un genre musical si celui-ci est proprement renseigné, classé et rangé.

La classification des vidéogrammes est tout à fait différente. Les documentaires sont organisés selon la classification décimale de Dewey, adaptée aux usages propres de la structure. La classification des films de fiction est assez singulière : elle se fait selon les catégories d'âge d'une part, puis à l'intérieur même de celles-ci, selon le nom du réalisateur d'autre part (ou du nom de la saga le cas échéant, pour regrouper les titres et faciliter la recherche pour les usagers). Il s'agit là aussi de la même technique de classification que la bibliothèque départementale de prêt de la Haute-Garonne. En ce qui concerne les catégories d'âge, elles sont au nombre de quatre : VB (vidéo bébé), VE (vidéo enfant), VFA (vidéo famille) et VA (vidéo adulte). Dans les rayons, ces quatre catégories sont physiquement séparées. La catégorie VFA est une catégorie « accommodante » qui s'adapte aux habitudes des usagers : elle comprend les films familiaux, que l'on peut visionner à partir de 10 ans. La difficulté pour la classification réside parfois dans la différenciation VE/VFA ou VFA/VA. Les nuances, parfois subtiles, impliquent un visionnage attentif de la part du catalogueur et une capacité à juger et trancher. Ces choix, s'ils ne se font pas selon des critères précis dans les structures (on ne calcule pas le pourcentage de nudité par exemple, qui fera basculer la balance pour un VFA plutôt qu'un VE), ne sont pas pour autant seulement subjectifs. Il existe des guides permettant d'accompagner les choix. Certains éditeurs de vidéogrammes précisent aussi un âge conseillé pour le visionnage, même si chaque pays dispose de restrictions d'âge différentes selon les sensibilités ou lois en vigueur. Ainsi, cela n'écarte pas les possibilités de choix différents selon les structures : par exemple, le film d'animation *Your name* réalisé par Makoto Shinkai, a été classé en VA par la bibliothèque départementale, et en VFA par la médiathèque de Mondonville. Désirant valoriser le document et le rendre accessible à un public plus large, j'ai pris la décision de le classer en vidéo famille, tout en prenant soin de renseigner dans sa notice, dans la section « restriction » un âge minimum nécessaire pour l'emprunt (12 ans) et un identifiant visuel sur l'exemplaire (sous la forme d'une étiquette « + 12 ans »). Parfois discutables ou controversables (mais toujours

justifiés et justifiables auprès des usagers), ces choix sont cependant tout à fait significatifs, puisqu'ils influenceront les pratiques de visionnages des usagers. En ce qui concerne les productions destinées à la jeunesse, il semble primordial de prendre le temps de considérer l'œuvre dans sa globalité mais aussi dans ses particularités – ce qui nécessite une appréhension de l'œuvre sur plusieurs plans (l'accessibilité du contenu général, des propos, du message, du scénario, des techniques utilisées, etc.).

2.3. La valorisation physique

La valorisation « intellectuelle » se matérialise ensuite dans les espaces. L'indexation induit le classement, qui lui-même induit l'organisation générale de la bibliothèque. Gérer un secteur particulier, c'est le faire vivre et mettre continuellement en valeur ses collections. Indispensable dans la mise à disposition de la culture, de l'information et des savoirs, la mise en valeur de fonds consiste en une action pensée et réfléchie, qui a pour but de mettre en avant et communiquer des documents au public. Elle permet un accès libre et facile, la découverte, l'incitation à la réflexion ou la simple promotion. Pour Sandrine Haon, « un travail de valorisation mené par les bibliothécaires n'a d'intérêt que si, au final, la valeur du tout produit est supérieure à la somme de celle de chacune de ses parties prises isolément. C'est en ces termes qu'il faudrait penser les productions discographiques, les présentoirs, jusqu'à la signalétique et, dans l'absolu, l'organisation de l'espace.⁵⁰ » Ainsi par exemple, mettre en valeur des phonogrammes ou des vidéogrammes de manière isolée a du sens, mais seulement dans l'objectif final de dynamiser l'ensemble de la collection, l'ensemble du secteur. Faire découvrir un artiste ou une œuvre en particulier importe bien sûr, mais cela permet surtout de démontrer que les ressources musicales et audiovisuelles existent à la médiathèque et que la politique d'acquisition pour ces documents est tout aussi conséquente et cohérente que pour les livres.

2.3.1. L'espace et la signalétique

Comme le rappelle Sandrine Haon, « l'un des principaux outils de valorisation des collections est l'organisation de la bibliothèque⁵¹ ». En effet, le découpage des secteurs et l'agencement du mobilier ont un impact sur les pratiques des usagers et sur la vie des documents. La médiathèque de Mondonville est organisée en un espace unique, où les différents secteurs cohabitent. L'absence de cloison, parfois une nécessité, peut constituer un avantage pour les structures de petite taille. Pour les secteurs musique et audiovisuel à Mondonville, l'organisation de l'espace a une influence grandement positive. Ne tolérant pas l'isolement, elle a permis de faire entrer le CD et le DVD dans la bibliothèque, au même titre que le livre. Les différents supports sont mis en relation, permettant une dynamique des collections. Tandis que le CD semble être un des types de documents les moins empruntés, il est aujourd'hui nécessaire de repenser sa place dans les espaces. À la médiathèque de Mondonville, c'est ainsi qu'il a été mis en valeur : un des premiers rayons visibles en entrant, il est au premier plan et sur le « chemin »

⁵⁰ Haon, Sandrine. « De la médiation pour quels publics ? », in Pierret, Gilles (dir.). *Musique en bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2012, p. 191.

⁵¹ Haon, Sandrine. *Op. cit.*, p.188.

vers les DVD, documents plutôt convoités. Ainsi se trouve à une extrémité de la médiathèque un espace qui favorise les pratiques d'écoute et de visionnage. Alors que la musique et l'audiovisuel peuvent être considérés comme des arts vivants et en mouvements (on parle de sons, et d'images « animées »), il semble primordial en médiathèque de faire vivre ces documents, qui ne peuvent rester figés. L'espace qui accueille les phonogrammes et les vidéogrammes est un espace non clos sur lui-même, intégré dans l'ensemble de la médiathèque, mais qui bénéficie néanmoins d'une zone délimitée qui lui procure une atmosphère « cocon ». Il s'agit d'un secteur qui se trouve toujours en mouvement, mais dont la nuisance sonore est contrôlée, puisqu'assez éloigné des zones habituellement plus silencieuses.

Les bacs et rayonnages qui regroupent les documents sonores et audiovisuels existent dans un espace multimédia et multisupport. Composé d'une télévision équipée d'un lecteur DVD et de casques audio reliés en Bluetooth (obligatoires pour une consultation individuelle), d'un canapé, de deux bornes d'écoute individuelle et d'un poste informatique destiné à une consultation rapide disposés sur une table haute rappelant les mobiliers des cafés ou des bars, l'espace favorise grandement les services offerts sur place et la pratique directe *in situ*. Ainsi, sur la télévision sont souvent passés des documents tout public dont le droit de consultation a été acquis, et les haut-parleurs des bornes d'écoute diffusent fréquemment un CD que l'équipe a envie de promouvoir. En termes de mise en valeur, il s'agit là de « l'équivalent des tables de présentation des livres⁵² ». En outre, dans cet espace, la documentation musicale et audiovisuelle existe sous toutes ses formes : phonogrammes et vidéogrammes coexistent avec des partitions, des livres documentaires, des revues spécialisées, etc. Tandis que la dernière enquête sur les pratiques culturelles des français indique une croissance importante des pratiques musicales en amateur⁵³, il semblait important de regrouper les CD et DVD avec la littérature scientifique sur le sujet et les supports d'apprentissage (encyclopédies, ouvrages de vulgarisation, partitions, etc.).

Dans l'organisation concrète des espaces, une légère séparation existe entre les bacs de phonogrammes pour délimiter et cibler les genres et faciliter la recherche. De même avec les catégories d'âge pour les vidéogrammes : les bacs « vidéos petite enfance » se trouvent en bas pour faciliter l'accès à ce public spécifique, au-dessous des « vidéos enfants ». Dans la continuité se trouvent les bacs « vidéos familles », puis en retrait, séparés par le canapé, les « vidéos adulte ». Les bacs ont été identifiés et nommés clairement par des visuels : une caméra rappelant le genre du cinéma et un écriteau rappelant la catégorie d'âge. Pour permettre la recherche facile, des intercalaires portant les noms des réalisateurs les plus représentés ou généralement les plus convoités, ainsi que les plus grandes sagas, ont été placées à l'intérieur des collections (par exemple pour la vidéo jeunesse : Jean-Loup Felicioli, Michel Ocelot, Jacques-Remy Gired ou « Barbapapa », « Disney », « Gruffalo » ou « Shrek »). Ces intercalaires permettent aussi de mettre un artiste, d'habitude peu représenté, en valeur. Les sagas sont identifiées par une étoile. Enfin, le principe de classification a été rappelé par une étiquette.

⁵² Neveux, Janou. « Les espaces audiovisuels en bibliothèque », in Caron, Estelle et Chantereau, Danielle (dir.). *L'audiovisuel en bibliothèque*. Paris : ABF, 2010, p. 121.

⁵³ Donnat, Olivier. « Les pratiques culturelles à l'ère du numérique ». *L'Observatoire* 2010/2 (N°37), p. 18-24.

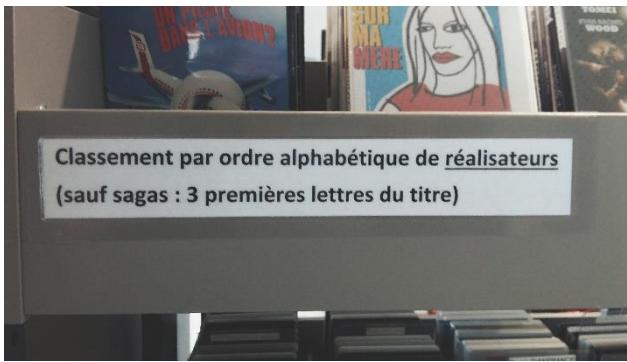


Photo 4 - Signalétique : rappel de la classification



Photo 3 - Signalétique : intercalaires

En ce qui concerne la musique, la navigation dans ces espaces n'est pas toujours aisée, notamment à cause de la classification spécifique, qui n'est pas familière à tous les usagers. Si les indices ont une signification pour le bibliothécaire et renseignent quant au genre musical précis ou au pays d'origine, ils ne sont pas forcément évidents pour celui qui n'est pas expérimenté. C'est pourquoi la signalétique dans ce secteur est primordiale. Ainsi, chaque grande classe a été identifiée et nommée sur les bacs même : « Musiques du monde », « Jazz », « Blues », « Soul », « Musique classique ». Les termes « Rock » et « Chanson francophone » utilisés par Massy ont été remplacés dans la signalétique par les termes « Variété française » et « Variété internationale », qui se rapprochent plus des identifications trouvées en grande surface ou chez les disquaires, et qui sont plus significatifs pour le grand public. Ensuite, les principes de classification ont été rappelés et les subdivisions ont été clarifiées. Une étiquette rappelle les grands genres de la variété internationale, et une feuille imprimée et placée dans les collections rappellent les subdivisions musique du monde, jazz et classique. Les indices ont donc été clarifiés et deviennent significatifs pour les usagers, qui peuvent s'en servir pour faire leur choix ou sélections plus pointues. De plus, dans ces fonds aussi, des intercalaires identifient les artistes les plus représentatifs ou les plus recherchés. Les phonogrammes du fonds « musique du monde » sont aussi séparés physiquement par des intercalaires regroupant par pays ou grande aire géographique.

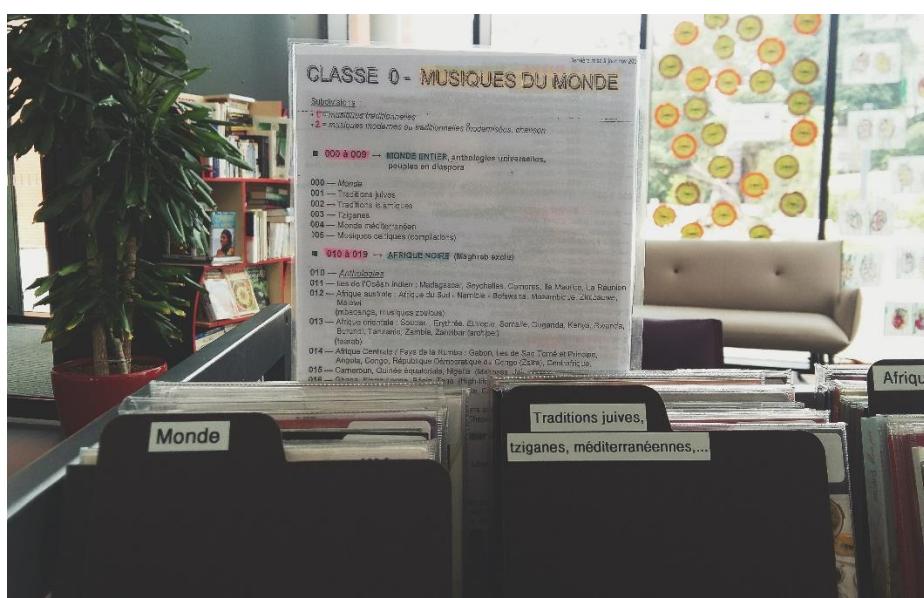


Photo 5 – Signalétique : rappel classification Massy



Photo 6 – Signalétique : intercalaires artistes dans le fonds musical (jazz)



Photo 7 – Signalétique : intercalaires pays dans le fonds musical (musiques du monde)

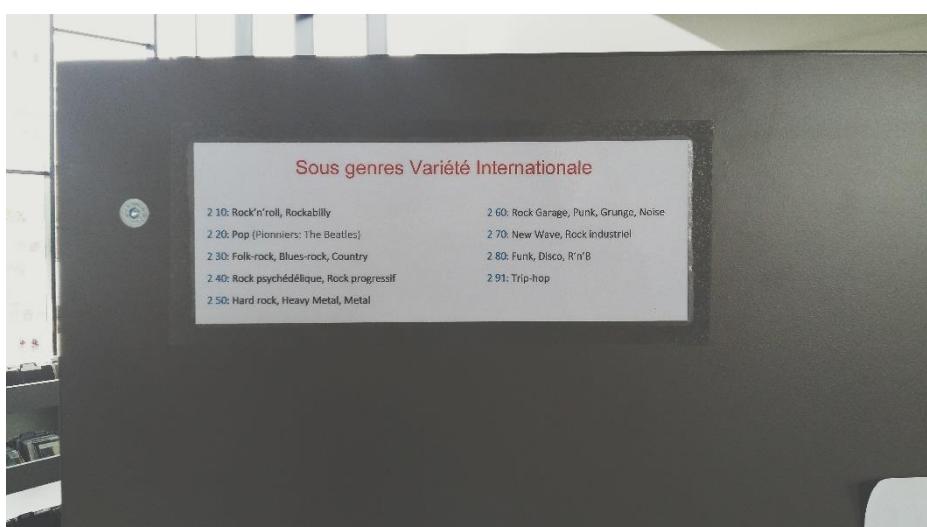


Photo 8 – Signalétique : rappel des subdivisions

L'organisation de l'espace et les éléments de signalétique servent de guide pour l'usager. Les deux méthodiquement combinés permettent de placer la musique et l'audiovisuel au cœur de la bibliothèque et en accord avec les pratiques actuelles. Alors que le lieu invite à la pratique vivante de la musique et de l'audiovisuel dans la bibliothèque, il en reste ensuite à l'usager de s'approprier les espaces.

2.3.2. Les nouveautés et autres sélections thématiques

Comme le fait remarquer Anne-Marie Bertrand, la valorisation n'est pas une action aisée, puisqu'elle nécessite un double travail : celui de l'organisation des savoirs d'abord, exercée par le bibliothécaire, puis celui de l'usager qui s'approprie les collections⁵⁴. Toute mise en valeur de documents ou sélection particulière ne peut se faire au hasard, et il s'agit avant tout de composer pour un public, pour mettre à sa disposition une information, des savoirs structurés selon une certaine logique. La manière pour l'usager de s'en emparer diffère grandement aujourd'hui, notamment lorsque l'on considère l'hétérogénéité de ceux qui fréquentent les bibliothèques et ses fonds musicaux et audiovisuels. C'est pourquoi elle n'est pas toujours reçue de la même manière : parfois ignorée, parfois prise en compte ou même appréciée, la valorisation de documents doit avant tout avoir du sens. Au cours de mon stage, j'ai pu pratiquer la mise en valeur de fonds selon plusieurs problématiques. J'ai ainsi pu constater qu'elle ne doit pas nécessairement être « savante » ou instructive, mais peut aussi se montrer divertissante. Le plus important reste la logique derrière un choix et la cohérence de la sélection.

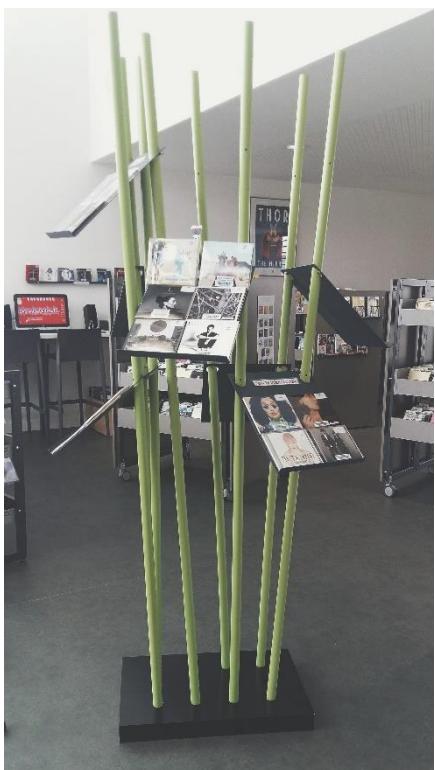


Photo 9 - Arbre à nouveautés
musique

La valorisation peut-être la plus pratiquée à la médiathèque concerne les nouveautés. En effet, pour chaque secteur, un espace est réservé à la mise en avant des documents récemment acquis. Pour les phonogrammes, un « arbre à nouveautés » est spécialement dédié à ces documents : il s'agit d'un mobilier contemporain qui permet de placer des documents en *facing* (comme le montre la photo 9). Il est composé de sept plateaux, ce qui laisse la possibilité de séparer les documents par grands genres populaires : deux plateaux pour la variété française et la variété internationale, un pour le rap/hip-hop, les musiques du monde, et la musique classique. Devant le poste d'accueil, il est visible dès l'entrée des usagers. Les nouveautés sont inéluctablement des documents qui attirent, et qui sont demandés. Ainsi disposés, les documents sont faciles d'accès et permettent une certaine mise en valeur de la politique d'acquisition.

⁵⁴ Bertrand, Anne-Marie et Kupiec, Anne. *Ouvrages et volumes : architecture et bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 1997, p. 175.

À chaque vague d'acquisition, les derniers documents achetés remplacent les plus anciens sur l'arbre, qui sont intégrés dans le fonds courant. Les vidéogrammes sont traités de la même manière. Trois espaces différents leur sont consacrés, selon la catégorie d'âge à laquelle ils sont réservés. Une table dans le secteur musique/cinéma, proche des rayonnages « adultes » est dédiée pour une présentation en *facing* des vidéos correspondantes. Les nouveautés « familles », « enfants » et « petite enfance » sont placées sur des étagères intégrées au mobilier réservé à ces catégories d'âge. Enfin, d'autres documents sont disposés sur la banque d'accueil, rappelant ainsi ces rayonnages que l'on trouve près des caisses en grande surface. Ces derniers sont visibles dès l'entrée dans la structure. En ce qui concerne les vidéogrammes, la rotation des prêts est plus importante que celle des phonogrammes, ce qui implique un remplacement plus régulier. Si toutes les nouveautés sont sorties, les tables et étagères sont remplies avec des documents « coups de cœur », ou réservées pour des sélections thématiques ponctuelles.

Certaines sélections de documents dans la structure permettent de mettre en avant la programmation locale. La bibliothèque étant inscrite dans le réseau Toulouse Métropole, il me semblait cohérent de faire le lien avec l'action culturelle se déroulant à plus grande échelle, pour construire des services communs. Les grands principes de la Charte de la Lecture Publique de la métropole sont ainsi maintenus. Je me suis notamment inspirée de l'action menée par l'association ARCALT (Association Rencontres Cinémas d'Amérique Latine de Toulouse) qui organise chaque année un festival de cinéma (« Cinélatino⁵⁵ ») mettant en avant la culture cinématographique et les cinéastes d'Amérique Latine, soutenu entre autres par le département et la région, le CNC ainsi que les bibliothèques de Toulouse. La médiathèque de Mondonville n'est pas partenaire de ce projet, mais en tant qu'institution culturelle du département, il me paraissait important de promouvoir ce genre d'initiative au sein de notre lieu. C'était aussi l'occasion de sortir des rayons et mettre en avant des documents, rassemblés autour d'un même thème, qui d'habitude sortent peu.



Photo 10 - Sélection « Cinélatino »

⁵⁵ <<http://www.cinelatino.fr/>>, dernière consultation le 10 juin 2018.

L'affiche du festival identifie l'action culturelle et la thématique de la sélection, et la place dans un contexte géographique plus large (ici, l'action se déroulant à Toulouse). L'objet principal du festival n'étant pas évident pour tous les usagers, j'ai rajouté par la suite une banderole pour identifier la sélection plus clairement : « L'Amérique Latine au cinéma ». Les documents ont été sélectionnés d'abord pour leur nationalité. Je me suis donc servie de mes propres connaissances dans le domaine, puis j'ai complété grâce à des recherches, notamment sur le site de Cinélatino qui propose de nombreuses ressources documentaires. Ce sont les métadonnées descriptives et d'enrichissement liées aux documents, et enregistrées dans la base du logiciel de la bibliothèque, qui permettent de réaliser de telles sélections dans nos collections. C'est pourquoi leur renseignement lors du catalogage et de l'indexation est essentiel. J'ai ensuite sorti du fonds courant tous les documents répondant au critère de nationalité (nationalité du film ou nationalité du cinéaste ou tout autre responsable), puis procédé à un choix portant sur des critères plus inhérents à la politique de choix du festival lui-même (par exemple, « les racines culturelles face aux enjeux de la mondialisation, et les migrants, du Mexique aux USA, du Pérou en Argentine, qui font écho à ce qu'il se passe en Europe », de même que les femmes chiliennes, mises à l'honneur à travers le festival⁵⁶). La sélection a été réalisée une semaine avant le début du festival (autour du 8 mars), et la mise en avant est restée peu après sa fin (autour du 30 mars). Dans cette sélection, il est possible d'observer une autre forme de mise en valeur, qui consiste en l'identification de « coups de cœur » (visible sur la photo ci-dessus). Le marque page en forme de cœur est facilement glissé dans les documents qui ont particulièrement plu à l'équipe de bibliothécaires. Cette forme de valorisation est couramment réalisée dans les bibliothèques publiques et permet de donner de la visibilité à un document de manière simple et manifeste.

Si l'action culturelle à l'échelle régionale est promue par une sélection dans nos propres collections, l'action culturelle se déroulant au sein de la bibliothèque est tout aussi mise en avant. D'ailleurs, la mise en valeur de documents en lien avec la programmation de la structure se fait de manière plus fréquente et régulière que celle liée aux animations régionales, qui sont plus ponctuelles. Ainsi par exemple, pour chaque Petit Déj' musical, un livret est réalisé par les soins de l'agent en charge du secteur concerné. Au cours de mon stage, j'ai donc eu l'opportunité d'en concevoir deux (ceux-ci sont disponible en annexe 8). Ces livrets ont plusieurs fonctions : la première relève de la communication au public de l'action culturelle de la médiathèque, puisque la page de garde rappelle le nom de l'événement, sa date, son genre et ses intervenants ; la deuxième consiste en la promotion de la musique en général et d'un genre en particulier, grâce à une sélection de documents en lien avec le terme abordé ; la troisième consiste en la mise en avant des collections de la bibliothèque, puisque ce sont principalement des phonogrammes appartenant à la structure qui sont représentés et identifiés par leur cote. J'ai par ailleurs pris le soin de réaliser une page du livret intitulée « pour aller plus loin » avec des références et

⁵⁶ Francis Saint-Dizier, membre de l'ARCALT. « Cinélatino, le trentième anniversaire réussi d'un festival réjouissant ». *La Dépêche* [en ligne]. Publié le 25 mars 2018. Disponible sur : <<https://www.ladepeche.fr/article/2018/03/25/2766720-cinelatino-le-trentieme-anniversaire-reussi-d-un-festival-rejouissant.html>>, dernière consultation le 10 juin 2018.

ressources extérieures, permettant à l'usager de poursuivre son exploration en dehors des murs de la bibliothèque. Les ressources citées sont multisupports et proposent des CD, des DVD (fictions et documentaires), des imprimés (fictions et documentaires) ainsi que des ressources pédagogiques, sous forme physique ou numérique (disponibles par le biais de la bibliothèque numérique du département par exemple). Ces livrets sont mis à disposition librement lors de l'évènement, puis disposés près d'une sélection physique de documents sur des tables (en général près des bornes d'écoute) après l'évènement. C'est ainsi l'occasion de rappeler l'action culturelle passée et de l'inscrire dans la durée. Pour réaliser ces outils de médiation, le travail de recherche documentaire, de bibliographie, de discographie, et de sélection sont importants et nécessitent du temps en amont. Mais ils me paraissent essentiels pour accompagner l'action culturelle et inscrire les collections de la médiathèque dans une politique cohérente. Si ce sont aussi des artistes en particulier que l'on souhaite mettre en avant lors de ces actions, une place est laissée à ceux-ci pour la promotion de leurs propres œuvres, le cas échéant. Dans la politique de valorisation et de promotion des artistes de la « scène locale », représentée entre autres lors de ces Petits Déj' musicaux, la médiathèque s'engage la plupart du temps à acquérir leur production. Les exemplaires des phonogrammes des artistes locaux (du département ou de la région), sont mis en avant dans les collections de la structure par un identifiant visuel. Sur la cote est renseigné un « L », placé avant l'indice numéraire, et sur les rayons une étiquette rappelant « L = local – la médiathèque soutient la scène locale ! »).

2.3.3. Le rôle de médiateur

La mise en valeur de fonds et la valorisation des collections en général, qui sont des actions de médiation, se font pour trois groupes de public. Sandrine Haon note ainsi le personnel de la bibliothèque, le public dit « naturel » (il s'agit du public pour qui la fréquentation de la bibliothèque est déjà une habitude), et le public potentiel ou public « cible » (il est question ici de « la masse » des gens qui ne visite pas la structure)⁵⁷. Dans cet agrégat pas toujours différenciable, il a pu être remarqué que le dialogue avec les objets culturels était parfois difficile, ou qu'une tension était ressentie entre ces établissements culturels et les populations⁵⁸. C'est pourquoi il y a souvent un besoin de médiation. La médiation, d'après la MCA (Médiation culturelle association), est « la rencontre, la communication, l'échange », et elle constitue des « moyens d'interprétations qui génèrent des relations ». Le travail de bibliothécaire consiste à créer des liens entre les ressources et services proposés par la structure et les différents publics. La mise à disposition de savoirs, de contenus, de l'information et leur organisation au sein de la bibliothèque retournent de la médiation. L'accompagnement effectué par les bibliothécaires au travers de la signalétique, des sélections bibliographiques organisées, du classement, du conseil, facilitent le dialogue et participent à la vie des collections et de leur appropriation par le public.

Avec les nouveaux modes de diffusion de la musique et les nouvelles pratiques culturelles émergentes, les besoins en médiation se multiplient. Ce terme de « médiation » néanmoins est à considérer avec précaution. En effet,

⁵⁷ Haon, Sandrine. *Op. cit.*, p. 185-186.

⁵⁸ « Charte déontologique de la médiation culturelle ». Médiation culturelle association, 2010. Disponible sur : <http://www.mediationculturelle.net/wp-content/uploads/Charte_Mca.pdf>, dernière consultation le 10 juin 2018.

ses objectifs sont multiples et dépendent du public visé : démocratiser, faire découvrir, former, familiariser, partager, créer du lien, créer du sens, susciter l'envie, guider, transmettre, donner accès... Il est possible de voir que la médiation revêt une multitude de couches différentes et disparates, et sa nature se meut en un caractère plus social. La mission de médiation, inscrite dans le Manifeste de l'UNESCO à travers des mots clés comme « créer et renforcer », « favoriser », « contribuer à faire connaître », « donner accès », « encourager le dialogue »⁵⁹, se montre complexe et ambiguë dans la société d'aujourd'hui, plus individualiste, où les attentes des publics sont variées, où la culture est surconsommée, et où la tendance pour les bibliothèques à vouloir faire concurrence aux grandes industries du divertissement et du loisir (cinémas, salles de concert,) bat en brèche ses principes déontologiques. De plus, le modèle sociétal actuel laisse moins de place à la hiérarchie verticale et tend même à dissoudre le principe d'autorité. Il s'agit alors pour la bibliothèque, dans sa mission de médiation, de contenir et restreindre la tendance vers la prescription à l'allure dominante. Il semble donc nécessaire de repenser la médiation, de s'adapter et de proposer des échanges plus horizontaux avec le public, pour retrouver une certaine légitimité et un équilibre.

Dans le cadre du stage, j'ai été amenée à conduire une réflexion autour de la médiation dans le domaine de la musique, et de sa mise en œuvre dans la médiathèque. La première action, dont la portée reste modeste, consiste en la création d'une *playlist* ou *webradio* sur des genres musicaux ciblés pour une écoute musicale en ligne, à domicile. Mes connaissances dans le domaine de la musique restant limitées, cette piste me semblait raisonnable, tout en répondant aux objectifs de la médiation. Dans la prolongation des réflexions menées autour de l'intégration de services innovants dans la structure (avec la mise à disposition d'une tablette dans le secteur musique pour un accès à des contenus numériques), la création de playlists organisées autour de grands thèmes précis (le folk, la naissance du rock, la musique traditionnelle chinoise, les grandes voix lyriques, la chanson militante, les artistes présents à Woodstock, en sont quelques exemples) participerait à la diffusion de contenus culturels et de savoirs organisés et à créer un lien personnalisé entre la bibliothèque et ses usagers. De plus, cette action démontrerait d'une posture positive et encourageante envers les pratiques de libre circulation de la culture en ligne. En termes de réalisation technique, cela s'avère plus compliqué et nécessiterait la création d'un compte pour la bibliothèque sur une plateforme de streaming musical, d'une intégration de liens dynamiques sur l'OPAC pour diffuser les contenus sélectionnés – ce qui implique des décisions hiérarchiques importantes pour une structure publique.

Pour répondre aux besoins de médiation en matière de musique dans les bibliothèques, une deuxième piste de réflexion consistait en l'établissement d'un partenariat avec les Musicophages, association de la ville de Toulouse dont la mission principale est le développement de la pluralité des Musiques Actuelles dans la région⁶⁰. Porteurs de projets visant à découvrir et faire découvrir les émergences musicales (à travers leur webzine musical ou les formations qu'ils proposent par exemple), les Musicophages sont aussi le Centre de Ressource des Musiques Actuelles de la ville de Toulouse, et participent donc à la diffusion des savoirs dans le domaine. Dans cette optique,

⁵⁹ Manifeste de l'UNESCO sur les bibliothèques publiques, 1994.

⁶⁰ <<https://www.musicophages.org/rubrique/a-propos/>>, dernière consultation le 10 juin 2018.

ils proposent aux bibliothèques et médiathèques des expositions itinérantes, sous forme de panneaux muraux ou kakémonos, accompagnés d'applications musicales pour tablettes, de livrets documentés, de playlists en ligne, de documentaires et de sélections de documents à valoriser dans la structure. Ces expositions donnent donc lieu à l'introduction de professionnels dans la boucle de la médiation, pour aborder des sujets avec un regard de spécialiste. L'offre de formation, l'aide à la valorisation et le réseau d'intervenants que l'association met à disposition sont des outils essentiels pour la mise en œuvre d'une médiation qui a du sens, adaptée aux missions de la bibliothèque et aux nouvelles pratiques des usagers. Ce partenariat sera certainement engagé pour la saison 2019, et participera grandement au développement d'un dialogue entre le public, la musique, et les collections de la bibliothèque.

3. MÉDIATION, ANIMATION ET ACTION CULTURELLE

3.1. Faire le lien

Le rôle de la bibliothèque serait donc de faire le lien entre ses collections, les savoirs qu'elle met à disposition et ses publics. Il s'agit avant tout de donner vie aux documents et ressources accessibles, en les mettant en avant de manière réfléchie. La bibliothèque, en plus de rapprocher le public des objets culturels auxquels elle donne accès, se fait aussi un vecteur de transmission. Le Manifeste de l'UNESCO pour les bibliothèques publiques rappelle d'ailleurs que ces dernières ont pour mission de « fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative, stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes ; développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques ; assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle⁶¹ ». Dans ce sens, la bibliothèque permet l'utilisation, parfois guidée, de ses ressources pour le développement personnel.

3.1.1. La sensibilisation : intégrer la musique et l'audiovisuel aux animations scolaires

L'accueil des scolaires est une des activités principales dans le fonctionnement courant de la médiathèque de Mondonville. Deux documents rédigés par les bibliothécaires, et signés par la tutelle, inscrivent cette politique d'accueil. Ainsi, au début de chaque année scolaire, un courrier est adressé aux enseignants, fixant ainsi la volonté de recevoir les classes et de proposer un travail en collaboration forte entre l'école et la bibliothèque, et une charte d'accueil est distribuée, clarifiant les différentes modalités (formes et nombre d'accueils proposés, nombre et durée des prêts, etc.). À travers ces documents, il est question de clarifier la politique de la médiathèque, et de prévoir les rapports entre enseignants et bibliothécaires.

Ce sont les deux écoles publiques de la commune qui entrent en « partenariat » avec la bibliothèque : l'école maternelle et l'école primaire. Cinq séances à la médiathèque sont proposées pour chaque classe participante. Le premier créneau, placé en septembre, consiste en une visite ludique de la médiathèque et à un rappel des règles d'usages. Un créneau au milieu de l'année est réservé à un seul choix de livres sur place, et aucune animation n'est prévue à ce moment. Les trois accueils restants prennent la forme d'une animation, suivie d'un choix rapide de livres. Ces séances animées par les bibliothécaires se font suivant deux politiques différentes : l'enseignant peut choisir de se positionner sur une thématique particulière en lien avec le programme scolaire et qui sera suivie toute l'année (donc trois séances à la bibliothèque sur le même thème) ou peut choisir de se positionner sur des « accueils libres », pouvant prendre des formes et des sujets différents à chaque séance, selon la volonté du bibliothécaire. Une réunion est organisée à la fin du mois d'août entre les bibliothécaires et les enseignants, pour un positionnement de la part de ces derniers. À cette occasion, les dates sont fixées et les thématiques arrêtées. Le dialogue entre les deux institutions s'avère parfois compliqué, notamment dû à des volontés dissonantes ou extravagantes de la part des écoles. En effet, il se montre difficile de concéder à toutes les demandes, et les bibliothécaires notent aujourd'hui une nécessité de replacer la médiathèque en tant que

⁶¹ Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique.

décideur, puisque c'est elle qui propose le service d'accueil. Néanmoins, ce service ne fonctionne vraiment que lorsque les deux partis s'accordent et décident de travailler à l'unisson.

Pendant la période de stage, j'ai pu prendre en charge plusieurs accueils de classes. Remplaçant un agent qui avait plus tôt quitté la structure, j'ai récupéré les classes et accueils qui lui avaient été attribué en début d'année. À mon arrivée à la médiathèque en février, huit accueils étaient encore à réaliser. Il s'agissait de sept accueils « thématiques », et d'un « accueil libre ». Le tableau ci-dessous détaille pour chaque classe accueillie le type de séance choisi, la thématique le cas échéant, ainsi que les séances passées et celles à venir. En rouge figurent les accueils qui ont été à ma charge (les autres séances étant animées par les deux autres agents bibliothécaires).

	PS – MS Accueil thématique : « Auteurs »	CE1 Accueil thématique : « Afrique »	CE2 Accueil libre	CM1 Accueil thématique : « Afrique »	CM2 Accueil thématique : « Afrique »
Séance 1 (septembre)	Visite	Visite	Visite	Visite	Visite
Séance 2 (novembre)	Magali Bardos	Tradition orale et contes	Oiseaux	Tradition orale et contes	Tradition orale et contes
Séance 3 (janvier)	Choix de livres	Choix de livres	Choix de livres	Choix de livres	Choix de livres
Séance 4 (mars)	Malika Doray	Faune et flore	Baleine	Faune et flore	Faune et Flore
Séance 5 (mai/juin)	Elzbieta	Instruments et styles musicaux	Cirque	Instruments et styles musicaux	Instruments et styles musicaux

Tableau 5 - Détail des accueils pour les classes à ma charge

Les thématiques ici choisies par les enseignants en début d'années ont pu faciliter mon travail d'élaboration d'animations, puisque trois classes s'étaient positionnées sur le thème de « l'Afrique ». J'ai pu ainsi reproduire de manière assez similaire les mêmes animations pour les différentes classes (une légère adaptation a été réalisée en fonction des niveaux). Une classe a choisi la thématique « Auteurs », et la dernière classe avait opté pour un accueil libre. J'ai rédigé pour chaque accueil une fiche pédagogique, détaillant l'objectif de la séance et son déroulement. Celles-ci figurent en annexes (voir annexe 9). Je ne détaillerai ici que les déroulés des séances sur l'Afrique, qui ont été l'occasion d'intégrer de manière organisée et sensée la musique aux animations.

Ayant repris l'accueil des classes en cours d'année, j'ai pu me servir du déroulé des séances précédentes, rédigé par l'ancien agent et laissé à ma disposition, pour composer mes interventions. La volonté d'intégrer la musique aux animations correspondait à un désir de valorisation de ce médium (parfois délaissé au profit de l'album lors des accueils de classe) et de sensibilisation auprès des élèves à cet art, très présent et significatif dans la culture africaine. Cette intégration s'est faite de manière progressive. Comme le montrent les fiches pédagogiques correspondantes, dans la première séance (sur la faune et la flore), la musique n'était qu'un accompagnement.

Elle était diffusée en fond sonore pendant la lecture des différents albums lus. Les titres utilisés étaient tous issus de phonogrammes provenant du fonds de la médiathèque. Ces choix musicaux relèvent d'une action plutôt subjective de ma part : en effet, il s'agit avant tout de ressentis, d'impressions pour une association libre, issus d'une sensibilité propre. Ces choix ont nécessité une écoute abondante en amont, pour allier un album et une musique. Grâce à ces écoutes approfondies, j'ai pu développer une oreille avertie, me permettant d'associer plus facilement les deux médiums. Intégrer ainsi la musique à la lecture permettait de donner de la profondeur à l'histoire lue, de produire une atmosphère, de permettre aux élèves de créer des associations, de développer leur imaginaire, et de les amener à considérer la fonction de la musique. Ici, elle est seulement appréhendée dans son rapport de collaboration avec l'album : les deux fonctionnent conjointement pour former un tout.

Dans la dernière séance sur l'Afrique, la musique était cette fois-ci le thème principal de l'animation. Celle-ci était organisée autour d'un quizz musical ou *blind test*, et avait pour but de faire découvrir les principaux instruments d'origine africaine (ceux-ci sont visibles dans les fiches pédagogiques en annexe). Il a été compliqué de trouver une piste musicale pour chaque instrument dans le fonds de la médiathèque. C'est grâce au moteur de recherche avancée du SIGB Paprika, disponible depuis l'interface professionnelle, que j'ai pu mener mes recherches et identifier un phonogramme pour chaque instrument. En effet, l'indexation et le renseignement des « vedettes matières » dans les notices de tous les exemplaires m'ont permis d'établir une discographie concrète. Si la kora, le djembé, le balafon ou la darbouka par exemple sont assez facilement représentés dans le fonds propre, les autres instruments se sont montrés plus difficile à trouver. Certains ont donc nécessité des recherches plus poussées sur des collections extérieures à la celles de la médiathèque. Ce sont les sites de musique libre de droit comme *music screen*, *free music archive*, *au bout du fil*, ou *Zik libre en bib* de l'acim, qui ont pu me fournir les pistes manquantes. Une fois chaque instrument identifié par un extrait musical, j'ai pu extraire une à une toutes les pistes qui m'intéressaient, puis graver l'ensemble sur un unique CD vierge. Cela permettrait un agencement facilité et une écoute organisée lors du quizz. La réalisation de l'animation a donc nécessité de réaliser de nombreuses recherches en amont, pour avoir de la matière pertinente à transmettre aux élèves, et une élaboration plus technique pour la création des supports.

L'animation s'est déroulée comme suit :

La première étape est la présentation des 10 instruments à la suite : photo, pays d'origine, année d'apparition/de création, facture, jeu, signification possible. Je ne fais pas encore écouter le son qu'ils produisent. Ces présentations donnent la possibilité d'introduire un vocabulaire musical de base (concernant notamment la classification et la famille des instruments) : instrument à corde, à percussion, harpe, luth, mais aussi des termes comme « polyrythmie », « résonnance », « timbre », etc. Pour la deuxième étape, je divise ensuite la classe en huit groupes et leur distribue un tableau : dans la première colonne figure le numéro de l'extrait qui sera diffusé, tandis que la deuxième colonne reste vierge pour laisser la place aux élèves d'y associer l'instrument qu'ils pensent correspondre. Je passe un par un chaque extrait (dans un ordre différent que celui de présentation des instruments), en annonçant le numéro correspondant (« extrait numéro un ! », « extrait numéro deux ! »), et demande à chaque fois d'inscrire dans la colonne qui fait face le nom de l'instrument équivalent. La troisième et dernière étape consiste en la découverte des bonnes réponses. On réécoute alors les pistes une à une, et chaque groupe énonce l'instrument qu'il pense correspondre, et la bonne réponse est ensuite donnée. Comme le montre

la fiche pédagogique en annexe, j'avais en plus de cela préparé une présentation de plusieurs genres de musique africaine (une présentation et une description du style étaient associées à un extrait musical), mais le temps dévolu à la séance et la longueur du quizz ne m'ont pas permis de l'exploiter. Les connaissances acquises lors de la réalisation de cette animation ne sont néanmoins pas perdues, puisqu'elles ont participé à enrichir ma culture et ma connaissance dans le domaine.

Cette animation consiste en une approche ludique, qui permet d'introduire la musique africaine dans sa diversité. Il s'agit d'une forme assez fédératrice, qui amène les élèves à écouter les spécificités musicales avec attention. C'est aussi une porte d'entrée à la fois divertissante et pédagogique vers la musique. Il s'agit enfin par ce biais de valoriser les phonogrammes issus du fonds et de faire vivre les collections de manière organisée.

3.1.2. La culture générale et la place du conseil

Dans un contexte où l'offre est foisonnante, où les collections vont de l'artiste qui figure en tête des hits à celui issu de la scène locale en marge des plus grands canaux de distribution, du dernier blockbuster à la pépite d'art et d'essai, l'usager est confronté à une multitude de possibilités, et son choix se trouve parfois rendu compliqué. Tandis que l'offre et les services disponibles sur internet, en particulier dans les domaines de la musique et de l'audiovisuel, ne permettent pas la création d'une relation personnelle entre l'utilisateur et les ressources qu'il consomme, la bibliothèque a tout intérêt à accompagner l'usager dans ses (re)quêtes, en développant une relation interpersonnelle⁶². En effet, de nombreux systèmes et moteurs de recommandation « prédictive », basés sur des algorithmes complexes, se développent à grande vitesse sur des plateformes comme YouTube, Netflix, Amazon ou même les programmes « replay » des chaînes de télévision. Mais l'inquiétude actuelle liée à la collecte par ces sites de données explicites et implicites⁶³, de même que toute autre forme d'information personnelle concernant l'utilisateur, tend à freiner ce genre de pratique en ligne. La position de la bibliothèque se veut antagonique à ces systèmes en réalité impersonnels et intrusifs. La discussion et l'échange libre sont à la base de la création d'une relation de confiance et individualisée. De plus, les connaissances personnelles du bibliothécaire spécialisé dans un domaine, acquises avec l'expérience et la formation, participent activement à la capacité de proposition et de renseignement. Mais il serait irréaliste de penser que le bibliothécaire possède un entendement transcendent ou même une maîtrise encyclopédique des secteurs à sa charge. Sandrine Haon écrit en effet que « le renseignement au lecteur doit être pensé autrement, l'objectif n'étant pas de faire des bibliothécaires des moteurs de recherche vivants⁶⁴ ». En fait, c'est notre « capacité proprement humaine à reformuler une question imprécise ou à tisser

⁶² « La recommandation musicale en médiathèque ». *Acim* [en ligne]. Publié le 5 novembre 2014. Disponible sur : <<http://www.acim.asso.fr/2014/11/la-recommandation-musicale-en-mediatheque/>>, dernière consultation le 10 juin 2018.

⁶³ Les données explicites sont celles renseignées par l'utilisateur de manière volontaire : commentaires, notes, tags, favoris, etc. Les données implicites sont, elles, récoltées de manière automatique par certains sites et correspondent aux comportements de l'utilisateur (ce qu'il regarde, écoute ou achète, à quelle fréquence, etc.).

⁶⁴ Haon, Sandrine. *Op. cit.*, p. 195.

des liens entre des éléments qui n'en auraient pas de manière évidente⁶⁵ » qui peut faire du bibliothécaire le meilleur système de recommandation.

Le renseignement, la recommandation et le conseil aux usagers se pratiquent davantage dans les petites structures comme celle de Modonville, où les relations entre bibliothécaire(s) et usager(s) sont plus personnelles. Anonymat et autonomie sont moins courants que dans les grandes médiathèques. À mon arrivée à la médiathèque, je connaissais une appréhension toute particulière pour ces activités. J'avais la crainte de me retrouver devant des individus en attente de demandes et envies précises, et de ne savoir répondre à celles-ci. C'est pourquoi j'ai dressé un inventaire du fonds musical et du fonds audiovisuel, afin de me familiariser avec l'offre de la médiathèque et pouvoir ensuite guider l'usager à travers elle. J'ai de plus réalisé des discographies et filmographies détaillées, façonnées selon mes goûts personnels, mes connaissances propres, ainsi que des avis extérieurs. Enfin, sur le temps de travail des premiers jours, j'ai étudié en autodidaxie les principaux genres musicaux et courants cinématographiques encore obscurs à mes yeux – cela pour me constituer une connaissance de « base ». Mais c'est en pratiquant l'écoute, l'échange, la redirection que j'ai le plus souvent réussi à orienter l'usager. En effet, on ne peut pas toujours avoir réponse à tout, et l'utilisation d'outils externes et adjutants est parfois inévitable. Le renseignement complet et précis des notices des exemplaires possédés, notamment en ce qui concerne l'indexation matière, permet de réaliser des recherches pointues et ciblées dans le moteur de recherche du SIGB, ce qui s'est souvent révélé être d'une aide considérable dans mes actions de conseil. Lorsqu'il n'est pas possible d'avoir recours à un poste informatique pour mener une recherche (ce qui souvent « coupe » la discussion naturelle et le conseil spontané), j'ai exploré les rayons en même temps que l'usager, pour un conseil plutôt basé sur le concept de la sérendipité.

Une autre forme de recommandation existe, et celle-ci est plus implicite. L'acquisition, le choix d'un document plutôt qu'un autre, d'un artiste plutôt qu'un autre, d'un équipement plutôt qu'un autre, la valorisation, les coups de cœur et bibliographies... tous ces actes sont engagés et orientés, et relèvent en quelque sorte d'une médiation continue, invisible, parfois inconsciente. Mais la place et le positionnement du bibliothécaire, nous l'avons vu plus tôt, doivent être repensés dans un système plus horizontal, où le public se place au centre. Selon Anne-Marie Bertrand, cette nouvelle organisation « opère un changement radical de perspective (un changement copernicien) où le bibliothécaire doit trouver une nouvelle place dans l'orbite des priorités qui évoluent du service public au service au public puis à la satisfaction des usagers. Plus de prescription, bien entendu, dans cette configuration, mais un travail d'accompagnement, semblable à celui du satellite qui navigue autour de sa planète.⁶⁶ »

⁶⁵ Haon, Sandrine. *Op. cit.*, p. 195.

⁶⁶ Bertrand, Anne-Marie. « Médiation, numérique, désintermédiation : ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2013, n° 3, p. 23-29. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-03-0023-004>>, dernière consultation le 11 juin 2018.

3.1.3. L'intermédiaire avec les nouveaux modèles

Si les usagers dans leur bibliothèque tendent de plus en plus à l'indépendance et la liberté, formes favorisées notamment par l'organisation des espaces qui invite et propose l'appropriation, cette « souveraineté » comme la qualifie Anne-Marie Bertrand⁶⁷, n'est peut-être quillusoire. Bien que la question de l'utilité même de la bibliothèque d'une part et du bibliothécaire d'autre part peut se poser dans un contexte où internet contribue au sentiment d'accès illimité à la connaissance et à l'information, Xavier Galaup résume l'importance du professionnel et de ses compétences :

« Certes, la recherche à la Google, qui génère du bruit mais pas de silence, ne nécessite pas d'intermédiaire et joue bien son rôle jusqu'à un certain point. Malgré ou à cause de ce bruit, les internautes ne trouvent pas ou n'ont pas l'impression de pouvoir trouver ce qu'ils cherchent. Ici, le professionnel de l'information peut apporter ses compétences en ciblant les mots clés efficaces, en utilisant la recherche avancée et d'autres sources pour trouver une information.⁶⁸ »

Dans l'introduction de nouveaux modèles dans les médiathèques, les agents de la bibliothèque départementale de la Haute-Garonne notent aussi l'importance d'un accompagnement du professionnel bibliothécaire d'une part et de l'usager d'autre part, et œuvrent grandement dans ce sens. Proposer des ressources alternatives aux collections physiques est une chose, mais si la formation et l'accompagnement dans l'utilisation de ces ressources n'est pas assuré, la transition échoue souvent. Ainsi, j'ai pu le remarquer à la médiathèque de Mondonville, lors de l'intégration aux services de la structure du portail numérique de la bibliothèque départementale. La communication et la médiation se sont montrées (et se montrent encore) fondamentales dans la mise en place et la démocratisation de ce nouveau service. Dans un premier temps, la bibliothèque départementale a pu former les professionnels de son réseau à l'utilisation du portail numérique. Ces actions de formation, comme l'ont noté les bibliothécaires de la structure d'accueil, se sont montrées essentielles. Nicolas Beudon le souligne d'ailleurs : « [I]la médiation numérique n'est pas seulement une question technique et organisationnelle. Elle nécessite de maîtriser certains outils mais également d'être familier avec des formes de culture parfois éloignées des standards institutionnels.⁶⁹ » Les formations proposées par la bibliothèque départementale ont grandement participé à l'appréhension, la familiarisation et la maîtrise de ces nouveaux outils.

Dans un second temps, la bibliothèque départementale a mis en place de nombreux dispositifs permettant la communication de leur portail numérique dans les établissements participants. Des modes d'emploi à destination

⁶⁷ Bertrand, Anne-Marie. *Op. cit.*, 2013, p. 23-29.

⁶⁸ Galaup, Xavier. « Usagers et bibliothécaires : concurrence ou co-création ? ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2012, n° 4, p. 40-42. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-04-0040-008>>, dernière consultation le 11 juin 2018.

⁶⁹ Beudon, Nicolas. « Les Enjeux de la médiation numérique dans les institutions culturelles ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2014, n° 3. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/les-enjeux-de-la-mediation-numerique-dans-les-institutions-culturelles_64898>, dernière consultation le 11 juin 2018.

des bibliothécaires ont été délivré, détaillant le processus d'inscription sur la plateforme, les procédures de dépannage, ainsi que les informations principales à communiquer. Un guide de l'usager est disponible en accès libre sur la banque d'accueil de la médiathèque : il présente le service et rappelle les modalités d'utilisation et les ressources disponibles sur le portail. Des supports de communication tels que des affiches, des flyers, des marque-pages et des QR codes sont distribués aux bibliothèques et médiathèques partenaires et permettent de faire connaître le service. Il est aussi possible de signaler la présence de ressources numériques directement dans les rayons ; ainsi dans le secteur audiovisuel par exemple, j'ai pu imprimer des jaquettes de DVD « fantômes », insérées dans des boitiers vides. Placés en légère séparation des collections propres, ces titres sont matérialisés et identifiés grâce au bandeau et QR codes qui les accompagnent. La communication et la médiation orale est souvent aussi nécessaire. Les boitiers de DVD fantômes sont souvent pris par erreur par les usagers malgré la présence du visuel de la médiathèque numérique et du QR code, nous trouvons alors à ce moment là l'occasion de rappeler l'existence du portail et de guider l'usager vers son utilisation.

Lors d'un accueil de classe autour du voyage lecture⁷⁰ sur le thème de l'exploration, j'ai proposé à la bibliothécaire en charge de l'animation de passer en guise de conclusion le court-métrage *Voyagers* de Valentine Baillon, issu du portail numérique de la bibliothèque départementale. Il semblait intéressant d'introduire un autre support et de valoriser le médium. Le court-métrage, choisi pour son originalité, sa qualité et son contenu adapté au niveau scolaire, a donc servi d'ouverture en fin de séance et a permis de prolonger l'envie de découverte de la classe. Tandis que l'intégralité de l'équipe s'est saisie de cet outil numérique pour l'inscrire dans le fonctionnement quotidien de la bibliothèque, la médiation se fait naturellement. Les besoins en information et en assistance des usagers ont été observés et pris en compte pour un accompagnement personnalisé.

3.2. La bibliothèque « troisième lieu »

C'est dans les années 1980, alors que les États-Unis connaissent une individualisation grandissante que le sociologue Ray Oldenburg développe la notion de « troisième lieu ». Il s'agit pour lui de redonner de l'importance à la sociabilité, en développant des espaces urbains « tiers », après le foyer et le lieu de travail, où les individus peuvent se rencontrer, discuter et échanger⁷¹. Tandis que ces troisièmes lieux désignent initialement les cafés, Mathilde Servet s'empare du concept en 2009 pour le rattacher à la bibliothèque⁷². Dans un article

⁷⁰ Le voyage lecture, conçu par Véronique-Marie Lombard, bibliothécaire jeunesse et fondatrice de « Livralire » en 1988, est un concept qui rapproche les bibliothécaires, les élèves, les enseignants et les parents. Le bibliothécaire propose à une classe volontaire une aventure commune de lectures partagés : 12 livres sur une thématique particulière. Présentés et animés dans un premier temps par le bibliothécaire, ce « pack lecture » voyage ensuite dans les classes, entre les mains des enseignants, des élèves, des parents, qui s'en emparent. La fin de ce voyage prend la forme d'une représentation « théâtralisée » par la classe du livre qui a le plus plu.

⁷¹ Oldenburg, Roy. *The Great Good Place: Cafes, Coffee Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons, and Other Hangouts at the Heart of a Community*, [1989]. Marlowe & Co, rééd. 1999.

⁷² Servet, Mathilde, sous la direction de Desrichard, Yves. *Les bibliothèques troisième lieu*. Mémoire d'étude, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, janvier 2009.

complémentaire, elle affirme que dans ces établissements, qui fonctionnent comme des « pivots de la collectivité », il est nécessaire de placer l'humain au centre de la démarche⁷³. Il s'agit en effet de se positionner au plus proche des usagers, et de leur offrir un lieu où le lien social est favorisé.

3.2.1. La place de l'action culturelle

Les bibliothèques aujourd’hui proposent une diversité des supports culturels. Si la bibliothèque troisième lieu est un lieu de sociabilité, et un « pari physique » face à la dématérialisation, elle constitue aussi un espace qui « célèbre les dissonances culturelles, le voisinage de contenus, la diversité des supports culturels »⁷⁴. La bibliothèque comme troisième lieu permet donc de faire tomber les barrières qui peuvent exister autour de l’institution, de faire franchir les portes, de rendre l’établissement visible, attrayant, à portée de main et porteur de contenus variés. La bibliothèque troisième lieu peut fonctionner comme le forum de la Grèce Antique, le centre de la commune où se pratique l’échange libre. Cet échange peut être physique – je ramène un document pour en prendre un autre – ou bien « moral », en favorisant le débat, la discussion, le conseil, les rencontres. C’est dans ce contexte que l’action culturelle en bibliothèque prend toute son importance : lien social et lien culturel, elle donne vie au lieu et à ses collections, pour un accès à tous.

Alors que l’animation en bibliothèque se développe et tend aujourd’hui à être même un des pivots de son activité, il semblait important pour la structure de Mondonville de déployer une action culturelle forte, qui placerait la médiathèque comme acteur primaire. Ainsi, l’intégration du service culturel de la commune au sein même des locaux de la médiathèque inscrit la reconnaissance par les élus de sa légitimité. Arsène Ott distingue le terme « animation » du terme « action culturelle », bien qu’il concède que ces deux notions sont jumelles⁷⁵. D’après lui, l’animation détient une part hautement symbolique et métaphorique, c’est « cette chose insaisissable, *a priori* invisible de l’extérieur, qui donne de la tenue, de la couleur, à un établissement culturel comme la bibliothèque ; c’est un peu comme si à travers elle on pouvait prendre la pulsation du lieu⁷⁶ ». L’action culturelle, elle, est institutionnelle : elle est la traduction concrète de l’animation dans la politique de l’établissement. Claude Poissenot rajoute ainsi que, « dès lors que l’animation nécessite des espaces et du personnel spécifiques, il devient nécessaire de l’encadrer dans une politique⁷⁷ ».

⁷³ Servet, Mathilde. « Les bibliothèques troisième lieu ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2010, n° 4, p. 57-63. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>>, dernière consultation le 11 juin 2018.

⁷⁴ Servet, Mathilde. *Op. cit.*, 2010, p. 57-63.

⁷⁵ Ott, Arsène. « L’action culturelle en bibliothèque autour de la musique », in Pierret, Gilles (dir.). *Musique en bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2012, p. 204.

⁷⁶ Ott, Arsène. *Op. cit.*, p. 204.

⁷⁷ Poissenot, Claude. « Publics des animations et images des bibliothèques ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2011, n° 5, p. 87-92. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-05-0087-002>>, dernière consultation le 12 juin 2018.

Si l'objectif de cette action est la démocratisation culturelle, l'élargissement des publics pour une ouverture et un accès à tous, une enquête menée par Claude Poissenot démontre que « les formes et les contenus mis en scène par les animations donnent naissance à une situation qui intéresse d'abord et avant tout ceux qui s'en sentent proches⁷⁸ ». L'animation, qui s'est largement « culturalisée », serait donc devenue un facteur de sélection sociale, alors même que les objectifs initiaux, honnêtement défendus, étaient l'inclusion et la généralisation. Cependant, il est possible de noter un aspect de l'action culturelle qui n'a peut-être pas été pris en compte dans l'étude de Claude Poissenot : l'action culturelle « hors les murs ». En effet, cette dernière permet de mettre en perspective, et de donner un nouvel aperçu à l'enquête. La bibliothèque et ses actions hors les murs trouvent leur source avec le mouvement ATD Quart Monde (au début « Aide à toute détresse », devenu « Agir tous pour la dignité Quart Monde »), qui dans les années 1960 crée des « bibliothèques de rue » pour lutter contre la pauvreté, l'exclusion, notamment par l'accès au savoir⁷⁹. Aujourd'hui, avec le hors les murs, il est question d'ouvrir les portes de la médiathèque, de décentraliser ses actions, afin de rendre l'institution, ses collections et les savoirs qu'elles transmettent accessible partout, et en faire un établissement moins intimidant. Il s'agit d'emmener la culture à l'extérieur, à la rencontre des individus. C'est en diversifiant les formes et les contenus de l'action culturelle, en la déployant qu'il sera possible d'agir réellement en direction d'une mixité sociale et culturelle. La musique en particulier se montre propice à ce genre de projets.

3.2.2. Inscription dans un réseau

En matière d'action culturelle autour de la musique, j'ai pu observer que la forme adoptée du Petit Déj' musical par la médiathèque de Mondonville a pu apporter un nouvel éclairage à l'enquête de Poissenot. Au nombre de trois à quatre par an, les petits déjeuner musicaux marquent un des principaux temps forts de la médiathèque. Ils ont lieu le samedi matin, jour où la fréquentation est la plus importante, et s'organisent autour d'un thème en particulier. Cumbia, jazz, musique médiévale, slam, swing... l'objectif est la découverte, le partage d'une connaissance et d'un savoir-faire. Ce ne sont pas les bibliothécaires qui animent ces temps forts, mais un intervenant ou groupe d'intervenants professionnels, conviés pour parler du genre qu'ils pratiquent et invités à partager leur art autour d'un concert-débat (représentation jouée, suivie d'un échange libre avec le public). La forme conviviale et décontractée, favorisée notamment par la rencontre autour d'un petit déjeuner (viennoiseries, thé et café), permet la fréquentation « de passage ». Même si une heure de début est annoncée pour l'organisation de l'évènement, il est possible pour tout un chacun de n'écouter qu'un morceau avant de repartir à une autre occupation. La plupart des Petits Déj' musicaux, lorsque le temps le permet, sont organisés en extérieur. La médiathèque est placée au cœur de la commune, et les passages devant l'établissement pour accéder aux différentes activités du village sont quasiment inévitables. Le parvis de la médiathèque semblait donc le lieu idéal pour ces animations, où le public n'est pas uniquement ou forcément « usager », mais aussi fréquentant ou simple « passant ».

⁷⁸ Poissenot, Claude. *Op. cit.*, p.87-92.

⁷⁹ Bonnacorsi, Julia. « Le livre déplacé, une bibliothèque hors les murs ». *Communication et langages*, 2001, Volume 127, n° 1, p. 22.



Photo 11 - Petit Déj' musical « hors les murs »



Photo 12 - Petit Déj' musical « hors les murs »

Les deux photos ci-dessus montrent que l'espace a été investi par des usagers plutôt habitués de la médiathèque (ceux-ci prennent d'ailleurs place sur les chaises placées devant les intervenants), tandis que des passants, assis sur les bancs communaux, se sont spontanément appropriés l'évènement.

Avec la bibliothèque et ses actions hors les murs, il s'agit d'investir l'espace collectif. De cette manière, les projets de la bibliothèque peuvent aussi s'appuyer sur le contexte local, pour animer la vie commune. Comme le précise Arsène Ott, il est nécessaire de « situer l'action culturelle en lien étroit avec la politique documentaire et plus généralement la politique ou le projet d'établissement. Ce qui permet de définir l'action culturelle en relation avec les publics, la société, le territoire⁸⁰. » L'engagement fort auprès de la bibliothèque départementale de la Haute-Garonne participe à l'établissement d'un réseau où les acteurs locaux ont toute leur importance. Ainsi, les Petits

⁸⁰ Ott, Arsène. *Op. cit.*, p. 205.

Déj' musicaux sont l'occasion d'établir des partenariats avec des intervenants de la région, dont le contact a été facilité par le représentant de Mondonville à la bibliothèque départementale. Cette dernière accompagne en effet les structures municipales en proposant gratuitement un programme d'animations, à l'intérieur duquel la musique est intégrée sous forme de concerts, correspondant ainsi à la formule des Petits Déj' musicaux. C'est par ce biais que l'artiste Zedrine et le groupe Cocanha par exemple sont intervenus à Mondonville. Les Petits Déj' musicaux sont donc l'occasion de prolonger la politique documentaire, qui consiste à mettre en avant des artistes de la scène locale. Les œuvres des intervenants conviés lors de cet événement sont souvent intégrées aux collections, et le travail de valorisation au travers des livrets permet d'inscrire ce fonds local dans la politique globale. De plus, leur intervention n'est jamais isolée et s'inscrit plutôt dans une orientation plus générale. Le partenariat avec l'artiste Zedrine, qui est intervenu pour un Petit Déj' musical sur le slam, s'est poursuivi autour d'ateliers d'écriture et de déclamation pour les enfants, organisés à la médiathèque. Le groupe polyphonique Cocanha, composé de trois chanteuses occitanes, est intervenu alors que se déroulait dans la structure une exposition bilingue (français/occitan) sur la région Occitanie. L'accueil des artistes avant et après leur intervention est aussi une manière pour les bibliothécaires d'échanger de manière privilégiée et d'enrichir ses connaissances sur un thème particulier. Les Petits Déj' musicaux sont donc l'occasion de faire le lien entre l'action culturelle, la politique documentaire, le public et la région. Ces temps forts, pensés de manière globale, inscrivent la politique de la médiathèque dans un ensemble cohérent, qui fait vivre les collections et permet à tous les publics de se les approprier.

3.2.3. Vers l'usager acteur : pratiques participatives

Si la bibliothèque troisième lieu permet d'être « au plus proche des usagers », qu'en est-il des non-usagers, de ceux-là même que l'on cherche tant à attirer ? À la médiathèque de Mondonville par exemple, c'est le public adolescent qui est le moins touché par l'action culturelle. Dans la gestion des secteurs musique et audiovisuel, c'est pourtant vers ce genre de public qu'il pourrait être intéressant de se tourner. Nous l'avons vu plus tôt, la musique et le cinéma sont des formes culturelles assez universelles, et la nouvelle émergence des pratiques en amateur peut constituer une piste pour l'accueil des publics adolescents en bibliothèque. Le développement des réseaux sociaux et plateformes comme YouTube ou Dailymotion par exemple favorise grandement la création et la production musicale et audiovisuelle en autonomie, toutes deux encouragées par l'esprit de partage et de gratuité que promet internet. L'irruption de ces sites constitue même un changement social majeur dont la bibliothèque a tout intérêt à se saisir. Le « déferlement d'images, photos et vidéo, dont les caractéristiques communes sont la brièveté et le caractère fragmentaire » comme le remarque Yves Alix⁸¹, entraîne un nouveau mode de consommation. Des morceaux d'œuvres culturelles (chansons, films, séries, bandes annonces, sketches, courts métrages, etc.) sont réappropriés, coupés, collés et réexploités librement par l'internaute-créateur pour l'édition de nouveaux contenus. Ce genre de pratique engendre des conséquences pour les bibliothèques, qui « deviendront les seuls lieux donnant accès à la source originelle, à la référence⁸² » de ces œuvres utilisées.

⁸¹ Alix, Yves. « La place de l'image animée dans la consommation des Français », in Caron, Estelle et Chantereau, Danielle (dir.). *L'audiovisuel en bibliothèque*. Paris : ABF, 2010, p. 18.

⁸² Alix, Yves. *Op. cit.*, p. 205.

Dans ce contexte général, ces changements représentent donc un enjeu pour les médiathèques, qui peuvent voir là l'occasion de « refléter, d'accompagner ou d'intégrer ces pratiques⁸³ ». L'avantage de la médiathèque de Mondonville est la taille de sa structure et son intégration dans la commune, où les habitants ont l'habitude d'être des citoyens actifs (à travers les associations par exemple). L'absence de collège et de lycée dans le secteur cependant, entraîne une désertion de la bibliothèque de la part de ces publics. Pour éviter le détachement qui se produit lors du passage en sixième (dû aux déplacements dans une commune éloignée pour l'accès au collège), un projet « passerelle » avait été mis en place, en partenariat avec le CAJ, pour un accompagnement suivi. Les premiers projets s'organisaient autour de l'écriture et ont abouti à la rédaction d'un journal de la commune, réalisé par des CM2 et des sixièmes accompagnés des bibliothécaires. Tandis que l'agent en charge de la gestion de ce programme a quitté la structure, j'ai été sollicitée pour porter des réflexions quant aux futurs projets à mettre en place avec ce public, pour une continuité assurée à la rentrée.

C'est dans ce contexte que j'ai pu me saisir du renouveau des pratiques en amateur que l'on connaît actuellement, pour permettre aux adolescents d'investir les lieux de la médiathèque de manière cohérente. Ainsi, j'ai proposé une action s'inspirant du concept BookTube. Contraction de « book » et « YouTube », ce phénomène a envahi le net en 2009 pour largement se démocratiser au milieu des années 2010⁸⁴. Le concept s'inspire des vidéos humoristiques ou vidéos « beauté » partagées sur YouTube, pour s'emparer du livre et construire autour de lui un contenu riche : présentations d'œuvres, critiques, sélections et listes, entretiens avec des auteurs, conseils, etc. Si la plupart des « booktubers » tournent et montent leurs vidéos dans leur chambre avec leur propre matériel, la bibliothèque pourrait aussi se montrer un lieu propice à la réalisation de projets similaires. Il s'agirait ainsi de monter un projet commun, entre bibliothécaires et adolescents volontaires, pour placer ces derniers comme producteurs de contenu, acteurs de leur bibliothèque, faisant vivre ses collections. Le fonds « adolescent » de la bibliothèque, fonds peu investi par les lecteurs de manière générale, pourrait ainsi être dynamisé, grâce à une meilleure visibilité qui le porterait au-delà des murs de la bibliothèque. Il serait aussi possible de donner aux adolescents, *in fine*, la possibilité de participer dans une certaine mesure au choix d'acquisition du secteur jeunesse pour un fonds qui leur ressemble et leur corresponde vraiment. La préparation, le tournage, le montage et la diffusion de ces vidéos seraient aussi une manière de faciliter l'acquisition de compétences dans les domaines de l'information, de l'informatique et du numérique, tout en participant à la stimulation de l'imagination et de la créativité des jeunes⁸⁵. C'est le rôle du bibliothécaire « passeur⁸⁶ » comme le caractérise Michèle Petit, qui accompagne l'adolescent, qui pourvoit d'un espace sécurisé et personnel, et qui est à l'initiative d'échanges et de

⁸³ Ott, Arsène. *Op. cit.*, p. 209.

⁸⁴ Jost, Clémence. « BookTube : votre prescripteur de livres pour l'été est sur Youtube ! ». *Archimag* [en ligne]. Publié le 22 juillet 2015. Disponible sur : <<http://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2015/07/22/booktube-trouver-prescripteur-livres-youtube>>, dernière consultation le 13 juin 2018.

⁸⁵ Deux des missions de la bibliothèque publique défendues dans le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique, 1994.

⁸⁶ Petit, Michèle. « Pourquoi inciter des adolescents à lire de la littérature ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2003, n° 3, p. 29-36. Disponible en ligne sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-03-0029-004>>, dernière consultation le 14 juin 2018.

rencontres. Il pourrait aussi être question de prolonger le projet, basé sur le même concept de création d'un contenu critique, vers le fonds musical et audiovisuel. Le bibliothécaire en charge interviendrait en tant qu'accompagnateur, fournisseur d'outils, et formateur quant aux technologies de l'information et de la communication. Il pourra aussi être l'occasion lors de la réalisation de ces vidéos, dans la bibliothèque et avec les collections de la bibliothèque, de sensibiliser les jeunes aux droits d'auteur et outils bibliographiques, en leur permettant de référencer tous les documents cités.

Ces réflexions portées sur le sujet ont participé à la constitution d'un dossier qui sera ensuite défendu auprès des élus. Les contraintes techniques inhérentes au projet, à savoir la nécessaire acquisition de matériel (caméra, micro, logiciel de traitement de l'image et de la vidéo, etc.), les questions législatives du droit à l'image pour les mineurs, ainsi que l'indispensable investiture d'un agent pour un projet qui prend du temps et de l'énergie, ont été renseignées dans le dossier. Mais ce dernier défend avant tout le caractère innovant du projet, et ce qu'il peut apporter aux publics et à la bibliothèque : un lien fort, une adaptation aux pratiques actuelles, la proposition d'un service collectif, un ancrage dans la société, et un accès privilégié à l'information et la culture pour tous à travers les collections et actions de la médiathèque.

Conclusion

Comme le rappelle Danielle Chantereau, le métier de bibliothécaire est aujourd’hui au centre d’un réseau de compétences croisées : techniques, juridiques, sociologiques⁸⁷. Ceci s’est montré d’autant plus vrai pendant le stage pour la gestion de la musique et de l’audiovisuel, dont les modèles fluctuent sans cesse.

Le stage, porte d’entrée vers une insertion professionnelle privilégiée, offre la possibilité d’appréhender les évolutions du métier dans une réalité de terrain. C’est à travers lui que l’on peut se confronter aux limites de certaines applications concrètes. J’ai pu ainsi apprendre à détourner les barrières et comprendre qu’il est parfois essentiel de faire des tentatives et de composer avec ses faiblesses pour progresser. Le réseau de professionnels, particulièrement actif dans le domaine des sciences de l’information et des bibliothèques, constitue un support qui s’est montré indispensable dans la conception que j’ai pu me faire du métier. Dans la prolongation des échanges et des réflexions portées sur la profession par les intervenants lors de la formation, le dialogue interprofessionnel dans le cadre des activités du stage apporte un regard essentiel sur le métier et ses évolutions. C’est en approfondissant certains questionnements, au travers de l’échange d’une part et de la pratique concrète d’autre part, que j’ai pu commencer à me dessiner une place dans le large cosmos qu’est la bibliothèque aujourd’hui. La gestion des secteurs musique et audiovisuel a confirmé chez moi le désir d’évoluer dans ces deux domaines, et de participer à leur façonnage. J’ai ainsi pu percevoir la portée tangible que nos choix et actions engendrent (dans les domaines de l’acquisition, de la mise en valeur, des formes de diffusion, des différentes politiques). Les débuts du stage m’ont permis d’appréhender la difficulté de la responsabilité qui incombe au bibliothécaire : du souci de l’objectivité, à la prise en compte de l’inévitable parti pris, pour des conséquences qui dépassent l’individu.

Durant ces quatre mois de pratique en autonomie dans une structure qui m’a librement laissé toute latitude, j’ai pu effectivement mettre en pratique les acquis théoriques, assimilés pendant la formation. Ainsi, les enseignements bibliothéconomiques se sont montrés fondamentaux pour la gestion des supports et contenus documentaires qui étaient à ma charge et leur mise en relation avec le public. De même, les connaissances acquises dans le domaine du numérique et son indispensable inclusion dans la gestion de l’information et dans les bibliothèques en général, se sont révélées essentielles pour l’appréhension des enjeux quant à la conservation et la diffusion des contenus. Ceci s’est d’ailleurs montré manifeste pour la musique et l’audiovisuel, qui aujourd’hui connaissent une certaine révolution. Un paradigme complètement nouveau, entraîné notamment par le bouleversement de la chaîne traditionnelle (création, production, distribution, diffusion, etc.), qui devient une réalité à prendre en compte pour les bibliothécaires. Il est essentiel pour ces derniers de s’en saisir pour proposer des services adaptés aux nouvelles pratiques, participer à l’évolution des modèles, contribuer à un accès diversifié en soutenant la création et en donnant vie à ses collections.

⁸⁷ Chantereau, Danielle. « L’image animée dans bibliothèques : un positionnement encore imprécis » in Caron, Estelle et Chantereau, Danielle (dir.). *L’audiovisuel en bibliothèque*. Paris : ABF, 2010, p. 24.

Bibliographie

Lecture publique, général

- *Bibliothèque municipale et intercommunales, données d'activité 2015, synthèse nationale.* DGMIC – Service du Livre et de la Lecture, Observatoire de la lecture publique, 2015.
- *Charte de la lecture publique de Toulouse Métropole : lire, comprendre, innover, coopérer.* Décembre 2016.
- Dujol, Lionel (dir.). *Communs du savoir et bibliothèques.* Paris : Éd. du Cercle de Librairie, 2017.
- Manifeste de l'UNESCO sur les bibliothèques publiques, 1994.
- Orsenna, Erik et Corbin, Noël. *Voyage au pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain.* Ministère de la Culture, février 2018.
- « Ville – Métropole, des perspectives culturelles communes ». Toulouse Métropole, 2017. Disponible sur : <<https://www.toulouse-metropole.fr/missions/culture/projet-culturel>>, dernière consultation le 9 mai 2018.

Action culturelle

- Huchet, Bernard et Payen, Emmanuelle. *L'action culturelle en bibliothèque.* Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2008.
- Ott, Arsène. « L'action culturelle en bibliothèque autour de la musique », in Pierret, Gilles (dir.). *Musique en bibliothèque.* Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2012.
- Poissenot, Claude. « Publics des animations et images des bibliothèques ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2011, n° 5, p. 87-92. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-05-0087-002>>, dernière consultation le 12 juin 2018.
- Tabah, Dominique. « Le rôle social et culturel des bibliothèques vu de Bobigny ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1997, n° 1, p. 41-50. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-01-0041-007>>, dernière consultation le 8 mai 2018.

Médiation

- « La recommandation musicale en médiathèque ». *Acim* [en ligne]. Publié le 5 novembre 2014. Disponible sur : <<http://www.acim.asso.fr/2014/11/la-recommandation-musicale-en-mediatheque/>>, dernière consultation le 10 juin 2018.
- « Charte déontologique de la médiation culturelle ». Médiation culturelle association, 2010. Disponible sur : <http://www.mediationculturelle.net/wp-content/uploads/Charte_Mca.pdf>, dernière consultation le 10 juin 2018.

- Bertrand, Anne-Marie. « Médiation, numérique, désintermédiation : ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2013, n° 3, p. 23-29. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-03-0023-004>>, dernière consultation le 11 juin 2018.
- Beudon, Nicolas. « Les Enjeux de la médiation numérique dans les institutions culturelles ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2014, n° 3. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/les-enjeux-de-la-mediation-numerique-dans-les-institutions-culturelles_64898>, dernière consultation le 11 juin 2018.
- Galaup, Xavier. « Usagers et bibliothécaires : concurrence ou co-création ? ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2012, n° 4, p. 40-42. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-04-0040-008>>, dernière consultation le 11 juin 2018.
- Haon, Sandrine. « De la médiation pour quels publics ? », in Pierret, Gilles (dir.). *Musique en bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2012.
- Petit, Michèle. « Pourquoi inciter des adolescents à lire de la littérature ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2003, n° 3, p. 29-36. Disponible en ligne sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-03-0029-004>>, dernière consultation le 14 juin 2018.

Pratiques culturelles

- Alix, Yves. « La place de l'image animée dans la consommation des Français », in Caron, Estelle et Chantereau, Danielle (dir.). *L'audiovisuel en bibliothèque*. Paris : ABF, 2010.
- Donnat, Olivier. « Les pratiques culturelles à l'ère du numérique ». *L'Observatoire* 2010/2 (N°37), p. 18-24.
- Donnat, Olivier. *Les pratiques culturelles à l'ère du numérique*. Paris : La Découverte, 2009.

Développement des collections

- Alix, Yves. « Acquérir la documentation sonore et audiovisuelle ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2011, n° 3, p. 29-33. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-03-0029-006>>, dernière consultation le 20 mai 2018.
- Calenge, Bertrand. *Les politiques d'acquisitions*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 1994.
- Marché public de prestations intellectuelles. Cahier des clauses particulières (C.C.P.). Ministère de la Culture et de la Communication. Disponible sur : <https://cdn2.nextinpath.com/medias/ccp-etude-metadonnees_v2-3.pdf>, dernière consultation le 4 juin 2018.

Espaces

- Bertrand, Anne-Marie et Kupiec, Anne. *Ouvrages et volumes : architecture et bibliothèques*. Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1997.

- Jacobsen, Hélène. « Section des jeunes et section des adultes ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1999, n° 3, p. 76-79. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1999-03-0076-011>>, dernière consultation le 6 mai 2018.
- Neveux, Janou. « Les espaces audiovisuels en bibliothèque », in Caron, Estelle et Chantereau, Danielle (dir.). *L'audiovisuel en bibliothèque*. Paris : ABF, 2010.

Nouveaux modèles

- Bibliomedias, du réseau Carel. Disponible sur : <<http://reseaucarel.org/bibliomedias>>, dernière consultation le 29 mai 2018.
- MusicMe. Disponible sur : <<https://www.musicme.com/>>, dernière consultation le 29 mai 2018.
- Caron, Alfred. « La recherche discographique en ligne » in Pierret, Gilles (dir.). *Musique en bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2012.
- Jost, Clémence. « BookTube : votre prescripteur de livres pour l'été est sur Youtube ! ». *Archimag* [en ligne]. Publié le 22 juillet 2015. Disponible sur : <<http://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2015/07/22/booktube-trouver-prescripteur-livres-youtube>>, dernière consultation le 13 juin 2018.
- Nicolas, André. « L'évolution des marchés de la musique en France de 2003 à 2010 », in Pierret, Gilles (dir.). *Musique en bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2012.
- Rettel, Gilles. « L'évolution du paysage de la diffusion musicale » in Pierret, Gilles (dir.). *Musique en bibliothèque*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2012.

Droit

- Alix, Yves. « Droit des œuvres et métiers du patrimoine cinématographique et audiovisuel en Europe ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2006, n° 2, p. 83-84. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-02-0083-009>>, dernière visite le 23 mai 2018.
- Calenge, Bertrand. « Contre l'aporie provoquée par le scrupule juridique », *Carnet de notes* [en ligne]. Disponible sur : <<https://bccn.wordpress.com/2010/06/25/contre-laporie-provoquee-par-le-scrupule-juridique/>>, dernière consultation le 31 mai 2018.
- Code de la propriété intellectuelle et artistique.
- Grivaz, Pierre. « La musique et les droits à l'heure d'internet », in Pierret, Gilles (dir.) *Musique en bibliothèque*. Paris : Éd. du Cercle de Librairie, 2012.
- Maurel, Lionel. « Faut-il respecter le droit en bibliothèque ? ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2011, n° 3, p. 6-10. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-03-0006-001>>, dernière consultation le 31 mai 2018.
- Maurel, Lionel. « Usage collectif et usage privé en bibliothèque : essai de clarification ». *S.I.Lex* [en ligne]. Publié le 12 décembre 2010. Disponible sur : <<https://scinfolex.com/2010/12/12/usage-collectif-et-usage-prive-en-bibliotheque-essai-de-clarification/>>, dernière consultation le 21 mai 2018.

Métadonnées et catalogage

- Alix, Yves et Desrichard, Yves. « Du fournisseur au partenaire ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2008, n° 2, p. 13-18. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-02-0013-001>>, dernière consultation le 31 mai 2018.
- Bon, Hugo. « Les métadonnées, un enjeu crucial pour la vidéo ». *INA global* [en ligne]. Publié le 24 février 2016. Disponible sur : <<https://www.inaglobal.fr/numerique/article/les-metadonnees-un-enjeu-crucial-pour-la-video-8819>>, dernière consultation le 4 juin 2018.
- Fillippetti, Aurélie. « Appel à contributions pour une étude sur les métadonnées dans les médias et les industries culturelles ». Ministère de la Culture et de la Communication [en ligne]. Publié le 17 juin 2014. Disponible sur <<http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Industries-culturelles/Actualites/Appel-a-contributions-pour-une-etude-sur-les-metadonnees-dans-les-medias-et-les-industries-culturelles>>, dernière consultation le 4 juin 2018.
- Le Bœuf, Patrick. « Cataloguer la musique au début du XXI^e siècle », in Pierret, Gilles (dir.). *Musique en bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2012.
- Lescure, Pierre. *Mission « Acte II de l'exception culturelle » : contribution aux politiques culturelles à l'ère du numérique*. Ministère de la Culture et de la Communication, mai 2013.
- Pons, Jérôme. « Les métadonnées : un enjeu majeur pour secteur de la musique ». *INA global* [en ligne]. Publié le 21 avril 2015. Disponible sur : <<https://www.inaglobal.fr/musique/article/les-metadonnees-un-enjeu-majeur-pour-le-secteur-de-la-musique-8226>>, dernière consultation le 4 juin 2018.

Troisième lieu et hors les murs

- Bonnacorsi, Julia. « Le livre déplacé, une bibliothèque hors les murs ». *Communication et langages*, 2001, Volume 127, n° 1.
- Oldenburg, Roy. *The Great Good Place: Cafes, Coffee Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons, and Other Hangouts at the Heart of a Community*, [1989]. Marlowe & Co, réed. 1999.
- Servet, Mathilde, sous la direction de Desrichard, Yves. *Les bibliothèques troisième lieu*. Mémoire d'étude, Diplôme de Conservateur des Bibliothèques, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, janvier 2009.
- Servet, Mathilde. « Les bibliothèques troisième lieu ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2010, n° 4, p. 57-63. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>>, dernière consultation le 11 juin 2018.

Annexes

Annexe 1 : Les espaces de la médiathèque







Annexe 2 : pratiques culturelles

[V-2-2] QUESTION 44 : AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS, ONT ECOUTE DE LA MUSIQUE (hors radio)

sur 100 personnes de chaque groupe	Tous les jours ou presque	Environ 3 ou 4 jours par semaine	Environ 1 ou 2 jours par semaine	Environ 1 à 3 jours par mois	Plus rarement	Jamais
ENSEMBLE	34	13	16	8	10	19
SEXE						
Hommes	36	12	16	8	10	19
Femmes	33	13	16	8	11	19
AGE						
15 à 19 ans	74	12	9	2	3	1
20 à 24 ans	65	16	10	3	3	2
25 à 34 ans	53	16	15	7	5	5
35 à 44 ans	40	16	19	7	8	9
45 à 54 ans	23	13	22	11	13	19
55 à 64 ans	15	11	19	11	17	27
65 ans et plus	10	7	11	10	16	46
NIVEAU DE DIPLOME						
Aucun, CEP	19	10	12	8	15	36
CAP, BEP	33	11	20	10	10	16
BEPC	37	16	14	8	12	13
BAC	38	14	17	10	11	9
BAC+2 ou +3	41	16	23	10	6	4
BAC+4 et plus	40	23	20	8	5	4
Elève, étudiant	72	13	9	2	3	1
PCS DU CHEF DE MENAGE						
Agriculteurs	8	7	12	8	13	52
Art., comm. et chef d'ent.	31	11	15	9	15	20
Cadre et prof. intell. sup.	41	15	18	9	8	8
Professions intermédiaires	39	14	17	9	10	11
Employés	33	14	14	7	11	20
Ouvriers	31	11	16	8	11	23
Inactifs	40	12	6	4	7	31
TAILLE DE L'AGGLOMERATION						
Communes rurales	27	12	16	9	12	24
Moins de 20 000 hab.	33	12	16	9	10	20
20 000 à 100 000 hab.	35	13	16	8	11	18
Plus de 100 000 hab.	38	13	16	7	10	17
Paris intra-muros	44	17	14	6	8	12
Reste de l'agglo. parisienne	38	12	17	8	10	15
PCS DE L'INDIVIDU						
Indépendants	23	8	17	8	14	31
Cadres et prof. intell. sup.	42	17	21	8	6	6
Professions intermédiaires	39	15	21	10	8	7
Employés	36	14	17	9	10	13
Ouvriers	32	13	19	7	10	18
Anciens indépendants	11	6	9	10	15	50
Anciens cadres	18	12	22	15	16	17
Anciens profession. Interm.	15	12	18	12	15	28
Anciens employés	10	8	13	11	18	40
Anciens ouvriers	6	6	9	11	16	52
A la recherche d'un emploi	50	17	16	6	5	6
Etudiants	71	14	9	2	3	1
Lycéens	73	11	9	3	3	1
Femmes au foyer	28	13	14	8	14	23
Autres inactifs	37	13	14	5	10	20
SITUATION FAMILIALE						
Pers. seule moins de 35 ans	73	11	10	2	1	2
Pers. seule 35 à 62 ans	31	14	19	11	9	17
Pers. seule 63 ans et plus	10	8	11	8	13	50
Couples sans enf. moins de 35 ans	57	19	11	6	6	.
Couples sans enf. 35 à 62 ans	20	11	19	10	16	23
Couples sans enf. 63 ans et plus	9	7	14	12	18	40
Couples 1 enf.	34	15	21	9	9	12
Couples 2 enf.	38	17	21	8	8	9
Couple 3 enf. et plus	37	18	16	9	7	13
Familles monoparentales	45	12	16	5	8	13
Autres	68	13	9	2	5	2
SEXE * GENERATION						
Hommes 15 à 30 ans	71	13	9	2	3	2
Femmes 15 à 30 ans	62	15	13	4	4	2
Hommes 31 à 45 ans	39	16	21	8	6	10
Femmes 31 à 45 ans	40	17	19	8	9	7
Hommes 46 à 62 ans	17	11	19	11	14	27
Femmes 46 à 62 ans	22	12	20	11	15	19
Hommes 63 ans et plus	9	7	13	12	18	41
Femmes 63 ans et plus	10	8	12	9	15	46

Source : Enquête Pratiques culturelles des Français, 2008 - DEPS ministère de la Culture et de la Communication

[V-2-1] QUESTIONS 45-24-61 : ACCES A LA MUSIQUE (synthèse)

sur 100 personnes de chaque groupe	Nombre de CD achetés au cours des 12 derniers mois				Ont acheté de la musique sur internet	Ont téléchargé de la musique sur internet	Ont emprunté des CD dans une médiathèque
	0	1 à 5	6 à 11	12 et plus			
ENSEMBLE	48	30	13	8	9	19	7
SEXE							
Hommes	49	28	14	9	11	23	6
Femmes	48	33	13	7	7	14	8
AGE							
15 à 19 ans	33	44	16	7	13	56	12
20 à 24 ans	30	45	15	10	17	48	10
25 à 34 ans	33	35	19	13	20	34	8
35 à 44 ans	33	36	19	12	12	18	10
45 à 54 ans	47	30	14	9	7	8	8
55 à 64 ans	56	28	10	5	3	5	3
65 ans et plus	81	13	3	3	0	1	2
NIVEAU DE DIPLOME							
Aucun, CEP	69	21	6	4	2	5	3
CAP, BEP	45	32	14	8	8	15	5
BEPC	42	34	15	9	9	15	4
BAC	35	32	20	12	12	20	9
BAC+2 ou +3	30	37	18	15	18	25	13
BAC+4 et plus	26	35	22	17	21	28	17
Elève, étudiant	31	45	16	7	19	59	13
PCS DU CHEF DE MENAGE							
Agriculteurs	76	14	7	2	1	4	4
Art., comm. et chef d'ent.	47	30	16	7	8	19	4
Cadre et prof. intell. sup.	35	34	19	12	19	26	13
Professions intermédiaires	38	38	14	11	12	23	9
Employés	54	26	11	9	6	15	6
Ouvriers	55	29	11	5	5	15	4
Inactifs	59	22	12	7	11	23	5
TAILLE DE L'AGGLOMERATION							
Communes rurales	52	28	14	6	6	12	5
Moins de 20 000 hab.	48	33	12	7	7	18	6
20 000 à 100 000 hab.	49	31	12	8	10	18	6
Plus de 100 000 hab.	47	31	13	8	11	21	8
Paris intra-muros	37	29	19	15	15	29	6
Reste de l'agglom. parisienne	47	29	13	12	12	23	9
PCS DE L'INDIVIDU							
Indépendants	52	22	19	8	6	11	1
Cadres et prof. intell. sup.	26	35	21	17	24	30	16
Professions intermédiaires	29	37	20	15	14	24	11
Employés	39	36	15	10	9	14	7
Ouvriers	47	31	14	8	8	18	4
Anciens indépendants	82	12	5	2	.	0	2
Anciens cadres	54	25	13	8	4	6	4
Anciens profession. Interm.	58	29	7	7	1	5	4
Anciens employés	78	16	3	3	0	0	2
Anciens ouvriers	85	11	3	1	0	1	1
A la recherche d'un emploi	35	38	17	10	14	27	7
Etudiants	31	44	18	7	22	59	12
Lycéens	32	47	14	7	15	60	13
Femmes au foyer	59	26	11	5	4	8	4
Autres inactifs	53	29	10	8	8	10	9
SITUATION FAMILIALE							
Pers. seule moins de 35 ans	29	38	17	16	19	50	11
Pers. seule 35 à 62 ans	52	28	12	8	6	6	6
Pers. seule 63 ans et plus	85	10	3	2	0	1	2
Couples sans enf. moins de 35 ans	32	38	16	14	25	44	5
Couples sans enf. 35 à 62 ans	49	30	12	8	5	7	4
Couples sans enf. 63 ans et plus	75	17	5	3	0	1	2
Couples 1 enf.	38	33	18	10	13	20	9
Couples 2 enf.	31	39	17	12	15	21	10
Couple 3 enf. et plus	36	36	19	9	11	17	13
Familles monoparentales	43	31	16	9	7	18	7
Autres	35	44	17	5	12	54	12
SEXE * GENERATION							
Hommes 15 à 30 ans	35	35	17	13	21	53	9
Femmes 15 à 30 ans	32	46	16	7	13	41	10
Hommes 31 à 45 ans	36	31	19	14	14	24	8
Femmes 31 à 45 ans	29	39	20	11	12	16	13
Hommes 46 à 62 ans	54	26	12	7	7	10	5
Femmes 46 à 62 ans	48	33	11	7	3	2	7
Hommes 63 ans et plus	77	16	5	2	0	2	3
Femmes 63 ans et plus	81	13	3	3	0	0	1

Source : Enquête Pratiques culturelles des Français, 2008 - DEPS ministère de la Culture et de la Communication

[IV-1-2] QUESTION 39 : ONT REGARDÉ DES CASSETTES VIDÉO OU DES DVD AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

sur 100 personnes de chaque groupe possesseurs d'un lecteur DVD ou magnétoscope	Effectifs	Plusieurs fois par semaine	Environ 1 fois par semaine	Environ 2 à 3 fois par mois	Environ 1 fois par mois	Plus rarement	Jamais ou presque
ENSEMBLE	4558	11	16	18	17	19	19
SEXE							
Hommes	2221	13	16	19	16	17	18
Femmes	2337	9	16	17	17	20	20
AGE							
15 à 19 ans	357	15	26	28	17	10	4
20 à 24 ans	365	25	25	24	11	10	4
25 à 34 ans	820	16	22	23	15	13	11
35 à 44 ans	901	10	17	22	20	18	13
45 à 54 ans	712	10	13	15	20	22	21
55 à 64 ans	708	6	11	9	18	26	30
65 ans et plus	695	4	7	13	12	23	42
NIVEAU DE DIPLOME							
Aucun, CEP	901	9	11	14	15	21	31
CAP, BEP	1160	11	17	16	18	19	19
BEPC	285	11	16	17	19	23	15
BAC	723	12	17	18	16	20	16
BAC+2 ou +3	577	11	18	22	19	18	11
BAC+4 et plus	503	11	20	25	17	15	13
Elève, étudiant	409	17	25	28	15	10	4
PCS DU CHEF DE MENAGE							
Agriculteurs	105	3	11	17	15	20	35
Art., comm. et chef d'ent.	337	7	12	17	15	24	24
Cadres et prof. intell. sup.	888	12	18	20	17	18	15
Professions intermédiaires	967	11	17	19	18	20	15
Employés	745	14	12	19	16	19	21
Ouvriers	1379	11	19	17	17	17	20
Inactifs	137	19	12	17	12	14	27
TAILLE DE L'AGGLOMERATION							
Communes rurales	1077	11	15	15	18	19	22
Moins de 20 000 hab.	758	12	16	17	16	19	20
20 000 à 100 000 hab.	606	11	17	15	20	21	17
Plus de 100 000 hab.	1334	11	16	21	15	17	20
Paris intra-muros	163	14	16	26	11	21	13
Reste de l'agglom. parisienne	620	10	19	21	16	18	17
PCS DE L'INDIVIDU							
Indépendants	212	6	12	13	16	25	28
Cadres et prof. intell. sup.	321	14	18	23	16	16	13
Professions intermédiaires	518	10	18	22	19	19	12
Employés	645	13	14	18	19	20	15
Ouvriers	528	13	18	20	17	17	15
Anciens indépendants	106	3	4	13	17	18	45
Anciens cadres	235	7	11	11	18	25	28
Anciens profession. interm.	240	5	9	11	18	25	32
Anciens employés	252	3	8	11	12	25	41
Anciens ouvriers	199	5	8	11	12	23	41
A la recherche d'un emploi	313	14	19	21	17	11	17
Etudiants	255	20	26	28	12	10	4
Lycéens	154	15	24	28	20	10	3
Femmes au foyer	327	9	18	12	15	23	23
Autres inactifs	253	13	18	15	15	18	20
SITUATION FAMILIALE							
Pers. seule moins de 35 ans	379	23	24	27	11	7	8
Pers. seule 35 à 62 ans	362	13	13	12	16	24	22
Pers. seule 63 ans et plus	282	5	7	10	13	17	48
Couples sans enf. moins de 35 ans	261	21	24	24	13	13	5
Couples sans enf. 35 à 62 ans	738	8	10	10	23	24	25
Couples sans enf. 63 ans et plus	526	4	8	13	12	25	38
Couples 1 enf.	590	10	17	20	18	19	15
Couples 2 enf.	563	10	21	22	19	18	11
Couple 3 enf. et plus	305	14	20	19	15	19	13
Familles monoparentales	212	11	15	25	14	18	17
Autres	340	15	26	26	17	11	5
SEXE * GENERATION							
Hommes 15 à 30 ans	595	22	23	25	16	9	6
Femmes 15 à 30 ans	618	15	26	25	14	12	8
Hommes 31 à 45 ans	592	14	19	22	16	16	13
Femmes 31 à 45 ans	702	9	17	22	20	20	12
Hommes 46 à 62 ans	606	10	12	15	19	23	23
Femmes 46 à 62 ans	625	8	12	9	19	26	26
Hommes 63 ans et plus	428	6	8	12	13	22	40
Femmes 63 ans et plus	392	3	8	12	12	23	42

Source : Enquête Pratiques culturelles des Français, 2008 - DEPS ministère de la Culture et de la Communication

Source : Enquête Pratiques culturelles des Français, 2008 - DEPS ministère de la Culture et de la Communication

[IV-1-1] QUESTION 38 : NOMBRE DE CASSETTES VIDEOS ET DE DVD POSSEDES PAR FOYER

sur 100 personnes de chaque groupe	Cassettes vidéos			DVD		
	0	1 à 29	30 et plus	0	1 à 29	30 et plus
ENSEMBLE	30	33	37	23	39	38
SEXÉ						
Hommes	29	33	38	20	40	41
Femmes	31	33	36	27	39	35
AGE						
15 à 19 ans	17	30	52	8	43	49
20 à 24 ans	37	30	34	9	42	49
25 à 34 ans	33	41	26	11	40	49
35 à 44 ans	24	31	45	10	36	53
45 à 54 ans	23	29	48	15	45	40
55 à 64 ans	24	36	40	27	44	29
65 ans et plus	46	31	23	60	29	11
NIVEAU DE DIPLOME						
Aucun, CEP	39	31	30	41	33	26
CAP, BEP	27	34	39	18	42	40
BEPC	26	32	42	14	46	40
BAC	26	35	39	15	42	43
BAC+2 ou +3	24	39	38	9	41	49
BAC+4 et plus	26	34	40	10	41	48
Elève, étudiant	22	27	51	8	43	49
PCS DU CHEF DE MENAGE						
Agriculteurs	37	34	29	48	34	17
Art., comm. et chef d'ent.	27	37	36	25	39	36
Cadres et prof. intell. sup.	27	30	43	16	40	44
Professions intermédiaires	22	39	39	15	44	41
Employés	36	29	35	27	39	34
Ouvriers	31	32	37	25	37	38
Inactifs	56	26	19	38	34	29
TAILLE DE L'AGGLOMERATION						
Communes rurales	30	32	38	28	35	37
Moins de 20 000 hab.	26	30	44	22	37	41
20 000 à 100 000 hab.	30	33	38	23	40	37
Plus de 100 000 hab.	32	33	35	22	42	36
Paris intra-muros	44	32	25	25	46	29
Reste de l'agglom. parisienne	30	36	34	18	39	42
PCS DE L'INDIVIDU						
Indépendants	25	36	40	16	43	40
Cadres et prof. intell. sup.	28	33	39	10	39	52
Professions intermédiaires	23	37	41	12	42	45
Employés	25	34	41	11	46	43
Ouvriers	27	34	39	14	38	48
Anciens indépendants	55	28	17	68	24	8
Anciens cadres	21	33	45	28	49	23
Anciens profession. Interm.	25	37	38	34	43	23
Anciens employés	40	36	24	54	35	10
Anciens ouvriers	45	30	25	57	29	14
A la recherche d'un emploi	34	32	34	18	41	41
Etudiants	28	26	46	9	48	43
Lycéens	15	29	56	6	38	56
Femmes au foyer	38	29	34	33	31	37
Autres inactifs	28	33	38	19	37	44
SITUATION FAMILIALE						
Pers. seule moins de 35 ans	33	31	36	13	48	39
Pers. seule 35 à 62 ans	40	26	35	34	36	31
Pers. seule 63 ans et plus	59	24	17	68	24	8
Couples sans enf. moins de 35 ans	47	35	18	8	46	46
Couples sans enf. 35 à 62 ans	20	36	44	17	47	35
Couples sans enf. 63 ans et plus	35	37	29	49	36	14
Couples 1 enf.	22	37	40	10	40	49
Couples 2 enf.	20	36	44	6	39	54
Couple 3 enf. et plus	22	31	47	6	32	63
Familles monoparentales	33	31	35	17	40	43
Autres	16	27	57	8	39	53
SEXÉ * GÉNÉRATION						
Hommes 15 à 30 ans	32	32	36	11	40	49
Femmes 15 à 30 ans	29	35	36	9	43	48
Hommes 31 à 45 ans	28	34	38	10	37	53
Femmes 31 à 45 ans	23	33	45	11	38	51
Hommes 46 à 62 ans	23	30	47	16	45	39
Femmes 46 à 62 ans	22	35	43	24	45	32
Hommes 63 ans et plus	36	35	29	50	36	14
Femmes 63 ans et plus	51	29	20	63	28	9

Source : Enquête Pratiques culturelles des Français,
2008 - DEPS ministère de la Culture et de la
Communication

[VII-1-2] QUESTION 61 : FREQUENTATION ET USAGES EN BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

sur 100 personnes de chaque groupe ayant fréquenté une bibliothèque au cours des 12 derniers mois	Effectifs	Usagers inscrits	Usagers non inscrits	Ont emprunté ou consulté personnellement..					Autres (reproductions, tableaux...)
				Livres	Magazines, quotidiens, revues	CD, cassettes audio	DVD, cassettes vidéo	Cédéroms	
ENSEMBLE	1483	65	35	80	34	25	22	9	3
SEXE									
Hommes	570	59	41	75	36	27	22	11	3
Femmes	913	68	32	84	33	24	21	7	3
AGE									
15 à 19 ans	179	59	41	79	41	23	23	9	3
20 à 24 ans	159	67	33	87	35	21	19	9	2
25 à 34 ans	267	61	39	79	34	27	24	8	4
35 à 44 ans	304	63	37	79	30	33	28	15	3
45 à 54 ans	213	68	32	81	37	32	28	10	3
55 à 64 ans	171	68	32	78	34	19	12	6	1
65 ans et plus	190	72	28	83	30	12	9	1	2
NIVEAU DE DIPLOME									
Aucun,CEP	147	67	33	77	23	22	15	4	1
CAP, BEP	260	58	42	72	35	21	18	7	2
BEP/C	62	56	44	67	27	23	15	9	.
BAC	244	67	33	82	34	30	27	13	1
BAC+2 ou +3	229	66	34	84	37	34	30	10	4
BAC+4 et plus	276	69	31	88	35	31	27	15	6
Elève, étudiant	265	65	35	84	41	20	20	8	3
PCS DU CHEF DE MENAGE									
Agriculteurs	23	61	39	85	29	20	33	11	.
Art., comm. et chef d'ent.	81	70	30	83	42	18	13	9	2
Cadres et prof. intell. sup.	420	69	31	85	35	30	25	11	4
Professions intermédiaires	354	62	38	80	32	26	19	8	2
Employés	222	61	39	78	31	24	22	9	4
Ouvriers	310	61	39	75	36	24	22	8	2
Inactifs	73	76	24	84	36	15	14	8	3
TAILLE DE L'AGGLOMERATION									
Communes rurales	290	63	37	77	36	23	20	10	2
Moins de 20 000 hab.	227	59	41	79	29	25	24	8	1
20 000 à 100 000 hab.	200	60	40	73	35	23	20	8	4
Plus de 100 000 hab.	474	66	34	85	36	26	21	8	3
Paris intra-muros	86	70	30	81	27	15	15	6	2
Reste de l'agglo. parisienne	206	72	28	84	36	30	27	12	5
PCS DE L'INDIVIDU									
Indépendants	26	57	43	54	35	15	11	11	.
Cadres et prof. intell. sup.	164	69	31	87	40	36	32	16	4
Professions intermédiaires	210	65	35	83	31	30	21	12	4
Employés	184	61	39	77	29	30	31	10	4
Ouvriers	80	48	52	60	25	33	26	14	.
Anciens indépendants	31	91	9	96	22	10	6	.	.
Anciens cadres	68	70	30	79	38	17	15	3	3
Anciens profession. Interm.	80	65	35	82	31	14	10	3	1
Anciens employés	68	65	35	81	38	12	8	.	3
Anciens ouvriers	29	66	34	55	19	15	5	.	.
A la recherche d'un emploi	95	57	43	78	31	26	21	10	5
Etudiants	179	71	29	87	40	17	14	7	2
Lycéens	86	57	43	80	42	24	29	8	4
Femmes au foyer	105	67	33	79	34	19	15	5	2
Autres inactifs	78	66	34	85	33	36	33	11	1
SITUATION FAMILIALE									
Pers. seule moins de 35 ans	179	68	32	83	37	24	20	9	4
Pers. seule 35 à 62 ans	105	54	46	71	33	26	18	8	4
Pers. seule 63 ans et plus	77	74	26	91	25	13	7	1	5
Couples sans enf. moins de 35 ans	82	56	44	78	40	16	14	6	1
Couples sans enf. 35 à 62 ans	162	65	35	80	39	24	22	7	3
Couples sans enf. 63 ans et plus	142	71	29	80	31	12	10	2	.
Couples 1 enf.	178	68	32	81	32	32	22	11	3
Couples 2 enf.	206	63	37	81	34	31	27	13	2
Couple 3 enf. et plus	117	69	31	86	33	37	32	14	3
Familles monoparentales	70	66	34	75	20	27	26	5	1
Autres	165	58	42	79	40	23	27	11	3
SEXE * GENERATION									
Hommes 15 à 30 ans	204	52	48	73	37	25	21	13	4
Femmes 15 à 30 ans	279	66	34	87	37	20	21	5	2
Hommes 31 à 45 ans	146	58	42	75	33	33	28	13	2
Femmes 31 à 45 ans	301	68	32	83	31	33	27	13	3
Hommes 46 à 62 ans	122	64	36	79	38	30	23	11	1
Femmes 46 à 62 ans	210	70	30	79	36	25	22	8	4
Hommes 63 ans et plus	98	72	28	79	37	17	15	2	2
Femmes 63 ans et plus	123	73	27	86	23	9	5	2	2

Source : Enquête Pratiques culturelles des Français,
2008 - DEPS ministère de la Culture et de la
Communication

Annexe 3 : Guides d'acquisition

Budget prévisionnel et rythme d'acquisition

AUDIOVISUEL

Budget annuel : 4 500€

Contraintes :

- Dernière commande avant novembre (clôture des budgets)

Prévision et rythme :

- Février : 1 125€
- Mai : 1 125€
- Juillet : 1 125€
- Octobre : 1 125€

Tendances générales :

- Petite enfance : 5%
- VE : 10%
- VFA : 40%
- VA : 30%
- Documentaires adultes : 10%
- Documentaires enfants : 5%
- Séries : ponctuellement

Budget prévisionnel et rythme d'acquisition

MUSIQUE

Budget annuel : 2 500€

Contraintes :

- Dernière commande avant novembre (clôture des budgets)
- Arrivée des commandes sporadiques (import étranger, repressage, disponibilités, etc.)

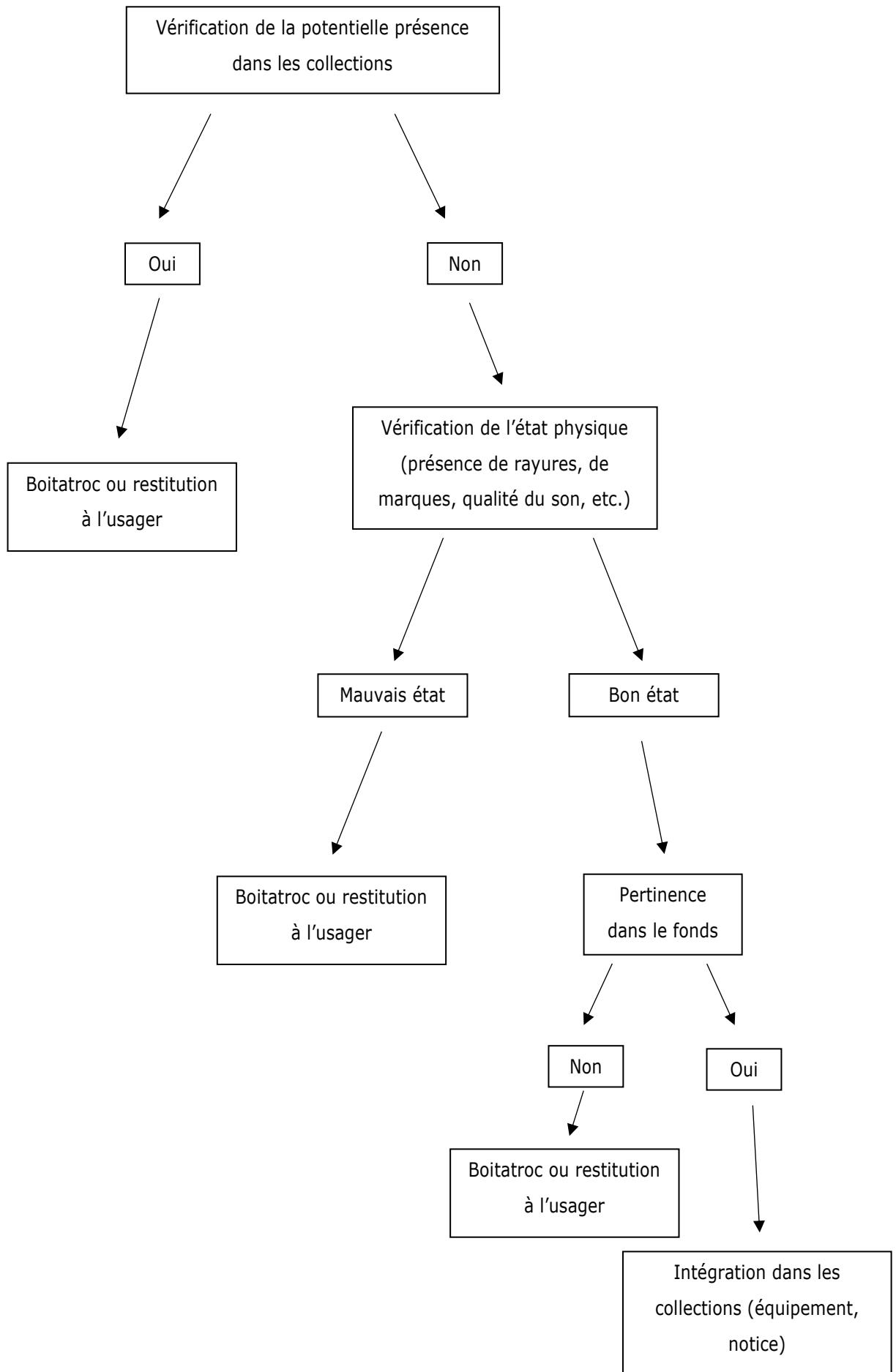
Prévision et rythme :

- Mars : 625€
- Juin : 625€
- Août : 625€
- Novembre : 625€

Tendances générales :

- Musique du monde : 10%
- Jazz, blues et soul : 10%
- Musique classique : 5%
- Variété française : 30%
- Variété internationale : 30%
- Musique fonctionnelle : 5%
- Divers : ponctuellement

Annexe 4 : procédure d'acceptation des dons



Annexe 5 : procédures de catalogage sous Paprika

The screenshot shows the Paprika cataloging software interface. At the top, there's a menu bar with 'Catalogage', 'Création d'une notice Cd audio adulte', 'Notice', 'Voir', 'Options', and 'Aide'. Below the menu, the 'N° Notice' field contains 'I44173'. On the right, there's a 'Type Notice' dropdown. The main area is divided into several sections:

- Numéros d'identification:** Shows '1 073-EAN' and '1 \$a : Numéro' with a dropdown menu.
- Titres et mentions de responsabilité:** A section for titles and responsibilities with dropdown menus for 'Types de titre' and 'Titres'.
- Responsables:** A section for responsible parties with a dropdown menu.
- Editeurs:** A section for publishers with fields for 'Date' and 'Lieu d'édition'.
- Mention d'édition:** A section for edition notes with a dropdown menu.
- Collections:** A section for collections with fields for 'N° collection', 'Sous-collection', and 'N° sous-collection'.
- Importance matérielle:** A field for material importance.
- Illustration:** A field for illustrations with a dropdown menu and an 'ajouter à la liste' checkbox.
- Matériel d'accompagnement:** A field for accompanying material with a dropdown menu and an 'ajouter à la liste' checkbox.
- Age minimum pour emprunter ce document:** A field for the minimum borrowing age.
- Indices:** A section for indices with a dropdown menu.
- Genres:** A section for genres with a dropdown menu.
- Termes:** A section for terms with a dropdown menu.
- Langues:** A section for languages with a dropdown menu.

At the bottom right are buttons for 'Valider' (Validate), 'Abandonner' (Abandon), and 'Fermer' (Close). There are also icons for file operations (New, Open, Save, Print).

1 - Interface professionnelle (champs vides)

The screenshot shows the Paprika cataloging software interface with a filled-in catalog record for a CD. The 'N° Notice' field contains 'I43056'. The 'Type Notice' field is visible on the right.

The catalog record includes the following details:

- Numéros d'identification:** Shows '1 071 - Référence éditoriale' and '1 \$a : Numéro' with value '19075806012'.
- Titres et mentions de responsabilité:** A list of 12 title components (titles and parts) with their respective values.
- Responsables:** Shows '1 First Aid Kit'.
- Editeurs:** Shows '1 Sony BMG Music Entertainment' with 'Date' '2017' and 'Lieu d'édition' empty.
- Mention d'édition:** A section for edition notes with a dropdown menu.
- Collections:** A section for collections with fields for 'N° collection', 'Sous-collection', and 'N° sous-collection'.
- Importance matérielle:** A field for material importance.
- Illustration:** A field for illustrations with a dropdown menu and an 'ajouter à la liste' checkbox.
- Matériel d'accompagnement:** A field for accompanying material with a dropdown menu and an 'ajouter à la liste' checkbox.
- Age minimum pour emprunter ce document:** A field for the minimum borrowing age.
- Indices:** Shows '1 230' and '1 DA'.
- Genres:** Shows 'Blues-rock / Folk-rock / Country'.
- Termes:** Shows '1 1 Folk rock', '2 1 Noisy pop, noisy rock, indie rock', and '3 1'.
- Langues:** Shows '1 Langue du texte, d'une bande son, etc'.

2 -Exemple de catalogage de CD (description et indexation)

Notes

1 Zone : Note de contenu : Texte de la note
Texte : Rebel heart

2 Zone : Note de contenu : Texte de la note
Texte : It's a shame

3 Zone : Note de contenu : Texte de la note
Texte : Fireworks

4 Zone : Note de contenu : Texte de la note
Texte : Postcard

5 Zone : Note de contenu : Texte de la note
Texte : To live a life

6 Zone : Note de contenu : Texte de la note
Texte : My wild sweet love

7 Zone : Note de contenu : Texte de la note
Texte : Distant star

8 Zone : Note de contenu : Texte de la note
Texte : Ruins

9 Zone : Note de contenu : Texte de la note
Texte : Hem of her dress

10 Zone : Note de contenu : Texte de la note
Texte : Nothing has to be true

11 Zone : Résumé ou extrait
Texte : L'album très attendu du duo First Aid Kit, intitulé "Ruins", sortira le 19 janvier 2018. Produit par Tucker Martin (My Morning Jacket, Laura Veirs), l'album a été enregistré à Portland (OR) où le duo a collaboré avec des musiciens exceptionnels - Peter Buck de R.E.M., Glenn Kotche de Wilco et McKenzie Smith de Midlake.

12 Zone :
Texte :

3 - Exemple de catalogage de CD (notes)

Exemplaires

93135122468

Généralités

Code-barres : 93135122468 Numéro d'inventaire : 36041

Date de mise à l'inventaire : 21/03/2018 Nouveauté

Acquisition

Fournisseur : CVS N° cde :
Prix : 20.87 € Prix remisé : 19.86 €

Affection analytique :
Prêt inter. :

Circulation

Secteur permanent : Espace Musique
Secteur provisoire :
Cote permanente : 230 FIR
Cote provisoire :
Statut spécial :
 Exemplaire visible en recherche documentaire publique

Coefficient temps de prêt : 1.00
Identifiant visuel : Aucun identifiant

Notes :

Piège :

4 - Exemple de catalogage de CD (exemplarisation)

N° Notice : X22648 Type Notice

Numéros d'identification

1 073-EAN	1 \$a: Numéro	3453277863385
2	2	

Titres et mentions de responsabilité

Types de titre Titres

1 Titre propre	Paris Texas
2	

Responsables

1 Wenders, Wim	P Réalisateur
2 Cooder, Ry	P Compositeur
3 Shepard, Sam	P Scénariste
4 Kinski, Nastassja	S Acteur
5 Stanton, Harry Dean	S Acteur
6 Stockwell, Dean	S Acteur
7	S

Éditeurs

1 Arte Vidéo	Date 2014	Lieu d'édition Paris
2		

Date 1ère édition :

Mention d'édition

1 Mention d'édition	
---------------------	--

Collections

1	N° collection	1	Sous-collection	N° sous-collection
---	---------------	---	-----------------	--------------------

Importance matérielle : 1 DVD (2h19 min) PAL Format :

Illustration : 16/9 compatible 4/3, Couleur, Dolby Digital 2.0 DPL en Français et 5.1 ajouter à la liste

Matériel d'accompagnement : 1 brochure avec texte ajouter à la liste

un bip signale le matériel d'accompagnement : Bip Aucun En retour En prêt et retour

Age minimum pour emprunter ce document :

Langues

1 Langue du texte, d'une bande son, etc	français
2 Langues des sous-titres	français
3 Langue du texte, d'une bande son, etc	anglais
4 Langue du texte, d'une bande son, etc	

Indices

1	1 VAB	Drame
2		

Notes

1 Zone : Note générale
Texte : Bonus: Interview de Wim Wenders, galerie de photos.
2 Zone : Note générale
Texte : Palme d'Or et Prix de la critique internationale au Festival de Cannes, France, 1984
3 Zone : Note générale
Texte : Droits de Prêt + Consultation sur place
4 Zone : Résumé ou extrait
Texte : Un homme réapparaît subitement après quatre années d'errance, période sur laquelle il ne donne aucune explication à son frère venu le retrouver. Accompagné de son fils, il part au Texas à la recherche de Jane, la mère de l'enfant. Une quête vers l'inconnu, une découverte mutuelle réunit ces deux êtres au passé tourmenté.
5 Zone :
Texte :

Termes

1 1

5 - Exemple de catalogage de DVD (description et indexation)

Exemplaires

93135121372

Généralités

Code-barres : 93135121372

Numéro d'inventaire : 23533

Date de mise à l'inventaire : 02/03/2016 Nouveauté**Acquisition**

Fournisseur : Colaco

N° cde :

Prix: 41.62 €

Prix remisé: 41.62 €

Affectation analytique :

Prêt inter. :

Circulation

Secteur permanent : Espace Cinéma

Secteur provisoire :

Cote permanente : VA WEN

Cote provisoire :

Statut spécial :

 Exemplaire visible en recherche documentaire publique

Coefficient temps de prêt : 1.00

Identifiant visuel : Aucun identifiant

Notes :

Piège :

6 - Exemple de catalogage de DVD (exemplarisation)

CLASSE 2 — ROCK

■ 2 A — ANTHOLOGIES

10 — Pionniers, Rock'n'roll, Rockabilly, Psychobilly

20 — Pop

40 — Rock psychédélique, Rock progressif, Rock symphonique

50 — Hard rock, Heavy metal, Hard FM, Speed metal, Trash metal, Trashcore, Death metal

60 — Rock garage, Punk, Hardcore, Noisy pop, Grunge

70 — New wave, Rock industriel, Cold wave, Techno pop

71 — Post-rock (Avant rock, Free rock, Free core, No-wave, Rock expérimental)

80 — Funk, Disco, Dance, Néo-Soul, R'n'B

91 — Acid Jazz, Trip-hop

230 — BLUES-ROCK, FOLK-ROCK, COUNTRY

290 — RAP - HIP-HOP

292 — ELECTRO

- 0 Influences ethniques (Brésil, Inde, Oriental...)
- 1 House
- 2 Techno
- 3 Ambient
- 4 Electronica

297 — REGGAE, SKA, RAGGAMUFFIN, DUB

CLASSE 2 : ROCK

2 CAS DE FIGURE POUR LA CONSTRUCTION DE LA COTE :

1/ S'il y a un interprète ou un compositeur principal, on prend les 3 premières lettres de l'INTERPRETE ou du compositeur.

Ex. : Phil **COLLINS** = 2
COL

2/ Dans le cas d'une anthologie, on utilise : 2

A
+ 3 premières lettres du titre (en minuscule)

NB : Tous les compléments de cote sont utiles.

INDEXATION SPECIFIQUE CONCERNANT LA COUNTRY, LE RAP, LA TECHNO, LE REGGAE :

230 = Country; blues-rock, folk-rock → le 2.₃₀ n'existe plus

290 = Rap, Hip-hop → le 2.₉₀ n'existe plus

292 = Electro

292.1 = house

292.2 = techno

292.3 = ambient

292.4 = electronica

297 = Reggae, ska, raggamuffin, dub..

(La musique New Age est indexée en → 554)

PRECISIONS CONCERNANT CERTAINES COTES :

290 → RAP, HIP-HOP

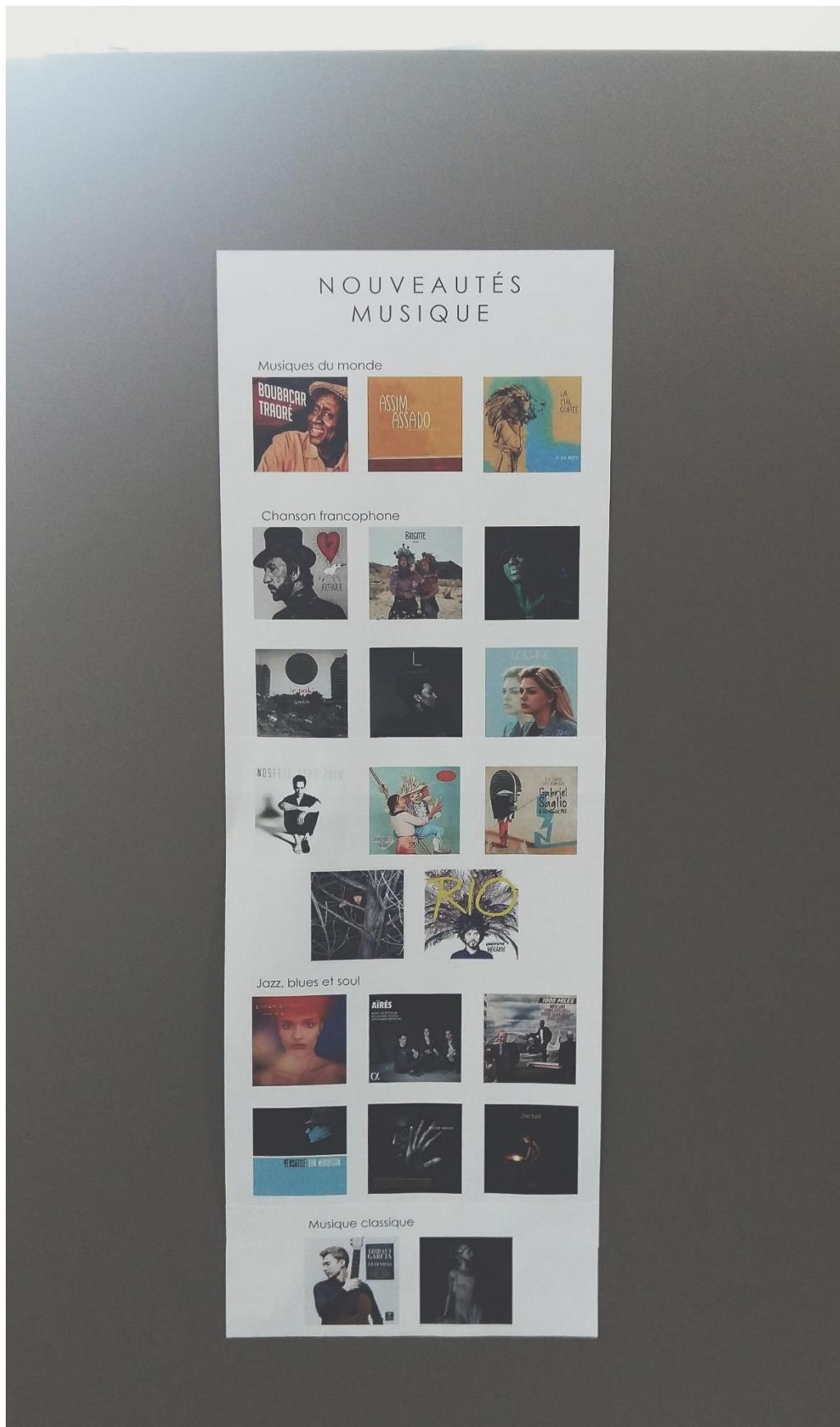
- Ce qui était du rap, coté en 2 xxx 90 passe en 290 xxx

Les disques instrumentaux de DJ (platines) dont la sensibilité est proche du hip-hop sont classés en 290.

Ex. : DJ Shadow, Herbaliser, DJ Krush, DJ Vadim...

(d'ailleurs les artistes invités = Featuring sont souvent des MC = rappeurs).

Annexe 7 : affiches de valorisation des nouveautés CD



Annexe 8 : feuillets des livrets accompagnant les Petits Déj' musicaux



MÉDIATHÈQUE
MONDONVILLE

<http://mediatheque.mondonville.fr>

 Culture Mondonville

P'tit Dej' musical SLAM



avec
Zedrine
et Aurélien Calvo

10 mars 2018

Dans le même style,
**À DÉCOUVRIR À LA
MÉDIATHÈQUE**

ABD AL MALIK
Château rouge, 2010
[290 ABD]

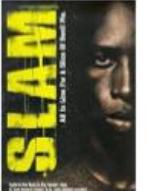

GRAND CORPS MALADE
3ème temps, 2010
[290 GRA]


GAËL FAYE
Pili pili sur un croissant au beurre, 2013
[290 FAY]

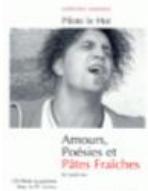

GONTARD!
Repeupler, 2016
[099 GON 20]


Pour les enfants
NANCY-EMMANUELLE GILLE
Le slam, poésie urbaine, 2006
[723 ANT]


Et pour aller plus loin

Cinéma
MARC LEVIN
Slam, 1998


Documentaire
PASCAL TESSAUD
Slam, ce qui nous brûle, 2007


Musique et Littérature
PILOTE LE HOT
Amour, Poésie et Pâtes fraîches, 1999
Culture rapide, 2000
Pilote le Hot / Slam graffiti, 2004


COLLECTIF 129H
Avec les artistes :
RIM
Neobled
Lyor
Rouda

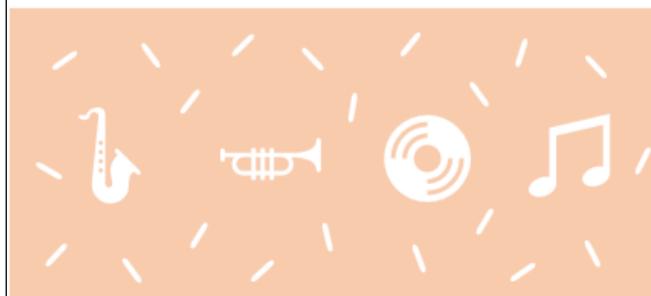

Petit Déj' musical SWING



MÉDIATHÈQUE
MONDONVILLE

<http://bibliomondonville.opac3d.fr>

Culture Mondonville



avec

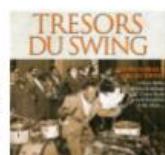
Les Strawberry
Turners

2 juin 2018

Dans le même style,
**À DÉCOUVRIR À LA
MÉDIATHÈQUE**



LUCY DIXON
Lulu's back in town, 2016
[1 DIX 30]



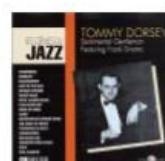
ANTHOLOGIE
Trésors du swing, 2003
[1 A SWI]



COUNT BASIE
The atomic Mr. Basie, 2012
[1 BAS 30]



DUKE ELLINGTON
At Newport 1956
[290 FAY]



TOMMY DORSEY
Sentimental Gentlemen
[1 DOR 30]

GLENN MILLER
The Essential, 2005
[1 MIL 30]



BENNY GOODMAN
Combos de rêves
[1 GOO 30]

Sur le portail numérique de la
médiathèque départementale



Annexe 9 : fiches pédagogiques pour les animations en direction des scolaires

L'AFRIQUE, séance 4 : faune et flore Fiche pédagogique, CE1

Objectifs

- Faire découvrir le continent et ses spécialités (histoire, musique, langues, pratiques, coutumes, faune, flore, etc.)
- Favoriser l'échange et la réflexion avec et entre les enfants
- Venir compléter/prolonger le programme scolaire
- Valoriser les collections de la bibliothèque sur le thème

Public, âge

- Scolaires
- CE1 (7 ans)

Matériel

- Lecteur CD
- Décor (grilles avec attaches, baobab en carton, tissu africain, instruments pour décoration)
- Photos (désert du Sahara, Mont Kilimandjaro, Savane, Forêt du Gabon, Volcan de Tanzanie, Baobabs)
- Cartes (monde, Afrique)
- Tapis, poufs, chaises

Documents présentés

- Petite Masaï / Patricia Geis. Paris : Mango jeunesse, 2003.
- Alba / Anne-Catherine De Boel. Paris : L'école des loisirs, 2002.
- Musique de nuit / Ballaké Sissoko ; Vincent Ségal. Paris : Sony music entertainment, 2015. (Piste 3 : Balazando)
- Abacabok / Tartit. Paris : Wagram Music, 2006. (Piste 1 : Tabey Tarate)
- Comptines et berceuses du baobab : l'Afrique noire en 30 comptines / Chantal Grosléziat ; Elodie Nouhen ; Paul Mindy. Paris : Didier jeunesse, 2002.

Durée

1h : Entre 30 et 45 minutes pour l'animation (suivant le développement de la discussion et des échanges), et entre 15 et 30 minutes pour le choix de livres.

Déroulement

Introduction : Rappel du déroulement des séances passées. Recontextualisation du continent africain.

- Présentation des paysages différents (déserts, volcans, savane, forêts, montagnes, etc.) en s'appuyant sur les photos affichées sur la grille.
- S'attarder sur le volcan *Ol Doinyo Langaï* et sa signification en langue maa, pour une ouverture sur la Tanzanie et les Masaïs.

Mots clés : Masaï, élevage.

Lecture offerte 1 : *Petite Masaï*.

Après lecture, lancer la discussion sur les thèmes majeurs de l'album :

- Les animaux en voie de disparition
- La chasse

Transition : faune et flore différente en fonction des climats.

Mots clés : équateur, mousson, climat tropical humide, espèces végétales protégées.

S'attarder sur la forêt du Gabon, pour une ouverture vers le second album, qui commence dans la forêt.

Lecture offerte 2 : *Alba*. Fond musical : Piste 3 Ballaké Sissoko.

Après lecture, lancer la discussion sur les thèmes majeurs de l'album :

- La perte d'un être cher
- La beauté de la nature
- Couleurs et art rupestre

Transition et conclusion : le respect des animaux et la cohabitation.

Piste 19 des comptines sous les baobabs, *Sirada la*.

L'AFRIQUE, séance 4 : faune et flore

Fiche pédagogique, CM1 et CM2

Objectifs

- Faire découvrir le continent et ses spécialités (histoire, musique, langues, pratiques, coutumes, faune, flore, etc.)
- Favoriser l'échange et la réflexion avec et entre les enfants
- Venir compléter/prolonger le programme scolaire
- Valoriser les collections de la bibliothèque sur le thème

Public, âge

- Scolaires
- CM1-CM2 (9 – 10 ans)

Matériel

- Décor (grilles avec attaches, baobab en carton, tissu africain, instruments pour décoration)
- Photos (désert du Sahara, Mont Kilimandjaro, Savane, Forêt du Gabon, Volcan de Tanzanie, Baobabs)
- Cartes (monde, Afrique)
- Tapis, poufs, chaises

Documents présentés

- Le lion et les trois buffles / Moncef Dhouib ; May Angeli. Paris : Seuil Jeunesse, 2014.
- Yasuke / Frédéric Marais. Paris : Les fourmis rouges, 2015.
- Musique de nuit / Ballaké Sissoko ; Vincent Ségal. Paris : Sony music entertainment, 2015. (*Piste 3 : Balazando*)
- Abacabok / Tartit. Paris : Wagram Music, 2006. (*Piste 1 : Tabey Tarate*)

Durée

1h : Entre 30 et 45 minutes pour l'animation (suivant le développement de la discussion et des échanges), et entre 15 et 30 minutes pour le choix de livres.

Déroulement

Introduction : Rappel du déroulement des séances passées. Recontextualisation du continent africain.

Présentation des paysages différents (déserts, volcans, savane, forêts, montagnes, etc.) en s'appuyant sur les photos affichées sur la grille.

S'attarder sur le Kilimandjaro, son nom en langue maa (*Oi Doinyo Oibar* : « Montagne blanche » ou « Montagne étincelante ») pour une ouverture vers la première lecture offerte, qui se déroule au pied de la montagne.

Lecture offerte 1 : *Yasuke*. Fond musical : piste 3 Ballaké Sissoko.

Après lecture, lancer la discussion sur les thèmes majeurs de l'album :

- Que signifie avoir un nom
- La marque de l'esclavagisme
- Le développement de soi
- Couleurs de l'album qui s'affrontent et qui illustrent les paysages (ocre/bleu)

Transition : climats de l'Afrique et flore.

Mots clés : mousson, climat tropical humide, espèces végétales protégées.

S'attarder sur le baobab, pour une ouverture vers le second album, qui comment au pied de cet arbre.

Lecture offerte 2 : *Le lion et les trois buffles*. Fond musical : Tartit.

Après lecture, lancer la discussion sur les thèmes majeurs de l'album :

- La fable traditionnelle
- La force vs la ruse
- La manipulation
- Les couleurs
- La présence de la nature

L'AFRIQUE, séance 5 : les instruments de musique

Fiche pédagogique, CE1, CM1 et CM2

Objectifs

- Faire découvrir la musique du continent et ses spécialités (influences, instruments, fonctions, etc.) à travers un quizz
- Favoriser l'échange et la réflexion avec et entre les enfants
- Venir compléter/prolonger le programme scolaire
- Valoriser les collections de la bibliothèque sur le thème

Public, âge

- Scolaires
- CE1, CM1, CM2

Matériel

- 1 CD qui compile le son de 10 instruments africains
- 1 CD qui compile 5 titres de genres musicaux africains différents
- Photos des instruments
- Lecteur CD
- Tableau pour le quizz et stylos
- Grille

Documents présentés

Instruments

- Darbouka
- Kalimba
- Dum Dum
- Balafon
- Chékéré
- Kora
- Djembé
- Guembri
- Udu
- Tambin

Titres extraits de phonogrammes appartenant à la bibliothèque puis gravés sur un seul CD (styles musicaux)

- Classic Titles / Franco. Paris : Play It Again Sam, 2007. (Piste 2 : « Fifi nazali innocent »)
- Sketches of Ethiopia / Mulatu Astatke. Paris : Jazz Village, 2013. (Piste 3 : « Gambella »)
- Manu 76 / Manu Dibango. Niort : La Baleine Distribution, 2015. (Piste 4 : « Mouvement ewondo »)

- Bikutsi Rock / Têtes Brûlées. Paris : Déclic communication, 1996. (Piste 1 : « Confusion »)
- Nouar / Cheikha Rimitti. Paris : Because music, 2006. (Piste 1 : « Nouar »)
- Fela Ransome Kuti and his Koola Lobitos : 1963-1969 / Fela Kuti. Paris : Play It Again Sam, 2016. (Piste 3 : « Onifere n°2 »)

Durée

1h : Entre 30 et 45 minutes pour, et entre 15 et 30 minutes pour le choix de livres.

Déroulement

Introduction : Rappel du déroulement des séances passées.

Présentation des 10 instruments africains (pays d'origine, année de création, éventuelle traduction du nom, composition/facture, techniques de jeu, style musical associé etc.). Associer une photo (numérotée et identifiée) à chaque instrument présenté, qu'on affiche ensuite sur une grille pour les rendre visibles à tous. Les sons qu'ils produisent ne sont pas encore passés.

Mots clés : percussion, cordes, polyrythmie, calebasse, caisse de résonnance

Séparer la classe en huit groupes de 3. Distribuer à chaque groupe une grille vierge (voir ci-après).

Passer, dans un ordre différent que celui de présentation, les 10 sons des instruments. À chaque extrait, les enfants doivent associer l'instrument qu'ils pensent correspondre. À la fin des 10 extraits, faire écouter dans l'ordre pour donner les bonnes réponses.

Dans le temps restant :

Présenter la différence entre musique traditionnelle et musique moderne.

Présenter les différentes fonctions de la musique

Mots clés : médiation, mémoire, rituel

Présenter 5 genres musicaux (pays d'origine, influences, année de son âge d'or, instruments associés, artistes phares) et associer un morceau représentatif : Rumba camerounaise, Ethio-jazz, Makossa, Bikutsi, Raï, Afrobeat.

Tableau à distribuer pour le quizz

Extrait écouté	Instrument correspondant
Extrait 1	
Extrait 2	
Extrait 3	
Extrait 4	
Extrait 5	
Extrait 6	
Extrait 7	
Extrait 8	
Extrait 9	
Extrait 10	

ACCUEIL LIBRE : Les baleines

Fiche pédagogique, CE2

Objectif

- Démontrer le mythe de la baleine, la représentation de la baleine dans la littérature
- Sensibiliser sur la chasse, la disparition des animaux, la protection

Public, âge

- Scolaires
- Du CP au CE2 (6 – 8 ans)

Matériel

- Draps bleus
- Banc de poissons en papier
- Baleine en carton (fanons faits de corde)
- Photos des différentes espèces de baleines
- Carte du voyage des baleines nomades

Documents présentés

- Écoute la mer / Dominique Bouvier ; Georges Sandri. - Paris : Ed. Morisset, [199?].
- Océano / Anouck Boisrobert, Louis Rigaud. - Paris : Hélium, DL 2013
- Si tu veux voir une baleine / texte de Julie Fogliano ; illustrations d'Erin E. Stead ; traduit de l'américain par Élisabeth Duval. - Paris : Kaléidoscope, DL 2014.
- Baleine à l'aide / Hitomi Murakami. - Aubais : Lirabelle, cop. 2007.

Durée

45 minutes d'animation, 15 minutes choix de livres

Déroulement

À l'arrivée : faire se tenir par la main tous les élèves en une ligne, pour appréhender la taille de l'animal (30 mètres). Faire deviner de quel animal on va parler (« le plus grand mammifère n'ayant jamais existé »).

Emmener au coin jeunesse où le décor a été mis en place. Faire s'assoir, faire fermer les yeux, et danser avec les bras au rythme du son des vagues et des chants de baleines.

CD : Écoute la mer

Les cétacés (au contraire des poissons), nagent de haut en bas, et non pas de gauche à droite.

Faire retenir sa respiration quelques secondes, puis mimer une remontée à la surface et chasser l'air par l'évent.

Mots clés : cétacé, évent, apnée, souffle

Expliquer la différence entre cétacé et poisson (présence de poumons, de mamelles, pas d'écailler, pas d'œuf, sang chaud, etc.).

Présenter les différents types de baleines et y associer un chant (baleine bleue, baleine franche, baleine à bosse, baleine grise, rorqual commun, cachalot, béluga) = écoute CD

Expliquer le « langage » et « dialecte » des baleines et leurs cris pour communiquer et chasser.

Voyage des baleines (au printemps, elles remontent vers les eaux froides du Grand Nord pour se nourrir et faire des réserves de graisse qui serviront de stock pendant 9 mois. En automne, elles retournent dans les régions tropicales au sud, où l'eau est plus chaude, pour mettre bas et élever leurs petits).

Rebondir sur la manière de se nourrir en se servant des fanons (elles avalent une gorgée d'eau pleine de poissons, la langue repousse l'eau, les fanons filtrent et retiennent les poissons).

D'où vient le mythe de la baleine ?

Un animal qui a beaucoup travaillé l'imaginaire des écrivains depuis des siècles. Peut-être parce que c'est un animal énorme : elle fascine et fait peur à la fois. On la qualifiait de « monstre ». Figure présente dans de nombreux romans (Le Clézio, Melville)

Lectures offertes :

- Si tu veux voir une baleine / texte de Julie Fogliano ; illustrations d'Erin E. Stead ; traduit de l'américain par Élisabeth Duval. - Paris : Kaléidoscope, DL 2014.
- Baleine à l'aide / Hitomi Murakami. - Aubais : Lirabelle, cop. 2007.
- Océano / Anouck Boisrobert, Louis Rigaud. - Paris : Hélium, DL 2013.

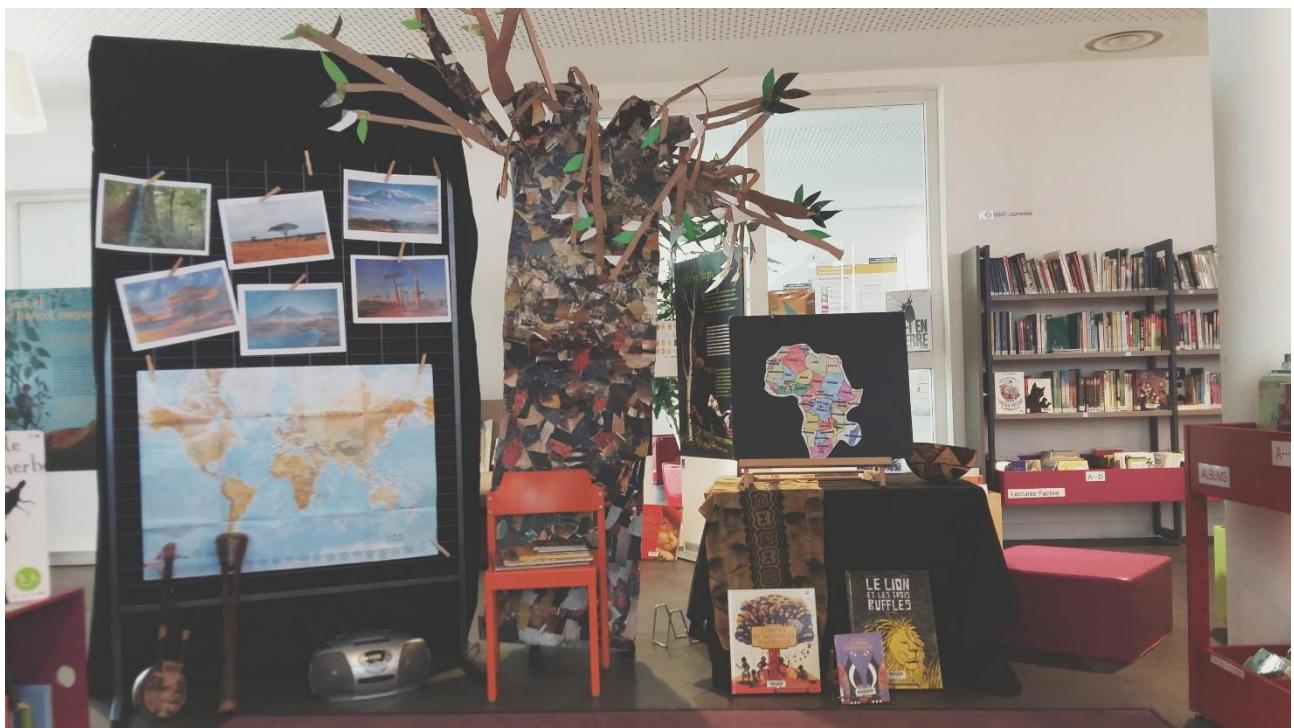
Conclusion : la chasse à la baleine et la protection des espèces

Mots clés : commerce, traité de paix mondial pour les baleines, sanctuaire des baleines

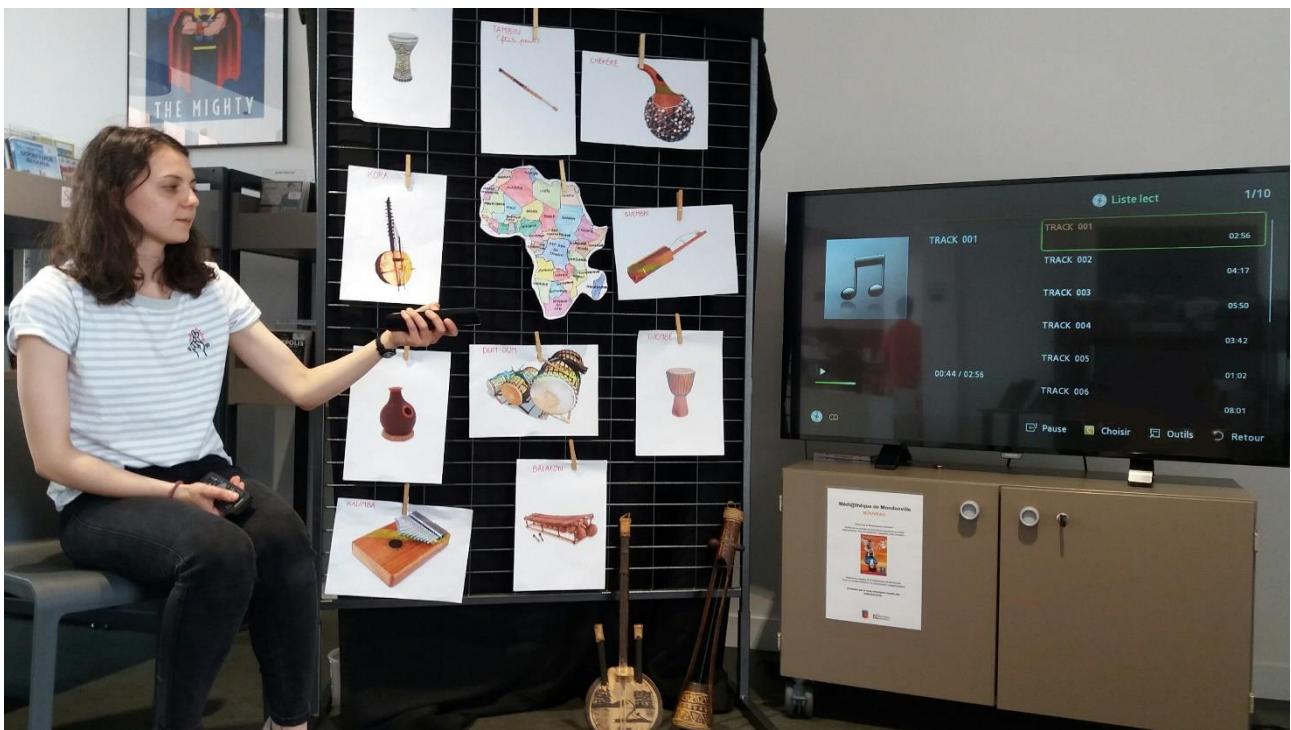
Annexe 10 : photographies des animations



1 - Décor de l'animation « Baleines »



2 - Décor de l'animation « Afrique » (faune et flore)



3 - Animation « Afrique » (instruments de musique)



4 - Animation sur l'auteur et illustratrice Elzbieta

Annexe 11 : livrables intermédiaires

LIVRABLE DU 19 MARS 2018

PROBLEMATIQUE DU STAGE A LA DATE INDIQUEE

Le stage réalisé à la médiathèque de Mondonville consiste en un remplacement d'un agent qui a quitté la structure pour poursuivre une autre carrière. Il s'agit donc d'une prise de poste progressive et accompagnée, dont la mission principale est, à ce jour, la prise en main des secteurs musique et cinéma ainsi que des animations à direction des scolaires.

ETAT D'AVANCEE DES TRAVAUX

Dans un premier temps, il a été nécessaire de réaliser un inventaire du fonds qui serait à ma charge, afin de me familiariser avec les documents. C'est ce que j'ai pu faire, de manière physique (en parcourant les rayons) et de manière numérique (en prenant connaissance des notices dans le catalogue). Actuellement, je me renseigne et acquière des connaissances dans les domaines pointus qui m'étaient le moins familiers (comme le jazz, la musique classique, la musique du monde, les courts-métrages, etc.).

Les prochaines animations à destination des classes approchant, je prépare en parallèle ces séances (qui reposent sur un thème particulier, l'Afrique). Pour cela, j'ai pu faire une sélection bibliographique, des décors, des lectures d'entraînement, etc.

Enfin, j'ai été chargée de préparer des paniers sur les sites des fournisseurs Colaco et CVS (DVD et CD respectivement) pour des prochaines commandes. J'ai pu ainsi prendre connaissance, en avance, des procédures liées aux achats, et à leur communication future au public : devis, signatures, factures, catalogage, équipement, mise en valeur.

POINTS FORTS, POINTS FAIBLES ET FACTEURS CLES DU SUCCES

S'agissant d'un établissement pour lequel j'ai travaillé dans le passé, la connaissance du personnel, de la structure et de leur fonctionnement est un point fort, qui m'a permis de prendre ma place de manière rapide et aisée. Le logiciel de gestion des bibliothèques m'étant aussi familier, notamment pour les actions de bases, j'ai pu tout de suite être d'assistance pour les opérations courantes (telles que le prêt, le retour, la recherche documentaire, les sélections bibliographiques, le catalogage, etc.). De plus, mes bagages et intérêts propres pour le cinéma et la musique facilitent la prise en main de ces rayons.

Néanmoins, certains genres musicaux, très denses, demandent plus de travail (notamment la musique du monde, la musique classique et le jazz). De plus, la classification Massy, employée par la bibliothèque de Mondonville pour le classement des documents musicaux, ne m'est pas encore familière. Enfin, je ne maîtrise pas certaines actions très techniques sur le logiciel (comme la réalisation de statistique par exemple).

Mais l'accompagnement assuré par les collègues et les documents laissés à ma disposition par l'agent que je remplace (comme les différentes procédures, les travaux précédents, des dossiers construits, etc.) m'aident grandement pour des opérations du quotidien. Le fonds professionnel qui est aussi à ma disposition (particulièrement les encyclopédies sur le cinéma et la musique) facilitent l'intégration de connaissances sur les sujets à ma charge et me permettent de réaliser une étude poussée de ces secteurs.

TECHNIQUES MISES EN ŒUVRE

C'est tout particulièrement les techniques de veille, pratiquées quotidiennement, qui contribuent à la bonne gestion des secteurs musique et cinéma. Ainsi, je consulte régulièrement la presse spécialisée, les sélections et dossiers réalisés par la Bibliothèque Départementale, les conseils des fournisseurs, etc.

LOGICIELS PROFESSIONNELS UTILISES

Le SIGB utilisé dans la structure est Paprika (de la compagnie Decalog). Actuellement, j'ai pu réaliser des prêts et retours, des prolongations et réservations de documents, de la recherche documentaire, des sélections bibliographiques (comme la création d'une liste d'exemplaires pour éditer leur cote par exemple), du catalogage et du bulletinage.

Le Pack Office est aussi à ma disposition. Sur Word par exemple, j'ai été chargée de réaliser un livret recensant toutes les nouveautés DVD, que l'on a par la suite imprimé et communiqué au public. Sur Excel, j'ai pu comprendre et suivre l'évolution des budgets par secteur.

LIVRABLE DU 16 AVRIL 2018

PROBLEMATIQUE DU STAGE A LA DATE INDIQUEE

En plus des actions relatives aux acquisitions que j'ai pu réaliser dans le secteur « musique », la problématique actuelle repose sur la mise en valeur des nouveautés. L'élaboration d'animations en direction des scolaires reste aussi, en parallèle, une des principales missions.

ÉTAT D'AVANCEE DES TRAVAUX

Les outils de travail entamés, tels que l'inventaire complet du fonds musical, ont été terminés. Un classeur Excel recense désormais tous les phonogrammes du fonds propre de la médiathèque, classés par grands genres (Musiques du monde, Jazz, Musique classique, etc.), puis à l'intérieur par sous genre (par exemple à l'intérieur du Jazz : New Orléans, Swing, Be-bop, etc.), et un autre classeur recense, de la même manière, le fonds des exemplaires issus de la bibliothèque départementale de prêt. Les exemplaires sont classés par cote, puis par auteur, et par nom d'album. Ces outils servent de base et de référence pour la constitution et l'évolution du fonds. Avant de mener les animations scolaires, j'ai pu rédiger des fiches pédagogiques, afin de clarifier mon action, de son objectif à sa mise en œuvre précise. Une fois les animations réalisées, il a été question de mettre en valeur la sélection de documents exploités.

À la suite des acquisitions dans le secteur « musique », j'ai pu réceptionner les commandes (en réalisant le pointage, le report du budget), faire le suivi de commande (noter les différences entre le bon de commande et le bon de livraison par exemple), puis le traitement (l'indexation, le catalogage, l'équipement, puis la mise en valeur).

POINTS FORTS, POINTS FAIBLES ET FACTEURS CLES DU SUCCES

Ma connaissance du fonds musical et du fonds cinéma de la médiathèque, de même que l'appréhension de la précédente politique d'acquisition pour ces secteurs, sont grandissantes. Cependant, les autres secteurs restent plus méconnus, ce qui rend le conseil plus compliqué quelques fois.

La complexité de certaines procédures pour les tâches administratives dans les collectivités (comme la constitution des devis ou des bons de commandes par exemple) m'ont un peu ralenti, notamment dans ma mission d'acquisition.

Mais les outils de travail à ma disposition, ceux que j'ai pu réaliser et ceux déjà mis en place (notamment la description des différentes procédures), m'ont permis d'avancer avec plus de confiance. De plus, l'accès au fonds professionnel ainsi qu'aux sites internet professionnels ont pu aider dans mon avancée, que ce soit pour la constitution des fiches pédagogiques ou pour répondre à mes questions concernant l'acquisition et le développement d'un fonds.

TECHNIQUES MISES EN ŒUVRE

Le classement du fonds musical, et donc l'indexation des exemplaires et le renseignement de leurs notices, se fait suivant la classification Massy.

En ce qui concerne la valorisation, plusieurs techniques ont pu être mises en œuvre : la valorisation selon des thématiques précises, selon les nouveautés, ou en lien avec la programmation locale par exemple.

LOGICIELS PROFESSIONNELS UTILISÉS

Avec le SIGB Paprika, j'ai pu réaliser des sélections bibliographiques pointues. Pour recenser les notices et constituer l'inventaire complet du fonds musical, j'ai utilisé la fonction « sélections bibliographiques » du logiciel et procédé comme suit :

« sélections bibliographiques » → sélection et traitement des exemplaires → « gestion des exemplaires » → sélection → par « secteur » → permanent → est égal à « espace musique ». Puis « classement » → par cote, par nom d'auteur, par nom de l'œuvre. Puis « traitement » → exportation → notices et exemplaires → exporter (fichier texte enrichi .rtf), et enfin copier/coller dans un classeur Excel.

(Pour les exemplaires BDP : « espace musique », puis « prêt inter. » → BDP). Ceci nécessite que toutes les notices soient bien renseignées.

LIVRABLE DU 11 JUIN 2018

PROBLEMATIQUE DU STAGE A LA DATE INDIQUEE

Les accueils de classe arrivant à leur terme, les dernières semaines du stage étaient consacrées à la préparation de ces ultimes séances autour du thème de l'Afrique (thématische suivie par les scolaires tout au long de l'année) avec des CM1, des CM2, puis des CE1. Les réflexions principales concernaient l'intégration de ressources musicales et sonores à ces animations.

ÉTAT D'AVANCEE DES TRAVAUX

La première étape consistait en la clarification de mon action. La volonté d'intégrer la musique aux animations correspondait à un désir de valorisation de ce médium (parfois délaissé au profit de l'album lors des accueils de classe) et de sensibilisation auprès des élèves à cet art, très présent et significatif dans la culture africaine. Mes objectifs étant établis, j'ai pu rédiger la fiche pédagogique pour détailler le déroulement de mon intervention (qui aurait la forme d'un quizz musical sur les instruments africains). Ensuite, il a été question de la mise en place plus concrète et technique : bibliographie et discographie, préparation des supports, etc.

POINTS FORTS, POINTS FAIBLES ET FACTEURS CLES DU SUCCES

La richesse des collections de phonogrammes présents dans la structure, notamment en musique africaine, m'a permis d'avoir de la matière et une base importante sur laquelle m'appuyer pour établir la discographie. L'indexation réalisée sur ces mêmes phonogrammes a aussi facilité mon travail de recherche et de sélection.

Beaucoup de recherches complémentaires ont été nécessaires pour approfondir mes propres connaissances avant de pouvoir les transmettre ensuite aux élèves. La préparation, autant dans le processus liminaire qui relève d'une action « intellectuelle » que dans le processus plus technique qui suit (organisation de l'espace d'accueil, impression des photos des instruments, enchaînement des pistes musicales, mise en œuvre du quizz, etc.), nécessite un temps de travail important.

Les niveaux de classes différents entraînent aussi une certaine adaptation, les CE1 n'ayant pas la même capacité ou sensibilité d'écoute, ni les mêmes connaissances préalables concernant la musique africaine (ou la musique en général) que les CM2 par exemple. Il a donc fallu composer avec ces écarts d'âge et adapter l'animation aux différents niveaux.

TECHNIQUES MISES EN ŒUVRE

J'ai réalisé la discographie en me servant de l'indexation et d'une recherche suivant les « vedettes matières » renseignées dans le SIGB Paprika. Puis une recherche physique dans les rayons en fonction de la classification Massy, qui identifie les phonogrammes « musiques du monde » selon l'aire géographique. Beaucoup d'écoute à suivre, de même qu'une sélection organisée de titres.

LOGICIELS PROFESSIONNELS UTILISÉS

Le SIGB Paprika m'a permis de réaliser des sélections bibliographiques. De plus, le moteur de recherche avancée, disponible depuis l'interface professionnelle, a facilité la réalisation de la discographie.

C'est avec le logiciel Windows Media Player que j'ai pu extraire plusieurs titres provenant de plusieurs phonogrammes différents, pour ensuite les graver sur un unique CD, afin de faciliter l'écoute durant l'animation.

Table des matières

INTRODUCTION	1
1. MUSIQUE ET AUDIOVISUEL : QUEL MODÈLE AUJOURD'HUI ?	2
1.1. Présentation de la structure d'accueil : entre bibliothèque rurale et bibliothèque urbaine ...	2
1.1.1. Anticiper l'expansion et les nouvelles pratiques.....	2
1.1.2. Le public.....	3
1.1.3. Le réseau Toulouse Métropole	5
1.2. Quelle place pour la musique et l'audiovisuel	7
1.2.1. Les pratiques culturelles liées à la musique et l'audiovisuel aujourd'hui	7
1.2.2. La place du CD et du DVD en bibliothèque : état du fonds et prêts	8
1.2.3. Les nouveaux modes d'écoute, de visionnage et de diffusion.....	10
1.3. Le droit	11
1.3.1. Des régimes de prêt spécifiques	12
1.3.2. Les droits de représentation	13
1.3.3. Des tensions entre légalité et mise en œuvre des missions	15
2. DÉVELOPPER UNE COLLECTION ET LA COMMUNIQUER	18
2.1. Acquérir	18
2.1.1. Définition de la politique et processus	18
2.1.2. Veille, outils de veille et sélections.....	20
2.1.3. Les sources d'acquisition : le marché aujourd'hui	23
2.2. La valorisation « intellectuelle »	25
2.2.1. L'importance des métadonnées dans les secteurs musicaux et audiovisuels	26
2.2.2. Catalogage et indexation : enjeux et limites	27
2.2.3. Le classement	30
2.3. La valorisation physique.....	32
2.3.1. L'espace et la signalétique	32
2.3.2. Les nouveautés et autres sélections thématiques	36
2.3.3. Le rôle de médiateur	39
3. MÉDIATION, ANIMATION ET ACTION CULTURELLE	42
3.1. Faire le lien	42
3.1.1. La sensibilisation : intégrer la musique et l'audiovisuel aux animations scolaires	42
3.1.2. La culture générale et la place du conseil	45
3.1.3. L'intermédiaire avec les nouveaux modèles	47
3.2. La bibliothèque « troisième lieu »	48
3.2.1. La place de l'action culturelle	49
3.2.2. Inscription dans un réseau.....	50
3.2.3. Vers l'usager acteur : pratiques participatives	52
CONCLUSION	55
BIBLIOGRAPHIE	56
ANNEXES.....	60
Annexe 1 : Les espaces de la médiathèque	60
Annexe 2 : pratiques culturelles.....	63
Annexe 3 : Guides d'acquisition	68
Annexe 4 : procédure d'acceptation des dons.....	70
Annexe 5 : procédures de catalogage sous Paprika	71
Annexe 6 : extraits de la classification Massy et son guide de cotation.....	75
Annexe 7 : affiches de valorisation des nouveautés CD	77
Annexe 8 : feuillets des livrets accompagnant les Petits Déj' musicaux	78
Annexe 9 : fiches pédagogiques pour les animations en direction des scolaires.....	80
Annexe 10 : photographies des animations	89
Annexe 11 : livrables intermédiaires	91
TABLE DES ILLUSTRATIONS	95
TABLE DES TABLEAUX.....	96

Table des illustrations

Photo 1 - La « boitatroc »	6
Photo 2 – Différence chez un fournisseur des prix d'un même titre selon les droits accordés	14
Photo 4 - Signalétique : intercalaires	34
Photo 3 - Signalétique : rappel de la classification	34
Photo 5 – Signalétique : rappel classification Massy	34
Photo 6 – Signalétique : intercalaires artistes dans le fonds musical (jazz)	35
Photo 7 – Signalétique : intercalaires pays dans le fonds musical (musiques du monde)	35
Photo 8 – Signalétique : rappel des subdivisions	35
Photo 9 - Arbre à nouveautés musique.....	36
Photo 10 - Sélection « Cinélatino »	37
Photo 11 - Petit Déj' musical « hors les murs »	51
Photo 12 - Petit Déj' musical « hors les murs »	51

Table des tableaux

Tableau 1 - Nombre d'inscriptions par type de cotisation au 26 avril 2018 (depuis l'ouverture au 3 mai 2016) ..	4
Tableau 2 - Nombre de prêts par type de document à la médiathèque de Mondonville au 26 avril 2018.....	9
Tableau 3 - Evolution du marché de la musique enregistrée (en million d'euros). Source : Syndicat national de l'édition phonographique, 2017.	23
Tableau 4 – Répartition des ventes de CD, en valeur, par distributeur. Source : « Disque ». <i>Chiffres clés 2012, statistiques de la Culture</i> . Ministère de la Culture et de la Communication.	24
Tableau 5 - Détail des accueils pour les classes à ma charge	43

RÉSUMÉ

Le numérique modifie grandement les pratiques culturelles aujourd’hui, notamment celles liées à la musique et à l’audiovisuel, et interroge la place de ces deux secteurs dans les médiathèques. Bien que les ressources musicales et audiovisuelles physiques subsistent en bibliothèque aujourd’hui, des modèles alternatifs intègrent les structures et façonnent de nouveaux usages et pratiques. Les bibliothèques hybrides tendent donc à se développer, dans un cadre législatif complexe et parfois inadapté. Outils de veille, acquisition, catalogage, mise à disposition, valorisation... tous les secteurs d’activités de la bibliothèque se trouvent concernés par les mutations actuelles. Tandis que de nouvelles pratiques de création, de production et de consommation émergent, le bibliothécaire se trouve parfois confronté à un paysage musical et audiovisuel composite. Dans son rôle de médiateur, le bibliothécaire a pour mission de guider les publics à travers l’offre documentaire qu’il met à disposition. Faire vivre ses collections à travers la valorisation et l’action culturelle devient pour la bibliothèque un enjeu crucial et déterminant, et doit prendre en compte les nouvelles pratiques.

ABSTRACT

Digital technologies modify cultural practices to a great extent, particularly those related to music and audiovisual media, and challenge the place those two areas hold in multimedia libraries. Even though musical and audiovisual resources under physical forms (CDs and DVDs mainly) remain important in libraries today, alternative models are inclined to appear, thus modifying uses and practices. Hybrid libraries tend to develop in a legal frame that is complex and often unsuitable for collective uses. Monitoring tools, acquisitions, cataloging, circulation and promotion of documents... all these activities undertaken by librarians are affected by the current transformations. While new practices arise in the domains of creation, production and use, librarians find themselves confronted to a complex musical and audiovisual landscape. They also have an intermediary role to play by guiding the public through the documentary resources they make available. To make the bookstock alive through the promotion of documents and cultural activities becomes a crucial and determining concern for librarians, and this action should take new practices into account.

keywords : music, audiovisual, digitalization, acquisition, lending right, right to public display, promotion of documents, signage systems, cultural activities, mediation, innovation.

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) Léa Rouquette
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le **18 / 06 / 2018**

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

